

pprest.

6501

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
B. P. 179 KIGALI

CONFIDENTIEL

RAPPORT ANNUEL 1989

VOLUME II

Affaires Politiques

KIGALI, LE 31 DECEMBRE 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
B. P. 179 KIGALI

RAPPORT ANNUEL 1989

VOLUME II

Affaires Politiques

KIGALI, LE 31 DECEMBRE 1989

AFFAIRES POLITIQUES

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGES</u>
<u>INTRODUCTION:</u> -----	1
<u>CHAPITRE I : RELATIONS POLITIQUES BILATERALES</u>	4
1. Relations rwando-burundaises-----	5
2. Relations rwando-zaïroises-----	10
3. Relations rwando-ugandaises-----	12
4. Relations rwando-tanzaniennes-----	18
5. Relations rwando-kenyanes-----	20
6. Relations rwando-zambiennes-----	21
7. Relations rwando-zimbabwéennes-----	22
8. Relations rwando-mozambicaines-----	23
9. Relations rwando-angolaises-----	24
10. Relations rwando-congolaises-----	25
11. Relations rwando-gabonaises-----	26
12. Relations rwando-togolaises-----	29
13. Relations rwando-ivoiriennes-----	30
14. Relations rwando-égyptiennes-----	30
15. Relations rwando-libyennes-----	32
16. Relations rwando-algériennes-----	34
17. Relations rwando-marocaines-----	35
18. Relations rwando-tunisiennes-----	36
19. Relations rwando-nippones-----	36
20. Relations rwando-nord-coréennes-----	37
21. Relations rwando-sud-coréennes-----	38
22. Relations rwando-chinoises-----	38

.../...

23. Relations rwando-belges-----	39
24. Relations rwando-françaises-----	47
25. Relations rwando-ouest-allemandes-----	48
26. Relations rwando-italiennes-----	51
27. Relations rwando-autrichiennes-----	51
28. Relations rwando-américaines-----	52
29. Relations rwando-canadiennes-----	54
30. Relations rwando-cubaines-----	56
31. Relations rwando-mexicaines-----	56
32. Relations rwando-argentines-----	57
33. Relations rwando-colombiennes-----	58

CHAPITRE II : ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES
ET REGIONALES

1. Organisation de l'Unité Africaine (OUA)-----	59
2. Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (C.E.P.G.L.)-----	64
3. Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (C.E.E.A.C)-----	67
4. Centre International des Civilisations Bantou. (CICIBA)-----	71
5. Groupe UNUGU-----	73
6. Union du Maghreb Arabe (UMA)-----	74

CHAPITRE III : ACTIVITES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. Neuvième Sommet du Mouvement des Pays Non-Alignés-----	75
2. Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouverne- ment des pays francophones-----	78
3. Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique	80
4. 44e Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies -----	83

.../...

5. 76e Conférence Internationale du Travail-----	85
6. 42e Assemblée Mondiale de la Santé-----	86
7. 45e Session de la Commission des Droits de l'Homme----	87
8. Sessions annuelles du Conseil Economique et Social-----	90
9. Colloque de Kigali sur les Droits de l'Homme en Afrique-----	93
10. Conférence diplomatique pour l'adoption et la signature de la convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux--	94

CHAPITRE IV : FAITS POLITIQUES SAILLANTS DE L'ANNEE
1989 ET PRINCIPALES QUESTIONS DE
POLITIQUE INTERNATIONALE

1. Situation politique en Angola-----	96
2. La Namibie sur la voie de l'indépendance-----	97
3. Evolution de la situation politique en Afrique du Sud	97
4. Situation politique au Soudan-----	99
5. Le Sénégal et ses voisins-----	101
6. Situation dans la Corne de l'Afrique-----	104
7. Question du Sahara Occidental-----	108
8. Situation du conflit israélo-palestinien-----	111
9. Situation actuelle du conflit Iran-Irak-----	115
10. Les événements de mai 1989 en Chine-----	116
11. La question de la réunification coréenne-----	119
12. Le problème du Kamputchéa-----	121
13. Situation politique en Afghanistan-----	123
14. Situation politique au Nicaragua-----	124
15. Situation politique en Argentine-----	126
16. Situation politique à Panama-----	127
17. Problème de la détente et du désarmement-----	128
18. Bouleversements socio-politiques et démocratisation en Europe de l'Est-----	130
<u>C O N C L U S I O N</u> -----	132

- 1 -
INTRODUCTION

Dans la foulée des heureux événements politiques qui ont tenu le peuple rwandais en haleine en fin d'année 1988, en l'occurrence les élections présidentielles et législatives des 19 et 26 décembre 1988, l'année 1989 a débuté par la présentation en date du 15 janvier 1989 du nouveau programme gouvernemental pour le nouveau mandat 1989-1993 et la mise en place du nouvel appareil administratif chargé de la mise en application de ce programme.

A cette occasion, les principes fondamentaux de rigueur et de concertation qui ont caractérisé la législature passée ont été encore réaffirmés suite à leurs effets positifs, constatés. Ils ont été en plus renforcés par deux autres principes majeurs nouveaux à savoir la transparence et la solidarité.

Ainsi, l'exécution du nouveau programme gouvernemental requiert l'application rigoureuse de 4 principes fondamentaux suivants : la rigueur, la concertation, la transparence et la solidarité. Ces derniers orienteront l'action gouvernementale durant le nouveau mandat politique dans le difficile combat de tirer notre pays du sous-développement.

C'est dans ce contexte que le peuple rwandais, animé par ces quatre principes, a célébré dans la joie, en date du 5 juillet 1989 le triple anniversaire marquant les 27 ans de notre indépendance, 16 ans depuis l'avènement de la IIème République et 14 ans de la fondation du MRND.

Cette journée fut l'occasion de réparer du programme gouvernemental et d'approfondir la problématique de notre agriculture et de la normalité qui doit caractériser notre action de toujours, ^{travailler} dans la rigueur, la concertation, la transparence et la solidarité.

Avec la nouvelle législature, il a été demandé au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en matière de politique extérieure du Rwanda, notamment "de continuer à viser par tous les moyens, le renforcement des relations d'amitié avec le monde international et des efforts qu'il déploie dans un esprit de solidarité, d'entente et de stabilité régionales, pour que toutes nos forces soient mises au service d'un seul objectif : le combat pour le développement bien compris de notre région, capable de trouver elle-même les solutions à nos problèmes".

.../...

Au cours de l'exercice 1989, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a traduit dans les faits cette noble mission.

Au niveau des relations politiques bilatérales, le bon voisinage a toujours prévalu dans les rapports existant entre le Rwanda et les pays voisins. Les multiples rencontres de travail et de concertation effectuées par le Chef de l'Etat et ses proches collaborateurs dans les pays limitrophes sont le reflet apparent du souci de notre pays de faire régner la paix et la sécurité dans la sous-région dans un esprit de franche collaboration et de solidarité complémentaire.

Dans ce cadre, l'on peut se féliciter de la tenue de trois Commissions mixtes avec le Burundi, l'Uganda et la Tanzanie, la tenue de deux réunions du Comité Conjoint rwando-ugandais sur le problème des réfugiés rwandais vivant en Uganda, l'une à Kigali du 15 au 17 février 1989 et l'autre à Kampala du 14 au 17 novembre 1989 au cours de la même année.

Le maintien de la sécurité à la frontière rwando-ugandaise a aussi été l'un des grands pas franchis dans nos relations avec l'Uganda. A ce sujet, une rencontre au Sommet a eu lieu à Nyagatare en date du 10 mai 1989 et à l'issue de laquelle des recommandations importantes sur le maintien de la sécurité à notre frontière commune ont été prises par nos deux Chefs d'Etat.

Toutes ces actions positives attestent la droiture et la justesse de la diplomatie rwandaise dans le contexte économique-politique de notre sous-région.

.../...

Au delà de l'Afrique, le Rwanda est resté toujours en contact permanent avec les autres pays du monde par des échanges de visites politiques de haut niveau. La visite officielle du Premier Ministre Belge au Rwanda, Wilfried MARTENS se situe dans le cadre du maintien et du renforcement des liens d'amitié et de coopération qui unissent le Rwanda avec les autres pays européens en général et avec la Belgique en particulier.

Par ailleurs et malgré la crise économique qui secoue notre pays, le Gouvernement rwandais s'est efforcé de maintenir la participation de ses experts dans les principaux forums internationaux, tant pour être solidairement là où se joue l'avenir du monde entier en faisant entendre sa voix dans le concert des nations libres, pour la cause de la paix, de la liberté et du mieux-être des peuples, que pour défendre de vive voix ses intérêts et expliquer sa philosophie de diplomatie de développement en référence aux objectifs fondamentaux de l'ONU, de l'OUA, du Mouvement des non-alignés et des autres organisations internationales, régionales et sous-régionales.

Au cours de l'exercice 1989, le Rwanda a suivi avec une attention particulière les grands événements qui se sont déroulés à travers le monde et qui de près ou de loin ont relativement influencé notre politique extérieure. L'on peut citer les cas de l'Angola, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, du Soudan, du Sahara Occidental du Sénégal et ses voisins, les bouleversements socio-politiques en Europe de l'Est, . . . autant d'événements politiques saillants qui ont marqué l'année 1989 et qu'il importe de reprendre dans le présent rapport.

.../...

CHAPITRE I.

RELATIONS POLITIQUES BILATERALES

CHAPITRE I: RELATIONS BILATERALES

1. RELATIONS RWANDO-BURUNDAISES

L'année 1989 aura été marquée, dans les relations rwando-burundaises, par le souci réciproque d'instaurer un climat de confiance entre les deux peuples frères, condition essentielle pour le bon voisinage, comme en témoignent les nombreuses visites et rencontres effectuées.

C'est dans cette ligne qu'il convient de placer la rencontre du Président de la République Rwandaise avec le Président Pierre BUYOYA du Burundi à Cyangugu le 22 mars 1989. A cette occasion, le Chef de l'Etat rwandais et Son Homologue burundais ont eu à constater qu'une atmosphère décontractée et une sincérité sans faille caractérisaient les contacts à leur niveau, mais que, d'une manière générale les relations entre leurs collaborateurs respectifs semblaient plutôt être empreintes de suspicion et de méfiance, cet état déplorable de choses étant catalysé et entretenu par la basse fréquence des rencontres entre ces mêmes collaborateurs.

C'est pourquoi les deux Chefs d'Etat ont décidé que des rencontres fréquentes doivent avoir lieu entre les autorités rwando-burundaises et plus particulièrement entre celles qui sont chargées des questions de sécurité et celles qui sont responsables respectivement des Préfectures et des Provinces ainsi que des Communes frontalières.

Abordant le problème de la démarcation et de la matérialisation de la frontière rwando-burundaise, les deux Chefs d'Etat ont décidé que la Commission Technique ad hoc devait se réunir dans les meilleurs délais pour poursuivre et finaliser les travaux. Il semble cependant que jusqu'ici la pierre d'achoppement réside dans le manque d'une carte authentique sur la démarcation de cette frontière.

Concernant la coopération entre les deux pays, Ils ont instruit les Ministres ayant les Affaires Etrangères et la Coopération Internationale dans leurs attributions de tenir la réunion de la Commission Mixte dans un délai de 2 mois.

.../...

Abordant le point relatif au rapatriement des réfugiés burundais arrivés au Rwanda suite aux événements de Ntega et Marangara, après s'être félicités de la réussite de l'opération, Ils ont demandé que la réunion quadripartite Burundi-Rwanda-Zaïre-HCR se tienne le plus rapidement possible. Ils ont décidé qu'après la réunion quadripartite, les réfugiés qui auront opté pour ne pas retourner au Burundi devront être éloignés de la frontière de leur pays d'origine. Etant donné que pour la partie rwandaise cet éloignement ne signifie pas l'implantation d'un autre camp de réfugiés dans notre pays, il s'agirait de leur chercher un autre pays d'asile dans le cadre régional et sous-régional. Le Président MOBUTU avait promis que son pays envisageait d'héberger ces réfugiés, mais la concrétisation de cette promesse du Chef de l'Etat zaïrois reste encore attendue.

En application des instructions données par les deux Chefs d'Etat, les Préfets des Préfectures frontalières avec le Burundi (Butare, Kibungo, Cyangugu, Kigali, Gikongoro) ont rencontré à Ngozi le 29 mars 1989 les Gouverneurs des Provinces de Ngozi, Kirundo, Kayanza, Muyinga, Bubanza et Cibitoke.

Lors de cette rencontre, les deux parties ont examiné des questions d'intérêt commun et formulé quelques recommandations. Ainsi, concernant la lutte contre la production, la consommation et le trafic des stupéfiants, plus particulièrement le chanvre à fumer, la décision prise est de mener une lutte coordonnée pour détruire cette culture et traquer les consommateurs et les trafiquants du chanvre. Cette opération a commencé à donner des fruits. En effet, du côté rwandais, plus de 6 hectares de cultures de chanvre ont été détruits et les personnes impliquées ont été traduites devant la Justice.

Pour ce qui est de la lutte contre la fraude, la réunion a conclu que le problème de fraude dépasse la compétence des Préfets et des Gouverneurs et a recommandé que les Responsables du commerce des deux pays se réunissent pour arrêter les modalités pratiques de lutter contre la fraude.

.../...

S'agissant du problème du vol frontalier et de la restitution des objets volés, il a été décidé:

- d'établir un dossier judiciaire pour chaque prévenu, aviser l'Ambassade concernée et transmettre la copie du jugement au pays d'origine du délinquant;
- d'extrader automatiquement les personnes poursuivies pour des délits de droit commun;
- de restituer sans condition, après vérification, tous les objets volés à la personne reconnue propriétaire.

Quant au contrôle des mouvements des personnes sur les frontières, après avoir déploré la mauvaise habitude des populations des deux pays, de se déplacer et même de traverser la frontière sans aucun document de voyage, les deux délégations ont insisté sur la nécessité d'éduquer les populations sur le port de la carte d'identité et recommandé que pour faciliter les déplacements entre les deux pays:

- les autorités frontalières devraient identifier de façon concertée des points de passage reconnus;
- le Burundi devrait décentraliser l'octroi des documents de voyage;
- les visas devraient être supprimés pour les populations des Communes frontalières.

Concernant le renforcement des contacts entre les autorités administratives de base, la nécessité des contacts fréquents entre autorités frontalières à tous les échelons a été soulignée. Il faudrait se réunir autant de fois que de besoin sans attendre les injonctions d'en haut ou le terme d'une périodicité fixe.

La rencontre entre les Préfets de Préfecture et les Gouverneurs de Province des deux pays, a été suivie de celle des Responsables des services de sécurité des deux pays qui se sont assis autour d'une même table pour débattre la question de sécurité en exécution des mesures prises lors du Sommet de Cyangugu. Cette rencontre a eu lieu à Bujumbura du 16 au 20 avril 1989. Elle a échoué sur le manque d'entrain à l'échange des informations de part et d'autre. Pour contourner ce problème, les deux Chefs d'Etat ont décidé que les commissions de sécurité seraient présidées par les Ministres ayant les Affaires Etrangères dans leurs attributions.

.../...

D'autres visites de courtoisie et de bon voisinage sont à signaler :

- du 29/4/au 2 mai 1989, une délégation rwandaise conduite par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique s'est rendue à Bujumbura dans le cadre des festivités marquant le 25ème Anniversaire de l'Université du Burundi;
- le 13/3/89 le Préfet de Cyangugu s'est rendu à CIBITOKÉ;
- les 8 et 9/5/89 le Gouverneur de la Province de Ngozi a fait une visite en Préfecture de Butare;
- du 8 au 10/5/89 le Préfet de Kibungo a effectué une visite dans la province de Muyinga;
- les 17 et 19/5/89 le Préfet de Cyangugu a effectué une visite officielle en Province de CIBITOKÉ;
- à la fin du mois de juin, en marge de la réunion des Ministres et Commissaire d'Etat de l'Information, le Directeur de l'ORINFOR a visité la télévision burundaise;
- de son côté, le Ministre burundais de l'Intérieur a effectué une visite officielle dans notre pays du 5 au 8/11/1989;
- le Ministre burundais des Affaires Sociales a également effectué une visite d'une semaine dans notre pays à partir du 12 novembre 1989.

C'est toujours dans le cadre de l'application des décisions prises à Cyangugu par les deux Chefs d'Etat que la Grande Commission Mixte de coopération rwando-burundaise a tenu sa deuxième session à Bujumbura du 30 mai au 2 juin 1989, Outre les points portant sur la coopération dans les domaines économique, culturel, judiciaire, touristique, agricole et commercial, cette commission a eu à revenir sur la sécurité et l'immigration pour lesquelles elle a recommandé la régularité des rencontres entre les services concernés et a souligné l'urgence de traiter le problème de la démarcation et de la matérialisation de la frontière commune.

En ce qui concerne le rapatriement des réfugiés burundais résidant au Camp MUHERO, il y a lieu de souligner que la réunion quadripartite burundi-Rwanda-Zaïre-HCR s'est tenue à Kayanza (Burundi) et à Butare (Rwanda) du 2 au 6 mai 1989. Les participants ont visité les secteurs NTEGA et MARANGARA où se déroulait le programme de réinstallation des rapatriés et se sont rendus au Camp MUHERO pour sensibiliser le millier de réfugiés qui y vivaient, en vue de leur retour volontaire au Burundi.

.../...

A cette occasion, le Gouvernement burundais a annoncé sa décision de mettre fin le 31 Mai 1989 aux opérations de rapatriement massif et le 30 juin 1989 aux diverses actions de réinstallation des personnes sinistrées. C'est dire que les réfugiés burundais qui voulaient retourner dans leur pays après cette date devaient passer par les voies habituelles de rapatriement individuel sollicité par le canal du HCR. Il importe cependant de noter que depuis le mois d'août 1989, on a enregistré plus de 285 réfugiés rapatriés au Burundi qui sont retournés au Camp MUHERO. Cette situation serait due au mauvais traitement infligé à ces réfugiés par les autorités administratives de leurs régions d'origine. Cela laisse penser qu'il persiste dans le nord du Burundi un climat de rancœur et de méfiance qui compromet la sécurité des réfugiés rapatriés malgré les discours politiques rassurants des dirigeants. Entretemps la présence de plus de mille réfugiés burundais dans le camp de MUHERO et l'impossibilité pour le Rwanda de les transférer dans une autre localité du pays suscitent des plaintes de la part du Gouvernement burundais qui insiste pour que ces réfugiés soient éloignés de la frontière avec le Burundi, en évoquant des raisons de sécurité.

Les événements de Ntega et Marangara tout en ayant donné naissance au problème de réfugiés évoqué ci-avant, ont quand même permis aux autorités burundaises d'examiner les problèmes liés à leur réalité politique nationale. C'est ainsi que la commission nationale mise sur pied pour étudier la question de l'unité nationale a terminé ses travaux en mai 1989 et qu'elle a déjà publié son rapport. Dans son travail, elle a relevé que les fléaux qui ont déchiré le tissu de l'unité nationale sont en premier lieu la question ethnique mais aussi le régionalisme, le colonialisme, le népotisme et le clientélisme. Cette commission a formulé de nombreuses recommandations qui, pour être traduites dans les faits, nécessitent des changements fondamentaux au niveau non seulement des mentalités mais aussi de toutes les institutions et de toute la société burundaise. Il est actuellement trop tôt pour juger de l'efficacité de telles recommandations dans la mesure où les actions déjà entreprises ou devant être menées à cet égard ne permettent pas encore de juger de leur impact réel sur ce problème de l'unité nationale burundaise.

.../...

2. RELATIONS RWANDO-ZAIROISES

Les relations rwando-zaïroises qui se caractérisent par la concertation permanente, la confiance mutuelle et la solidarité ont continué à se développer dans cette ligne au cours de cette année 1989.

C'est dans ce cadre qu'il faut placer la rencontre qui a eu lieu à Mbuji-Mayi sur l'invitation du Maréchal MOBUTU, rencontre à laquelle le Président BUYOYA était également convié et qui a été consacrée principalement à la concertation sur les problèmes de sécurité.

La rencontre le 19 juin 1989 à Kamanyola (Sud-Kivu) tout près de la frontière rwandaise, pour commémorer le 25ème anniversaire de la victoire des forces armées zaïroises (FAZ) se situe également dans ce cadre de la concertation régulière et de la concrétisation des sentiments de solidarité. A cette occasion, le Président de la République Rwandaise a été décoré de la médaille commémorative de la bataille de Kamanyola en signe de reconnaissance pour la proposition qu'il avait faite le 12/6/1964 (alors qu'il était Commandant en Chef de la Garde Nationale) au Commandant des Forces Armées Congolaises, le Lieutenant-Général MOBUTU SESE SEKO, de demander des renforts à Kigali. La Bataille de Kamanyola en 1964 avait vu la victoire décisive des forces gouvernementales zaïroises sur la rébellion déclenchée en janvier 1964 par un mouvement d'opposition armé dans les provinces de l'Est et Sud-Est du Zaïre: le Kivu et le Nord-Katanga.

Il y a lieu de rappeler par ailleurs que le Président de la République rwandaise a participé le 22 juin 1989 à Gbadolite (Zaïre) à une rencontre qui a regroupé autour du Président du Zaïre, les Présidents du Mali, de Zambie, d'Angola, du Botswana, du Burundi, du Cameroun, du Cap vert, de la République Centrafricaine, du Congo, du Gabon, de Guinée Bissau, du Mozambique, du Nigéria, de Sao Tomé et Príncipe, du Tchad et du Zimbabwe dans le cadre de la recherche d'une solution au problème de la réconciliation nationale en Angola. La présence du Chef de l'Etat rwandais à cette rencontre constituait ainsi non

.../...

seulement une marque de soutien à l'initiative politique du Président MOBUTU mais aussi une contribution à la recherche d'une solution aux problèmes politiques du continent africain.

Le Président de la République Rwandaise a aussi effectué une visite d'amitié à Gbadolité en date du 23/10/1989 dans le cadre des concertations régulières avec Son Homologue zaïrois le Maréchal MOBUTU.

A d'autres échelons, il y a lieu de souligner la visite officielle que le Secrétaire Général du MPR a effectuée dans notre ^{pays} du 12 au 19/2/1989 en réponse à celle que le Secrétaire Général du M.R.N.D. avait effectuée en République du Zaïre en novembre 1988. Lors de sa visite au Rwanda, le Secrétaire Général du MPR a remis au Président de la République Rwandaise un message d'amitié de la part du Président Fondateur du MPR et Président de la République du Zaïre. Cette visite a aussi permis la signature en date du 18/2/1989 par les Secrétaires Généraux respectivement du MPR et du MRND d'un accord-cadre de coopération politique entre ces deux formations politiques soeurs.

Il y a lieu également de signaler que le Gouvernement rwandais avait invité le Premier Commissaire d'Etat zaïrois, le Citoyen KENGO WA DONDO à effectuer une visite officielle dans notre pays du 4 au 7/12/1989, mais que cette visite a été reportée pour le 1er trimestre de l'année 1990.

Pour concrétiser la politique du bon voisinage, des visites officielles et des rencontres entre les autorités frontalières ont régulièrement eu lieu au cours de l'année. C'est le cas de la visite effectuée le 9/2/1989 à Bukavu par le Préfet de Cyangugu, visite marquée d'un cachet particulier de solidarité car elle avait pour objet de remettre au Gouverneur de la Région du Sud-Kivu un montant d'une valeur d'un million de Zaïres collecté auprès des Militants de la Préfecture de Cyangugu pour secourir la population d'Uvira éprouvée par une forte pluie qui a causé des dégâts humains et matériels dans cette région les 5 et 6 janvier 1989. Le Préfet KAGIMBAGANGABO a également remis le 18/2/1989 au Gouverneur de la région zaïroise du Sud-Kivu une aide de 5.400 tôles offertes par le Président de la République Rwandaise en signe de solidarité avec les populations zaïroises sinistrées.

.../...

Les visites effectuées à Cyangugu le 18/2/1989 et à Kamembe le 6/4/1989 respectivement par le Gouverneur de la région du Sud-Kivu et par le Commissaire Urbain de Bukavu ainsi que la visite officielle effectuée par les autorités préfectorales de Gisenyi dans la région du Nord-Kivu du 21 au 28 avril 1989 se situent également dans le cadre de ces contacts réguliers **qui permettent** d'entretenir un climat de confiance et un élan de solidarité entre les populations zaïroises et rwandaises.

3. RELATIONS RWANDO-UGANDAISES

Les relations politiques bilatérales rwando-ugandaises ont été entretenues au cours de cette année 1989 par de nombreux contacts et réunions tant au niveau des Chefs d'Etat qu'à celui des représentants des deux pays à différents échelons. Ces rencontres et contacts ont permis d'aborder notamment les questions de politique de bon voisinage et de sécurité ainsi que le problème des réfugiés rwandais vivant en Uganda.

C'est dans ce cadre que le Président Yoweri KAGUTA MUSEVENI a effectué une visite de travail d'une journée à Nyagatare (Rwanda) en date du 10 mai 1989 sur l'invitation de Son Homologue rwandais.

Cette visite avait pour objet principal, le renforcement des relations de bon voisinage, mais a mis un accent particulier sur les questions de sécurité. Ainsi, en matière de sécurité, les deux Chefs d'Etat ont abordé les questions relatives à la sécurité à la frontière commune et ont décidé des mesures administratives appropriées pour prévenir des actes anarchiques ainsi que toute autre forme d'insécurité de part et d'autre de la frontière. Ils ont à cette même occasion instruit les autorités centrales ainsi que les autorités frontalières des deux pays de coordonner leurs efforts notamment par des contacts ponctuels ou par des réunions régulières et des opérations conjointes pour éradiquer toutes les causes de l'insécurité à la frontière commune.

Pour mettre en exécution les instructions des deux Chefs d'Etat à cet égard, une tournée d'inspection de la région frontalière a été effectuée du 13 au 16 juin 1989, conjointement par le Ministre d'Etat à la Défense de l'Uganda, le Général-Major Elly TUMWINE et le Chef d'Etat-Major Adjoint de l'Armée rwandaise, le Colonel SERUBUGA Laurent.

.../...

Dans l'ensemble, les deux parties sont actuellement satisfaites du climat de sécurité à la frontière, qui s'est considérablement amélioré. Il y a lieu d'espérer que la concertation amorcée entre les responsables militaires des deux pays - le 26 octobre 1989, le Général-Major TUMWINE a assisté à Kigali aux cérémonies marquant le 16ème Anniversaire des Forces Armées Rwandaises et a été reçu en audience par le Président de la République - permettra de renforcer la coopération militaire bilatérale non seulement sur le plan de la sécurité (lutte contre le banditisme, la fraude, le trafic de drogue) mais aussi sur le plan de l'échange des informations et dans le domaine de la formation.

D'autres contacts et rencontres de caractère politique ont été réalisés au cours de cette année et ont contribué à renforcer et à donner un contenu plus concret à la politique de bon voisinage.

Il sied de rappeler dans ce cadre, la rencontre des autorités frontalières de Byumba et de Kabale tenue à Byumba le 14 mars 1989; la réunion sectorielle de la commission mixte de coopération tenue à Kampala du 18 au 22 septembre 1989; la troisième réunion de la Grande Commission Mixte de Coopération rwando-ugandaise tenue à Kigali du 7 au 10 novembre 1989 et la réunion mixte de sécurité tenue à Ruhengeri du 30 novembre au 1er décembre 1989, entre les autorités des Préfectures de Ruhengeri et Byumba et celles des Districts de Bushenyi, Mbarara et KABALE en Uganda.

Sur le plan du bon voisinage et de la vie des populations frontalières, il y a lieu de retenir de ces réunions, le fait qu'elles ont permis d'harmoniser les points de vue de l'Uganda et du Rwanda sur la définition des échanges frontaliers et les facilités qu'il est nécessaire d'accorder aux populations frontalières dans leurs échanges quotidiens de part et d'autre de la frontière.

En effet, ce problème des échanges frontaliers a longtemps constitué une source de tracasseries et un sérieux handicap à la vie journalière des populations frontalières en raison du fait que les échanges familiaux étaient souvent considérés par les autorités ugandaises à la frontière comme de la

fraude, donnant ainsi lieu à certaines exactions et même à des ~~meurtres~~ sous prétexte de poursuivre les fraudeurs.

La grande commission mixte de coopération réunie à Kigali du 7 au 10 novembre 1989 a entériné la recommandation faite lors de la réunion des autorités frontalières tenue à Kabale du 12 au 13 septembre 88 selon laquelle les échanges familiaux des biens et autres articles de première nécessité doivent être encouragés mais en quantité non commerciale.

Il a été précisé que ces échanges doivent être canalisés aux postes douaniers pour ceux qui habitent près de ces postes, tandis qu'il revient aux comités de résistance et aux comités de cellule de régler ces échanges pour ceux qui habitent loin des postes douaniers.

Ainsi, si les autorités frontalières expliquent correctement à la population frontalière, aux comités de résistance, aux comités de cellule, aux douaniers et aux agents de sécurité cette formule de compromis sur les échanges frontaliers, les abus et les exactions jusqu'ici constatés sous prétexte d'exercer une poursuite à chaud contre les fraudeurs vont sensiblement diminuer.

Dans le même souci de chercher les voies et moyens d'assurer la sécurité à la frontière et de faciliter la vie des populations vivant de part et d'autre de la frontière, la réunion que les autorités des Préfectures de Ruhengeri et Byumba et les autorités ugandaises des Districts de Bushenyi, ~~Kabale et Mbarara~~ ont tenue à Ruhengeri du 30 novembre au 1er décembre 1989 a permis de passer en revue les principales causes d'insécurité à la frontière, à savoir: la violation de la frontière par les militaires de la NRA; la prolifération d'armes à feu au sein de la population ugandaise; la complicité qui existe entre les bandits ugandais et leurs correspondants du côté rwandais; la fraude, surtout de bétail; la consommation illicite de la boisson Waragi-Kanyanga, etc...

La réunion de Ruhengeri a réitéré la détermination des autorités rwandaises et ugandaises de combattre énergiquement ces causes d'insécurité et a décidé la création d'une sous-commission technique composée de 10 personnes (5 de chaque côté) au niveau des districts et préfectures concernés, afin d'évaluer

.../...

le degré d'application des recommandations adoptées par les réunions antérieures à tous les niveaux et de déterminer les modalités pratiques de mettre en exécution les actions qui n'auront pas encore été réalisées.

La sous-commission ainsi créée va se réunir régulièrement et devra donner son rapport à la prochaine réunion sur la sécurité frontalière prévue à Mbarara (Uganda) en mars 1990.

Un autre point qui a retenu l'attention des autorités rwandaises et ugandaises au cours de cette année porte sur le problème des réfugiés rwandais vivant en Uganda.

Concernant cette question, l'on se rappellera que lors de leur rencontre à Nyagatare en mai 1989, les Chefs d'Etat rwandais et ugandais ont convenu que le comité ministériel conjoint rwando-ugandais mis sur pied en février 1988 lors de la visite du Président HABYARIMANA en Uganda devait poursuivre ses réflexions sur les voies et moyens de trouver une solution durable à ce problème avec l'assistance de la communauté internationale.

La première réunion du Comité Ministériel conjoint sur le problème des réfugiés rwandais vivant en Uganda s'était effectivement tenue à Kigali du 15 au 17 février 1989 et avait permis aux deux parties de rapprocher leurs positions diamétralement opposées au départ.

En effet, alors que compte tenu des contraintes économico-démographiques du pays, la partie rwandaise demandait à l'Uganda d'accorder la naturalisation à tous les réfugiés rwandais qui le souhaiteraient, la partie ugandaise insistait pour sa part sur le rapatriement de tous les réfugiés qui le désirent, sans aucune autre considération.

Mais, la délégation rwandaise, après avoir réaffirmé que le problème des réfugiés rwandais préoccupe au premier chef le Gouvernement rwandais qui est décidé à lui trouver une solution avec l'aide de la communauté internationale et particulièrement des pays qui hébergent ces réfugiés tout en se déclarant dans l'impossibilité d'accepter un retour massif des réfugiés, a invité la partie ugandaise à accepter d'examiner

.../...

entre autres solutions au problème, la solution de naturalisation, conformément à l'article 34 de la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés.

Finalement les deux délégations ont pu se convenir que des efforts devaient être déployés pour évaluer l'ampleur du problème en vue de s'assurer que la réalisation du rapatriement volontaire les réfugiés n'aura pas d'effet préjudiciable sur les parties concernées.

La deuxième réunion du Comité Ministériel conjoint sur le problème des réfugiés rwandais vivant en Uganda s'est tenue à Kampala du 14 au 17 novembre 1989.

" La réunion, après avoir examiné d'une part un document de travail préparé par la partie rwandaise sur les problèmes et les contraintes du Rwanda face à un retour massif des réfugiés, et d'autre part un document préparé par la partie ugandaise portant sur un programme d'action pour une enquête auprès des réfugiés rwandais pour connaître leur souhait au sujet de la solution à leur problème, a mené des débats qui ont abouti à la décision de demander au HCR de mettre sur pied un comité indépendant d'experts, qui sera chargé d'étudier tous les contours du problème des réfugiés rwandais vivant en Uganda.

Il a été précisé que la mission de ce comité consistera notamment:

- à déterminer le nombre total de réfugiés rwandais vivant en Uganda, le nombre de ceux qui veulent retourner au Rwanda, le nombre de ceux qui veulent rester en Uganda pour y être naturalisés, le nombre de ceux qui veulent s'établir dans un pays tiers, et le recensement des biens dont dispose chaque réfugié.
- à fournir aux réfugiés toute l'information nécessaire dont le contenu et les contours seront déterminés par le HCR, afin de permettre de mener une enquête utile.

Il a été enfin retenu que la troisième réunion du Comité Ministériel conjoint rwando-ugandais sur le problème des réfugiés rwandais vivant en Uganda se tiendra en Uganda en avril 1990 pour examiner le rapport du comité indépendant d'experts.

.../...

Ce qu'il y a lieu de retenir sur le plan des relations politiques, c'est que dans l'ensemble, au cours de cette année 1989, les rapports entre l'Uganda et le Rwanda ont été marqués par un regain de confiance et une volonté effective de part et d'autre de renforcer les relations de bon voisinage, d'améliorer le climat de sécurité à la frontière rwando-ugandaise et de faciliter la vie des populations frontalières.

Ces bonnes dispositions sont à encourager grâce à des rencontres fréquentes au niveau des autorités tant centrales que frontalières des deux pays et par le renforcement des relations socio-économiques qui décourageraient notamment la fraude, une des principales sources d'insécurité à la frontière, en privilégiant les échanges frontaliers que la partie ugandaise est déjà parvenue à dissocier précisément de la fraude.

Il y a lieu enfin de souligner que la bonne image que les citoyens ugandais peuvent se faire du Rwanda est de nature à contribuer au renforcement du climat de confiance entre ugandais et rwandais.

A cet égard, il sied de rappeler qu'à l'issue de son voyage d'études au Rwanda organisé du 19 au 24 juin 1989, une équipe de six (6) **journalistes** ugandais qui effectuaient un stage à l'Institut d'Administration Publique de Kampala, a publié dans des journaux ugandais des articles qui ont donné une très bonne image du Rwanda, en soulignant l'effort de développement de notre pays tout en mettant en relief ses problèmes réels liés notamment à la surpopulation et à la démographie galopante.

La publication des articles donnant ~~une~~ image correcte et positive de notre pays dans des journaux dont certains avaient l'habitude de publier des articles négatifs sur le Rwanda préparés par des activistes réfugiés rwandais, a contribué à mieux faire connaître et mieux faire apprécier le Rwanda auprès du public ugandais et cette action mérite d'être encouragée et soutenue notamment en favorisant des échanges de visites entre les journalistes et les responsables des services de presse dans les deux pays.

.../...

4. RELATIONS RWANDO-TANZANIENNES

Au cours de cette année 1989, les relations rwando-tanzaniennes sont restées très bonnes et ont été entretenues par des visites ainsi que des missions de contact et de concertation échangées au niveau des deux pays.

C'est dans ce cadre qu'il faut placer la mission que le Ministre tanzanien des Affaires Etrangères, Ndugu Benjamin MKAPA a effectuée au Rwanda le 22 avril 1989 porteur d'un message personnel du Président de la République/Unie de Tanzanie à Son Homologue Rwandais.

La visite officielle que le Vice-Président et Premier Ministre tanzanien Ndugu Joseph ~~Sinde~~ WARIOBA a effectuée au Rwanda du 26 au 28 septembre 1989 a également contribué à resserer les excellentes relations d'amitié et de bon voisinage qui unissent la Tanzanie et le Rwanda.

Il sied aussi de rappeler que le Ministre tanzanien des Terres, des Ressources Naturelles et du Tourisme, Ndugu Arcado NTAGAZWA a séjourné au Rwanda du 9 au 14 juillet 1989 à la tête d'une délégation de son pays qui a participé aux travaux de la 11ème session de la commission mixte rwando-tanzanienne de coopération.

Sur le plan politique, cette commission mixte a examiné notamment le problème des mouvements migratoires entre les deux pays et a souligné l'impérieuse nécessité de régulariser la situation des immigrants.

A ce sujet, la Tanzanie a décidé de classer les immigrants rwandais en trois catégories distinctes à savoir :

- ceux qui sont arrivés en Tanzanie avant décembre 1982 :
Pour ceux-là, le séjour sera régularisé; ils seront enregistrés et pourront, sur demande individuelle, opter pour la nationalité tanzanienne.
- ceux qui sont arrivés en Tanzanie entre décembre 1982 et janvier 1986 : la Tanzanie les enregistrera et en informera le

.../...

Rwanda afin qu'il régularise leur situation en leur octroyant les documents de voyage d'usage légalisant leur entrée et leur séjour en Tanzanie.

- ceux qui sont arrivés en Tanzanie après janvier 1986 sans documents de voyage valables : la Tanzanie va les refouler aussitôt que leur présence dans ce pays sera découverte.

Le problème de la sécurité à la frontière commune a aussi retenu l'attention de la commission mixte qui, après avoir souligné que la perméabilité de la frontière facilite le banditisme, le braconnage, la fraude, le trafic des stupéfiants et les traversées clandestines de la frontière, a reconnu la nécessité pour les deux pays, de conjuguer les efforts pour endiguer toutes ces sources d'insécurité.

Pour lutter particulièrement contre la fraude et les entrées illégales dans l'un et l'autre pays, la commission mixte a demandé au Rwanda de convoquer le comité des douze créé par la commission au cours de sa 10ème session et chargé d'identifier à la frontière rwando-tanzanienne ^{d'autres points} d'entrée officiels en plus de celui de Rusumo. Le Comité fut également chargé d'examiner les mesures pratiques d'organiser des contrôles et des patrouilles le long de la frontière.

restreint du côté rwandais
Il convient de signaler que le Comité/s'est réuni le 31 novembre et le 1er décembre 1989 et a effectué une descente sur les lieux qui a permis de recommander l'officialisation du point de passage dit "Rwakigeli" qui, en raison du trafic important qu'il enregistre, devrait être considéré comme un point d'entrée officiel entre le Rwanda et la Tanzanie. A cause des contraintes budgétaires, la réunion du Comité des douze a été reportée l'année prochaine.

A son tour, le Rwanda a favorisé des missions de contact et de concertation afin de promouvoir davantage sur le plan bilatéral les relations d'amitié et de coopération.

C'est dans ce cadre que le Ministre rwandais des Transports et des Communications a effectué une mission en Tanzanie du 18 au 22 septembre 1989, porteur d'un message du Chef de l'Etat rwandais à son homologue tanzanien.

.../...

De son côté le Ministre rwandais du Commerce et de la Consommation a conduit à Mwanza une délégation comprenant notamment les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda, qui a participé à une exposition commerciale organisée du 7 au 13 novembre 1989. Cette exposition a contribué à faire connaître et apprécier les produits rwandais aux consommateurs tanzaniens.

Outre les contacts et les échanges auxquels ces missions de niveau ministériel ont contribué, il y a lieu de relever que les rencontres entre les autorités frontalières ont favorisé le maintien des relations de bon voisinage. Dans ce contexte en effet, une délégation de la Préfecture de Kibungo a effectué une visite à Bukoba (région de Kagera) du 8 au 11 août 1989, visite au cours de laquelle elle a eu des entretiens avec les autorités tanzaniennes de la région, sur les problèmes de sécurité à la frontière commune, sur la question du mouvement migratoire de rwandais en Tanzanie et sur le problème de la fraude.

A cette occasion, les deux parties ont réaffirmé leur engagement à conjuguer les efforts pour lutter contre tout ce qui pourrait contribuer à créer un climat d'insécurité à la frontière commune.

5. RELATIONS RWANDO-KENYANES

Les relations rwando-kenyanes sont très bonnes et très stables et méritent d'être constamment concrétisées sur le plan politique par des contacts réguliers à tous les niveaux.

Dans ce cadre, le contact à relever au niveau des Chefs d'Etat **kenyan** et rwandais au cours de cette année 1989 a eu lieu en marge des travaux du 8ème Sommet de la ZEP qui s'est tenu à Nairobi le 30 novembre et le 1er décembre 1989.

De son côté le Secrétaire Général du MRND devait effectuer une visite officielle au Kenya cette année, mais cette visite a été reportée en raison des impératifs de calendrier.

.../...

Du côté kenyan, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, le Dr Robert J. OUKO a séjourné au Rwanda à la tête d'une délégation qui a participé du 5 au 7 juillet 1989 aux travaux de la 2ème session de la Commission mixte rwando-kenyane de coopération.

Le point d'ordre politique abordé au cours de cette session de la Commission mixte a porté sur le problème d'immigration en rapport avec l'examen des possibilités de supprimer les visas entre le Kenya et le Rwanda.

A cet égard, la Commission a invité les responsables des services de l'Immigration des deux pays de se rencontrer rapidement pour étudier divers problèmes du domaine de l'immigration, dont notamment ceux relatifs aux titres de voyage; à leur durée de validité, à la délivrance des visas et aux possibilités de supprimer ces derniers; aux mouvements des irréguliers et enfin au cas des immigrants rwandais installés au Kenya.

Par deux fois, la partie rwandaise a proposé les dates pour cette rencontre entre les responsables des services d'immigrations des deux pays mais la partie kenyane a indiqué qu'elle proposera à son tour une autre période pour la rencontre.

6. RELATIONS RWANDO-ZAMBIENNES

Le Rwanda et la Zambie entretiennent des relations d'amitié concrétisées sur le plan politique par des échanges de visites et par des contacts réguliers entre les autorités des deux pays.

Mais cette année n'a pas enregistré de visites de caractère politique de part et d'autre. Par contre, pour répondre à la volonté des Chefs d'Etat zambien et rwandais de rapprocher leurs pays par une coopération active dans des domaines d'intérêt commun, le calendrier des rencontres au niveau de la Commission mixte a été respecté.

.../...

A cet effet, la commission mixte rwando-zambienne s'est tenue à Kigali du 16 au 18 août 1989 et a abouti à des résultats satisfaisants dans la mesure où les deux parties ont retenu le principe d'élargir et de diversifier les domaines de coopération (énergie, communications, recherche agricole etc...).

Dans le même contexte, une délégation d'hommes d'affaires zambiens a séjourné dans notre pays en marge des travaux de la commission mixte et a organisé à Kigali sous le patronage du Ministre rwandais du Commerce et de la Consommation, la deuxième semaine commerciale zambienne. Le Rwanda compte organiser, en guise de réciprocité, une semaine commerciale à Lusaka en 1990.

Enfin, pour cimenter les relations entre les deux pays particulièrement sur le plan des échanges commerciaux, la partie zambienne a annoncé son intention d'ouvrir un bureau d'un attaché commercial à Kigali dans les tout prochains jours.

7. RELATIONS RWANDO-ZIMBABWEENNES

Depuis son accession à l'Indépendance en date du 18 avril 1980, le Zimbabwe entretient d'excellentes relations politiques avec le Rwanda.

.../...

Les deux pays étant membres de l'ONU, de l'OUA, du Mouvement des pays non alignés et de la Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP), ils sont caractérisés par une même identité de vues sur la plupart des questions qui sont traitées dans ces instances.

Soucieux de contribuer à la recherche de solutions appropriées aux problèmes qui se posent sur le continent africain, les Présidents HABYARIMANA et MUGABE se sont rencontrés à Gbadolite, au Zaïre en juin 1989 sur invitation du Président MOBUTU où ils ont, avec seize de leurs homologues africains, participé aux consultations sur la réconciliation nationale en Angola.

8. RELATIONS RWANDO-MOZAMBICAINES

Le Chef de l'Etat rwandais a montré l'intérêt qu'il accorde au renforcement des relations d'amitié entre le Rwanda et le Mozambique en effectuant une visite officielle d'amitié au Mozambique en 1988.

Les autorités mozambicaines ont beaucoup apprécié ce geste et le Ministre mozambicain des Affaires Etrangères a eu l'occasion de le souligner lors de l'entretien qu'il a eu avec Son Homologue rwandais à Belgrade en septembre 1989 en marge des travaux du 9ème Sommet du Mouvement des Pays Non Alignés.

Par réciprocité, il est prévu que le Ministre mozambicain des Affaires Etrangères effectue une visite officielle au Rwanda dans les premiers mois de 1990.

9. RELATIONS RWANDO-ANGOLAISES

Au cours de cette année, le Rwanda a suivi avec intérêt l'évolution de la situation politique en Angola et particulièrement le processus de réconciliation nationale dans ce pays. C'est dans ce contexte qu'il convient de placer la participation du Chef de l'Etat rwandais le 22 juin 1989 au Sommet de Gbadolite, où avec 17 de ses pairs, il a eu à examiner le plan de paix proposé aux deux principaux protagonistes à savoir le Gouvernement de Luanda dirigé par Monsieur José Edouardo dos SANTOS et le mouvement rebelle de l'UNITA dirigé par Monsieur Jonas SAVIMBI. A cette occasion, une poignée de mains entre les deux hommes a été échangée et un accord de cessez-le-feu a été signé bien que par la suite les accords de Gbadolite n'aient pas été suivis de faits allant dans le sens convenu.

Il convient aussi de signaler l'arrivée à Kigali le 17 août 1989 d'un Ambassadeur itinérant du nom de Miguel NETO qui était porteur d'un message spécial adressé par le Général José Edouardo dos Santos au Président de la République Rwandaise. Ce message avait trait aux excellentes relations d'amitié qui existent entre l'Angola et le Rwanda et à la situation politique prévalant en Angola.

Le Secrétaire Général du MRND qui a reçu en audience ce messager angolais, a profité de l'occasion pour l'assurer du soutien du gouvernement et du peuple rwandais à toute initiative visant l'instauration d'un climat de paix en Angola et pour exprimer la conviction que, compte tenu de l'évolution des négociations en cours entre les parties concernées par le problème angolais, une solution allant dans le sens des intérêts de tout le peuple frère d'Angola sera trouvée.

.../...

10. RELATIONS RWANDO-CONGOLAISES.

Dans le souci d'insuffler un regain de dynamisme aux relations rwando-congolaises, le Chef de l'Etat a effectué du 19 au 21 mai 1989, une visite d'amitié et de travail en République Populaire du Congo. A cette occasion, il a pu s'entretenir avec Son Homologue congolais et visiter quelques réalisations socio-économiques du pays.

En marge de cette visite, les entretiens au niveau ministériel entre les deux délégations ont porté sur les échanges commerciaux, le transport aérien, l'éducation et la recherche scientifique. Le Chef de l'Etat rwandais et Son Homologue congolais ont approuvé les conclusions de ces entretiens par la signature d'un communiqué conjoint.

Le développement du transport aérien sans lequel il est difficile de développer les échanges commerciaux a retenu l'attention des délégations. Pour renforcer la coopération dans ce domaine, le Congo a promis de mettre sur pied une société de fret "AFRICA-FRET" pour remplacer AFRICARGO tombée en faillite. Concernant le transport des passagers, comme la partie congolaise insistait sur la desserte de la ville de Goma comme étant une des conditions de rentabilité de la ligne Brazzaville-Kigali, la partie rwandaise a signalé que AIR RWANDA était disposé à assurer la liaison entre KIGALI et GOMA pour le compte du Congo au cas où les négociations entre le Congo et le Zaïre pour l'ouverture d'une ligne directe Brazzaville-Kigali desservant directement Goma n'aboutissaient pas.

Dans le domaine de l'éducation, la partie congolaise a déclaré ne pas être en mesure d'offrir de nouvelles bourses ni d'augmenter le montant de la bourse des étudiants rwandais en cours de formation mais elle a marqué son accord de réserver des places aux étudiants rwandais dans les branches universitaires souhaitées, le Rwanda se chargeant de leur payer la bourse d'études. Les deux parties ont par ailleurs décidé de promouvoir les échanges universitaires par la signature d'un Accord inter-universitaire.

.../...

Pour ce qui est de la recherche scientifique, les deux parties ont décidé d'échanger des expériences dans les secteurs agricole, vétérinaire, forestier, de la médecine traditionnelle ainsi que de l'énergie et d'établir un programme d'échanges culturels, le Rwanda offrant son expérience dans la tradition orale et le Congo dans le domaine du théâtre.

Au niveau des relations de coopération entre les formations politiques, le MRND et le PCT (Parti Congolais du Travail), il y a lieu de relever qu'en mai 1989, un accord-cadre de coopération a été signé entre les deux institutions politiques.

Pour concrétiser cet accord de coopération, une délégation du MRND conduite par le Militant KARANGWA Frédéric, Membre du Comité Central du MRND et Préfet de Butare a effectué une mission au Congo du 15 au 20 octobre 1989 pour des consultations et des échanges de vues sur l'organisation et le fonctionnement du PCT, l'expérience au niveau des organisations des masses ainsi que sur les relations bilatérales en général, dans l'esprit de l'accord-cadre de coopération signé. Un tel échange de visites doit se poursuivre et s'intensifier afin de renforcer les relations de coopération entre les deux pays.

11. RELATIONS RWANDO-GABONAISES

Le Rwanda et le Gabon entretiennent des relations d'amitié concrétisées sur le plan politique par des échanges de visites et par des contacts entre les autorités des deux pays. Sur le plan diplomatique, les relations entre les deux pays sont restées excellentes malgré que l'Ambassade rwandaise ouverte au Gabon en 1977 fut fermée en 1981 surtout pour des raisons financières, mais aussi parce que le projet alors envisagé d'envoyer des ressortissants rwandais travailler au Gabon n'a pas pu aboutir. Il sied cependant de noter que le Gouvernement rwandais a déjà accrédité un Ambassadeur au Gabon avec résidence à Kinshasa.

.../...

C'est pour renforcer les relations d'amitié existantes, que le Chef de l'Etat a effectué une visite d'amitié et de travail en République gabonaise du 21 au 23 mai 1989.

Cette visite a permis de consolider les relations entre les deux pays et d'examiner les voies et moyens de concrétiser la volonté de coopération exprimée par le Gabon et le Rwanda à travers les accords de coopération signés en 1976.

Ainsi, tant au niveau de la réunion ministérielle tenue en marge de la visite qu'au niveau des entretiens entre le Chef de l'Etat et Son Homologue gabonais, il a été souligné que les problèmes économiques auxquels les deux pays ont dû faire face ne leur ont pas permis de traduire dans les faits leur volonté de coopération.

Cependant, la nécessité de promouvoir les échanges commerciaux a été soulignée, tout en mettant l'accent sur l'intérêt à accorder à la coopération horizontale.

Le manque de voies de communication pour favoriser les échanges a été également évoqué, et à cet égard, l'urgence de développer la coopération dans le domaine du transport aérien a été souligné.

La Coopération dans le domaine culturel a aussi retenu l'attention, en vue notamment de favoriser les échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs. Les deux Chefs d'Etat ont à cet égard, décidé que le Ministre rwandais de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique devait effectuer une mission au Gabon au cours du mois de juin 1989, pour étudier avec les autorités gabonaises compétentes les possibilités d'envoyer des étudiants rwandais dans les Universités et Instituts gabonais d'enseignement supérieur.

Cette décision a été mise rapidement en exécution car le Ministre rwandais de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a effectué une mission au Gabon du 18 au 23 juin 1989.

.../...

Cette mission lui a permis d'identifier les domaines dans lesquels les étudiants rwandais pourraient être formés au Gabon, notamment en médecine (spécialisation médicale et formation de techniciens supérieurs de laboratoire) en polytechnique, en sciences de la gestion (finances, commerce et marketing), en secrétariat de direction, etc...

Il y a lieu de se féliciter de la disponibilité constatée chez les autorités gabonaises, d'accueillir dans les établissements d'enseignement supérieur gabonais, des ressortissants rwandais. Il a été cependant précisé que le Gouvernement rwandais prendra en charge la bourse d'études de ses ressortissants, car le Gabon s'est déclaré dans une situation économique difficile ne lui permettant pas d'accorder des bourses d'études.

Les autorités tant académiques qu'administratives gabonaises se sont par ailleurs déclarées favorables à la signature rapide des accords de coopération inter-universitaire pour promouvoir les échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs.

Dans le cadre de la mise en exécution d'une décision prise par les deux Chefs d'Etat, une importante délégation gabonaise, conduite par le Premier Ministre et Chef du Gouvernement, Son Excellence Monsieur Léon MEBLANE a séjourné au Rwanda du 2 au 4 août 1989. La 3ème commission mixte rwando-gabonaise tenue en marge de cette visite a permis d'inventorier les domaines devant faire l'objet d'une coopération concrète entre le Gabon et le Rwanda.

A noter enfin que dans le cadre des relations entre le MRND et le P.D.G. (Parti Démocratique Gabonais), une délégation du MRND conduite par le Militant KARANGWA Frédéric, Membre du Comité Central du MRND et Préfet de Butare a séjourné au Gabon du 20 au 27 octobre 1989 et a saisi cette occasion pour soumettre aux responsables du Parti Démocratique Gabonais un projet d'accord-cadre de coopération entre les deux formations politiques. La partie gabonaise a promis de faire examiner ce
.../...

projet d'accord par les instances supérieures du Parti et de fournir leur position dans les meilleurs délais. Ces bonnes dispositions laissent augurer d'une coopération fructueuse entre le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et le Parti Démocratique Gabonais.

12. RELATIONS RWANDO-TOGOLAISES

Du 27 au 28 Mai 1989, le Chef de l'Etat a effectué une visite d'amitié et de travail au Togo dans le souci de renforcer les relations d'amitié et d'estime mutuelle qui unissent les peuples togolais et rwandais.

Entérinant les conclusions auxquelles les délégations ministérielles des deux pays ont abouti suite à une séance de travail tenue en marge de la visite du Président de la République, les deux Chefs d'Etat ont décidé que le Togo et le Rwanda vont entretenir les contacts nécessaires afin de promouvoir des échanges plus nombreux à tous les niveaux et dans tous les domaines et que la coopération entre les deux pays sera régie par un Accord-cadre de coopération. Ils ont également chargé les services compétents des deux pays de promouvoir une coopération scientifique, technique et culturelle notamment par les échanges de professeurs et d'étudiants.

Pour engager les négociations en vue de lancer la coopération entre le MRND et le RPT (Rassemblement du Peuple Togolais), une délégation conduite par Monsieur NTASHAMAJE Antoine, Membre du Comité Central du MRND et Ministre des Relations Institutionnelles a effectué une mission au Togo du 13 au 23 septembre 1989. Le Ministre était porteur d'un message adressé par le Chef de l'Etat rwandais à Son Homologue togolais.

Au cours de cette mission, les responsables du Rassemblement du Peuple Togolais ont accueilli favorablement l'idée de signature d'un accord général de coopération entre le MRND et le RPT et ont mis sur pied un comité chargé d'examiner le projet de cet accord de coopération.

.../...

13. RELATIONS RWANDO-IVOIRIENNES

Le Rwanda et la Côte d'Ivoire entretiennent d'excellentes relations d'amitié concrétisées par des contacts réguliers entre les responsables politiques des deux pays.

C'est dans ce cadre que le Chef de l'Etat rwandais s'est entretenu avec son homologue ivoirien à Dakar en mai 1989 en marge des travaux du 3ème Sommet de la Francophonie.

Dans le même sens, le Gouvernement rwandais a récemment adressé une invitation au Ministre ivoirien des Affaires Etrangères pour effectuer une visite officielle au Rwanda qui sera une visite-retour par rapport à celle que le Ministre rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a effectuée en Côte d'Ivoire en 1985.

Par ailleurs, le Rwanda vient de manifester son intérêt et son soutien à l'Association N'DAYA International parrainée par l'épouse du Président Ivoirien, dans son action de bienfaisance en faveur des enfants déshérités, en créant une association rwandaise aspirant aux mêmes objectifs sous le nom d'"Umubyeyi". Ainsi, la demande d'affiliation doit être présentée au siège de N'DAYA International à son siège à Abidjan.

14. RELATIONS RWANDO-EGYPTIENNES

Le Rwanda et l'Egypte entretiennent d'excellentes relations d'amitié soutenues par des échanges de visites à tous les niveaux.

Dans ce cadre, trois délégations rwandaises de niveau ministériel se sont rendues en Egypte au cours de l'année 1989.

Il s'agit du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts qui, après avoir participé du 22 au 25 mai 1989 à la quinzième session ministérielle du Conseil Mondial de l'Alimentation, a pu s'entretenir avec plusieurs hautes personnalités égyptiennes et visiter certains projets agricoles.

Il s'agit également du Ministre de la Santé qui a séjourné au Caire du 28 août au 5 septembre 1989 pour discuter avec son homologue égyptien de la coopération rwando-égyptienne dans le domaine médical.

Il s'agit enfin du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale qui a séjourné au Caire du 9 au 12 septembre 1989 à la tête d'une délégation qui a participé aux travaux de la première session de la Commission Mixte de coopération rwando-égyptienne.

A cette occasion, le Ministre a été reçu en audience par le Chef de l'Etat égyptien à qui il a transmis un message verbal de son homologue rwandais. Il a également rencontré un certain nombre de hautes personnalités égyptiennes dont le Dr Youssef WALI, Secrétaire Général du Parti National Démocratique (parti au pouvoir) en même temps qu'il est Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Agriculture et de la Bonification des Terres.

Le Dr Youssef WALI, vient d'être invité, en sa qualité de Secrétaire Général du Parti National Démocratique égyptien, à effectuer une visite officielle au Rwanda en janvier 1990. Ce sera une visite-retour car, on s'en souvient, le Secrétaire Général du MRND a effectué une visite officielle en République Arabe d'Egypte en septembre 1988.

S'agissant des travaux de la 1ère session de la Commission mixte de coopération rwando-égyptienne que le Ministre rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a co-présidé avec le Secrétaire d'Etat égyptien pour les Affaires Etrangères, le Dr Boutros Boutros Ghali, il y a lieu de se féliciter qu'ils aient permis de relancer la coopération rwando-égyptienne sur des nouvelles bases, grâce à un programme de coopération approuvé de commun accord, intéressant le domaine économique (principalement dans le secteur agricole), éducatif, culturel, médical, scientifique et technique.

15. RELATIONS RWANDO-LIBYENNES

Les relations rwando-libyennes qui ces dernières années donnaient certains signes d'émoussement, surtout dans le domaine de la coopération, ont été relancées par les travaux de la 10ème session de la Commission mixte de coopération rwando-libyenne qui s'est tenue à Tripoli du 28 au 30 mars 1989.

A cette occasion, la partie libyenne a promis de relancer la coopération avec notre pays et d'envoyer^a/cet effet, sans tarder, une mission qui devait étudier sur place les possibilités de réaliser les projets retenus.

Cependant la Libye a mis peu d'empressement à envoyer ladite mission et ce n'est que sur instance du Rwanda que ladite mission est venue dans notre pays où elle a séjourné du 2 au 7 octobre 1989.

Cette lenteur, ou mieux ce peu d'enthousiasme constaté côte libyen, étaient dus en grande partie à une certaine méfiance que la Libye entretenait sur le plan politique, à l'égard du Rwanda, suite surtout à l'expulsion des ressortissants libyens du territoire burundais dans les premiers mois de cette année.

Les autorités libyennes ont en effet pensé un moment que le Rwanda voulait à son tour expulser de son territoire les ressortissants libyens. C'est en tout cas ce qu'ont pensé les autorités libyennes jusqu'au plus haut niveau, particulièrement lorsqu'une délégation rwandaise a effectuée une mission à Tripoli en juin 1989 pour tenter de récupérer 245 passeports rwandais détenus illégalement par la Libye depuis 1979.

.../...

Alors que la partie rwandaise cherchait à récupérer ces passeports pour éviter que leur utilisation frauduleuse, constatée à plusieurs reprises, ne continue pas à constituer une sérieuse menace pour la sécurité de notre pays et beaucoup d'autres, les autorités libyennes voyaient quant à elles dans cette insistance, une façon de chercher des occasions qui permettraient de rompre les relations avec la Libye.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a profité de la participation aux travaux de la 50ème session du Conseil des Ministres de l'OUA à Addis Abeba et aux travaux du 9ème Sommet des non-alignés à Belgrade, pour s'entretenir avec son homologue libyen et lui demander de rassurer les autorités libyennes que le Rwanda tient au maintien et au renforcement des relations d'amitié et de coopération avec la Libye et que les relations que le Rwanda entretient avec cette dernière n'ont pas nécessairement comme référence les relations entre la Libye et d'autres pays.

Une des preuves de cette volonté du Gouvernement rwandais de renforcer ces relations d'amitié avec la Libye a été l'envoi à Tripoli, d'une délégation rwandaise conduite par un membre du Comité Central du MRND, pour participer aux cérémonies qui a marqué, le 1er septembre 1989, le 20ème anniversaire de la Grande Révolution d'Al Fateh.

Les autorités libyennes ont été satisfaites des assurances données par le Rwanda, ce qui les a amenés à renforcer d'une unité le Bureau Populaire libyen à Kigali, alors que peu auparavant, la Libye avait envisagé de fermer son bureau à Kigali dans le cadre d'un programme de réduction du nombre de Bureaux Populaires libyens à l'étranger.

L'état actuel des relations politiques entre le Rwanda et la Libye devrait donc normalement permettre de concrétiser davantage la coopération entre les deux pays, à partir notamment des projets déjà retenus.

.../...

16. RELATIONS RWANDO-ALGERIENNES

La République Algérienne Démocratique et la République Rwandaise entretiennent des relations d'amitié et de coopération agissante. Dans le cadre de la coopération rwando-algérienne, l'Algérie accorde au Rwanda des bourses d'études mais aussi intervient dans deux projets importants qu'elle a initiés et financés, à savoir: l'hôpital de Kaduha et l'Ecole Agri-Vétérinaire de BUSOGO, qui a été transformée en un Institut Supérieur d'Agriculture et d'Elevage.

En marge des travaux du 25ème Sommet de l'OUA à Addis Abeba, le Ministre rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale s'est entretenu avec son homologue algérien sur l'état de la coopération rwando-algérienne. Les deux interlocuteurs, après s'être félicités de cette coopération qui constitue un modèle de la coopération sud-sud, ont réitéré la ferme détermination à la renforcer davantage.

De son côté, l'Ambassadeur du Rwanda en Algérie a, à l'occasion de la présentation de ses lettres de créance en date du 22 octobre 1989, rappelé au Chef de l'Etat algérien l'invitation adressée par son homologue rwandais pour effectuer une visite officielle au Rwanda en réponse à celle que le Président de la République Rwandaise a déjà effectuée en Algérie.

Le Président BENDJEDID a indiqué qu'il répondra favorablement à cette invitation mais que pour le moment, il est encore trop pris par les changements politiques et économiques qui s'opèrent dans son pays.

Sur le plan des relations entre les formations politiques des deux pays, il y a lieu de noter qu'en 1988, le parti FLN a envoyé une invitation pour qu'une délégation du MRND se rende en Algérie pour constater l'expérience du FLN en matière d'organisation et de fonctionnement des structures centrales de base et des organisations de masses. Cette invitation qui n'a pas pu être honorée en raison des événements politiques qui ont secoué le pays durant cette période, reste valable et pourrait donner lieu à un échange d'expérience dont les deux formations politiques tireraient grandement profit.

.../...

17. RELATIONS RWANDO-MAROCAINES

Les relations politiques entre le Rwanda et le Maroc sont bonnes en dépit des positions divergentes sur le problème du Sahara Occidental et particulièrement au sujet de la reconnaissance de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD).

Le Rwanda a reconnu la RASD dans le cadre du respect du principe de l'autodétermination des peuples. Bien que le Maroc ait gardé une certaine distance vis-à-vis des pays qui ont reconnu la RASD et qu'il en soit même arrivé à se retirer de l'Organisation de l'Unité Africaine, il a été constaté que depuis quelques temps, il mène une offensive pour se rapprocher des autres pays africains. A cet effet, le Roi Hassan II envoie régulièrement des messages spéciaux à ses homologues Chefs d'Etat africains pour expliquer sa position à l'égard de la question du Sahara Occidental.

La position du Rwanda est, tout en maintenant le soutien à la RASD, d'éviter toute attitude hostile vis-à-vis du Maroc.

C'est ainsi que notre pays répond aux invitations lui adressées pour participer à certaines Conférences qui se tiennent au Maroc. A cet égard, le Rwanda a honoré l'invitation du Maroc en participant à la Conférence ministérielle franco-africaine de suivi qui s'est tenue à Casablanca du 23 au 24 novembre 1989.

Le Rwanda est du reste disposé à renforcer les relations de coopération avec le Maroc (elles se limitent actuellement au secteur culturel), si ce pays manifeste une réelle volonté de rapprochement.

.../...

18. RELATIONS RWANDO-TUNISIENNES

La République tunisienne et la République Rwandaise entretiennent de bonnes relations marquées par une réelle volonté de part et d'autre de multiplier les échanges de visites et les contacts politiques.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement tunisien vient de réitérer par le biais de son nouvel Ambassadeur au Rwanda, avec résidence à Kinshasa (Zaïre) l'invitation adressée au Ministre rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de visiter la Tunisie.

Cette invitation qui ne peut pas être honorée cette année suite aux impératifs de service, pourrait l'être en 1990.

Les contacts qui pourraient être menés à cette occasion permettraient de développer la coopération dans des secteurs déjà inventoriés, notamment le tourisme et la coopération culturelle.

19. RELATIONS RWANDO-NIPPONES

L'événement qui a frappé la vie de tous les Japonais au courant de cette année 1989 est la mort de l'Empereur HIROHITO.

Dans ces moments douloureux, la République Rwandaise a envoyé une délégation officielle de haut niveau (conduite par le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal) aux funérailles de l'Empereur qui ont eu lieu le 24 février 1989.

A cette occasion, Sa Majesté AKIHITO, nouvel Empereur du Japon, a au cours d'une audience accordée aux délégations présentes, informé le Chef de la délégation rwandaise qu'il gardait un excellent souvenir de la visite que le Président de la République Rwandaise a effectuée au Japon en 1988. Il a indiqué qu'il appréciait particulièrement l'intérêt que le Président HABYARIMANA accorde à la conservation de la nature en général et à la protection de la faune en particulier.

.../...

Dans le cadre de la promotion de l'image de marque du Rwanda à l'extérieur, l'Ambassadeur du Rwanda en poste à Tokyo a été invité à tenir une conférence sur le Rwanda le 31 avril 1989 dans la Préfecture de Kagoshima à l'occasion de la première vision du film "Gorillas in the mist".

Dans ce même contexte, un groupe de 20 japonais de l'Association Afrique-Japon a séjourné au Rwanda durant le mois de novembre 1989 pour rendre hommage à l'action menée par le Rwanda en matière de protection de l'environnement et de promotion touristique.

20. RELATIONS RWANDO-NORD-COREENNES

Le Rwanda et la République Populaire Démocratique de Corée entretiennent des rapports amicaux concrétisés par l'échange de délégations et d'expériences tant aux niveaux des Etats qu'à celui des deux formations politiques : le M.R.N.D. et le PTC (Parti du Travail de Corée).

Il y a lieu cependant de signaler que cette année 1989 n'a pas enregistré un important échange de délégations entre les deux pays. Mais une délégation rwandaise a représenté le Rwanda au 13e Festival Mondial de la Jeunesse et des Etudiants qui s'est tenu à Pyongyang du 1er au 8 juillet 1989.

De son côté, la République Populaire Démocratique de Corée a nommé un nouvel Ambassadeur à Kigali, en la personne du Camarade DJEUN YEUNG OUN qui a présenté ses lettres de créance le 28 septembre 1989.

Dans les rapports que la République Populaire Démocratique de Corée entretient avec le Rwanda, elle cherche toujours à connaître la position de notre pays sur le problème de la réunification de la Péninsule coréenne.

Il importe de souligner à cet égard que la position du Rwanda a été réaffirmée par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale devant la 44e Assemblée

.../...

Générale des Nations Unies le 17 octobre 1989, en ces termes :
"Le Rwanda ne cesse d'encourager fermement tous les efforts
visant la réunification pacifique et indépendante de la
nation coréenne".

21. RELATIONS RWANDO-SUD-COREENES

Les relations rwando-sud coréennes se sont redynami-
sées au cours de cette année par la nomination, pour la toute
première fois depuis la réouverture de l'Ambassade de la
République de Corée à Kigali en 1987, d'un Ambassadeur de ce pays
à Kigali avec résidence à Kinshasa, en la personne de Monsieur
KIM HYUN GON qui a présenté ses Lettres de créance le 7 novembre
1989.

22. RELATIONS RWANDO-CHINOISES

Au cours de cette année 1989, la République Rwandaise
et la République Populaire de Chine ont raffermi, par les
échanges de visites et de délégations, les excellentes relations
d'amitié sincère et de coopération établies de longue date
entre les deux pays.

Dans cette optique, l'on notera qu'une mission de
magistrats rwandais conduite par le Président de la Cour de
Cassation, a effectué une visite de deux semaines en Chine du
16 avril au 2 mai 1989, dans le cadre des échanges réguliers
d'idées et d'expériences en matière judiciaire et pénitentiaire.
Cette visite répondait à l'invitation lancée par la délégation
des magistrats chinois qui ont séjourné dans notre pays en 1988.

Une visite au Rwanda du Vice-ministre chinois de la
culture avait été programmée au cours de cette année mais
compte tenu de certains empêchements du côté rwandais, elle
n'a pas pu avoir lieu.

Pour favoriser les échanges culturels, la Chine a
envoyé au Rwanda une troupe d'artistes qui se sont exhibés dans
plusieurs Préfectures du pays au cours du mois d'octobre 1989.

Par ailleurs, deux expositions de produits artisanaux
chinois ont été organisées à Kigali respectivement en octobre et
en novembre 1989.

.../...

Sur le plan politique, les contacts ont été maintenus au niveau des formations politiques des deux Etats à savoir le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et le Parti Communiste chinois.

23. RELATIONS RWANDO-BELGES

Les relations entre la Belgique et le Rwanda demeurent excellentes et se renforcent chaque jour davantage grâce à des visites qui s'échangent à différents niveaux.

C'est dans ce cadre qu'il faut placer la visite que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a effectuée en Belgique le 14 février 1989. A cette occasion, il a eu des entretiens avec Monsieur Léo TINDEMANS, Ministre belge des Relations Extérieures (de 1981 à juin 1989), lesquels entretiens ont porté notamment sur la tension belgo-zaïroise.

Par ailleurs, Monsieur François NGARUKIYINTWALI, alors membre du Comité Central du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, a effectué deux visites de travail en Belgique du 11 au 14 janvier et du 3 au 13 avril 1989.

Monsieur François NSHUNGUYINKA, Préfet de la Préfecture de Gisenyi a, quant à lui, séjourné en Belgique du 25 au 31 octobre 1989 en vue d'examiner et signer les protocoles d'Accord pour la réalisation de projets de développement dans le cadre du jumelage-coopération entre la Province de Hainaut et la Préfecture de Gisenyi.

Pour leur part, les Bourgmestres des Communes MBAZI et MUSAMBIRA ont séjourné en Belgique du 5 au 12 novembre 1989 en vue de redynamiser les relations de jumelage-coopération entre les Communes Belges jumelées aux leurs, à savoir Woluwé-St-Lambert et Woluwe St-Pierre.

Du côté belge, Monsieur Louis TOBBACK, Ministre belge de l'Intérieur, a effectué une visite officielle dans notre pays du 27 au 31 mars 1989, à la tête d'une délégation composée de Bourgmestres belges dont les Communes sont jumelées à celles du Rwanda. Cette visite était destinée à redynamiser les relations de jumelage-coopération entre les Communes du Rwanda et celles de Belgique.

.../...

Il y a lieu de relever également la visite de contacts qu'a effectuée au Rwanda du 23 au 25 février 1989, Monsieur Roger DEHAYBE, Commissaire Général des Relations Internationales à la Communauté Française de Belgique.

Il y a par ailleurs lieu de relever la visite que Monsieur Jean Pierre GRAFE, Ministre des Sports, du Tourisme et des Relations Internationales de la Communauté Française de Belgique a effectuée dans notre pays du 5 au 8 novembre 1989.

Au cours de son séjour, Monsieur GRAFE a procédé avec le Docteur Casimir BIZIMUNGU, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, à la signature d'un Accord de Coopération Culturelle entre le Rwanda et la Communauté Française de Belgique, Accord qui constitue un apport de plus à la coopération déjà existante entre la Belgique et le Rwanda.

Aux termes de cet Accord, les parties contractantes s'engagent à promouvoir entre elles une coopération agissante dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la culture, de la santé, des affaires sociales et de la recherche scientifique.

Cette coopération sera concrétisée par la mise à la disposition des étudiants, des spécialistes ou scientifiques, de bourses d'études, de recherche et de stage en vue de leur formation, de leur perfectionnement ou de l'exécution de travaux de recherche. Ces bourses seront liées à des projets retenus de commun accord.

La coopération dans le domaine des communications notamment de la Télévision et de la Radio sera également encouragée par les parties contractantes.

L'événement qu'il convient de souligner avec un accent particulier dans le cadre des relations belgo-rwandaises, est assurément la visite officielle que Son Excellence Monsieur Wilfried MARTENS, Premier Ministre du Royaume de Belgique a effectuée au Rwanda du 17 au 19 septembre 1989 suivie d'une visite privée du 20 au 22 septembre 1989, à la tête d'une

.../...

importante délégation comprenant notamment Monsieur Mark EYSKENS, Ministre des Affaires Etrangères et Monsieur André GEENS, Ministre de la Coopération au Développement.

Cette visite, la première d'un Chef de Gouvernement belge dans notre pays, s'inscrit dans le cadre des contacts de haut niveau entre les autorités des deux pays, pour le raffermissement constant des liens privilégiés d'amitié et de coopération entre la Belgique et le Rwanda.

Au cours de son séjour en République Rwandaise, Son Excellence Monsieur Wilfried MARTENS a eu des entretiens très fructueux avec le Président de la République Rwandaise et Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, Son Excellence le Général-Major HABYARIMANA Juvénal.

Le Premier Ministre Wilfried MARTENS et le Président HABYARIMANA Juvénal se sont réjouis de l'excellence et de la solidité des relations d'amitié et de haute estime existant entre les deux pays, et ont réitéré leur ferme détermination à les renforcer toujours davantage, pour le plus grand bonheur de leurs peuples respectifs.

Ils se sont vivement félicités de ce que ces relations se concrétisent par des actions, des programmes et des projets conçus et réalisés de commun accord, en vue du développement économique, social et culturel du Rwanda.

Le Chef de l'Etat rwandais, le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, a renouvelé au peuple ami belge les sentiments du peuple rwandais rassemblé au sein du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, à l'égard du soutien que la Belgique apporte aux efforts de développement du Rwanda ainsi que de l'action menée par la Belgique en faveur du Rwanda dans le cadre de la coopération multilatérale. Il s'est en outre réjoui de l'indéfectible volonté des Gouvernements Belge et Rwandais d'élargir, de développer et de toujours renforcer les relations privilégiées de coopération entre les deux pays.

.../...

Cette volonté bénéfique se manifeste notamment par la conception et la réalisation de programmes et de projets s'intégrant parfaitement dans les objectifs et priorités du Gouvernement et du peuple rwandais, en l'occurrence dans les secteurs du développement rural et agricole, de l'enseignement-formation, de la santé, des infrastructures énergétiques et de communication, ainsi que du tourisme.

Le Président de la République Rwandaise et le Premier Ministre belge se sont par ailleurs félicités des résultats enregistrés dans le domaine de la coopération culturelle, dont l'exemple le plus éloquent est le Musée National du Rwanda, inauguré le 18 septembre 1989, dans le cadre de cette visite officielle. Le Chef de l'Etat Rwandais a, à cet égard, tenu à réitérer à sa Majesté le Roi Baudouin Ier et au peuple ami belge, la gratitude sincère du peuple rwandais pour ce témoignage combien vivant des liens solidaires qui unissent la Belgique et le Rwanda.

Il a en outre hautement apprécié la décision prise par le Gouvernement Belge de consentir l'annulation totale de la dette du Rwanda résultant des prêts d'Etat à Etat, et ceci pour un montant de 100 millions de FB.

Au cours de leurs entretiens, les deux Hommes d'Etat ont évoqué les perspectives très rassurantes de la coopération entre les deux pays.

Ils ont réaffirmé la volonté commune des deux pays de mettre en place un cadre effectif de co-responsabilités devant garantir, dès la prochaine programmation, une véritable cogestion dans un esprit de partenariat à tous les niveaux de la conception et de la réalisation conjointes des projets de coopération, et la mise en oeuvre d'une transparence réelle dans toutes les actions et opérations.

Le Premier Ministre MARTENS a rendu un vibrant hommage à la loyauté et au sérieux dont le Gouvernement et le peuple rwandais font preuve dans la gestion du patrimoine économique du pays, et a réaffirmé l'engagement de la Belgique à poursuivre et à intensifier son appui aux efforts méritoires de développement du Rwanda.

.../...

Le Chef de l'Exécutif belge a exprimé la profonde sensibilité de son pays aux problèmes économiques qui sont le lot des pays dits en développement, et en particulier à la conjoncture économique extrêmement difficile à laquelle le Rwanda est confronté en raison spécialement de l'effondrement sans précédent des cours du café.

Il a en outre affirmé la détermination de son pays de plaider énergiquement dans le cadre de la coopération ACP-CEE, en faveur de l'amélioration du STABEX.

Par ailleurs, le Premier Ministre belge a déclaré qu'au delà de l'enveloppe à accorder dans le cadre de la coopération au développement, la Belgique a décidé d'octroyer au Rwanda, à titre exceptionnel :

- un soutien à la balance des paiements de 500 millions de FB sur deux ans;
- une ligne de crédit en faveur du Rwanda auprès de la Banque Nationale de Belgique relevée de 500 millions de FB à 1 milliard de FB.

.../...

En outre, à l'occasion de sa première visite au Rwanda, le Premier Ministre belge a posé un geste particulier, à savoir la prise en charge par la Belgique de la construction, hors enveloppe, estimée à présent à 75 millions de FB, des bâtiments devant abriter la Faculté de Droit de l'Université Nationale du Rwanda à Kigali.

Le Chef de l'Etat rwandais a souligné l'importance que le secteur du tourisme est appelé à prendre ^{dans} le développement économique du Rwanda, et a exprimé le souhait que ce secteur puisse être repris parmi les secteurs prioritaires de concentration de l'aide belge directe. La partie belge a accepté d'inclure le secteur du tourisme parmi les domaines de concentration de la coopération belgo-rwandaise, et d'étudier avec la partie rwandaise les projets précis à appuyer. La Belgique s'est aussi engagée à sensibiliser les opérateurs économiques privés actifs dans ce secteur. Les deux parties ont estimé qu'il importe de faciliter le transport aérien afin de contribuer au développement du tourisme rwandais.

Appuyant le Gouvernement rwandais dans son programme d'installation prochaine d'une Télévision au Rwanda, la partie belge a accepté de lui assurer la formation de journalistes et de techniciens de la Télévision.

Les deux parties ont reconnu le rôle fondamental du jumelage-coopération dans l'approfondissement des relations entre les deux pays, et ont exprimé l'espoir que cette coopération puisse se développer davantage.

Dans ce contexte, le Premier Ministre MARTENS a promis d'apporter son appui moral et politique et d'inviter les hommes d'affaires belges à investir davantage au Rwanda, notamment dans le secteur des petites et moyennes industries et des petites et moyennes entreprises.

Les deux Hommes d'Etat ont chargé leurs Ministres ayant la Coopération Internationale dans leurs attributions d'approfondir les aspects techniques des questions d'intérêt commun abordées, dans le cadre des instances de concertation existantes.

.../...

Evoquant l'avènement imminent du Marché Unique Européen, les deux Hommes d'Etat se sont félicités des progrès importants réalisés dans le processus d'intégration de l'Europe, et ont émis l'espoir que cette intégration contribuera à redynamiser la coopération Europe-ACP, tout en insufflant un essor bénéfique aux rapports bilatéraux. Ils ont exprimé le souhait que la nouvelle force d'une Europe Economique, Monétaire, Sociale et Politique Unie puisse, pour se réaliser pleinement, cristalliser en Afrique et dans le Tiers-Monde l'émergence d'un nouveau partenariat sûr et viable.

Dans le domaine politique, le Chef de l'Etat rwandais et le Premier Ministre belge ont passé en revue les grands problèmes africains et internationaux de l'heure, et ont réaffirmé l'indéfectible attachement des deux pays à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

Les deux parties ont condamné avec fermeté la politique d'apartheid pratiquée par l'Afrique du Sud et ont exprimé le souhait que ce système, sous toutes ses formes, soit aboli sans retard.

Quant à la Namibie, les deux pays soutiennent le processus d'indépendance. Ils se sont félicités de la solidarité manifestée par la Communauté internationale dans la mise en oeuvre de la Résolution 435 du Conseil de Sécurité de l'ONU, relative à l'autodétermination du peuple namibien, tout en soulignant leurs contributions respectives.

Evoquant les diverses tensions politiques qui affligent plusieurs régions du monde, les deux Hommes d'Etat ont réaffirmé leur attachement à des solutions guidées par le respect des principes fondamentaux du Droit International et de la Charte des Nations Unies.

Ils se sont réjouis du climat actuel de détente qui s'affirme dans les relations politiques internationales et ont exprimé le souhait de voir ce climat s'étendre également sur le plan économique en vue de l'instauration d'un ordre économique international plus juste et plus équitable pour tous les pays, et particulièrement en faveur du Tiers-Monde.

.../...

A cet égard, ils ont loué les initiatives hautement appréciables d'un certain nombre de pays industrialisés, dont la Belgique, dans la recherche d'une solution à l'épineux problème de la dette qui risque de compromettre définitivement l'avenir socio-économique des pays pauvres.

Les deux Hommes d'Etat se sont félicités de l'atmosphère chaleureuse et empreinte de cordialité qui a caractérisé leurs entretiens et a contribué au succès de leurs échanges.

En hommage à la profonde amitié et à l'excellence des relations de coopération unissant la Belgique et le Rwanda, et en témoignage de la haute estime que le Gouvernement et le peuple rwandais portent à la personne de Son Excellence Monsieur Wilfried MARTENS, le Président de la République Rwandaise et Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement l'a élevé au grade de Grand Officier de l'Ordre National des Mille Collines.

Son Excellence Monsieur Wilfried MARTENS a exprimé à l'endroit du peuple et du Chef de l'Etat rwandais ses profonds remerciements pour cette haute marque d'estime, et pour l'accueil amical et combien chaleureux qui lui a été réservé ainsi qu'à sa délégation durant leur séjour en République Rwandaise.

Son Excellence le Premier Ministre MARTENS a invité le Président de la République Rwandaise à effectuer une visite officielle en Belgique. L'invitation a été acceptée avec plaisir et les dates seront fixées par voie diplomatique.

.../...

24. RELATIONS RWANDO-FRANCAISES

Le Rwanda et la France entretiennent d'excellentes relations d'amitié et de coopération qui se concrétisent de part et d'autre, notamment par des échanges de visites et des contacts politiques.

C'est dans l'optique de renforcer ces relations que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a effectué trois visites de travail à Paris du 7 au 13 février, du 28 février au 9 mars et du 25 mars au 3 avril 1989 pour participer respectivement à la réunion préparatoire aux négociations de la quatrième convention ACP-CEE, à la Conférence ministérielle de la Francophonie et à la réunion de la Commission Mixte franco-rwandaise.

Par ailleurs, Monsieur François NSHUNGUYINKA, Membre du Comité Central du MRND et Préfet de la Préfecture de GISENYI a effectué une visite officielle de travail en France du 13 au 27 mai 1989.

Il y a lieu de rappeler également que le 28 février 1989, une délégation conduite par le Préfet de la Préfecture de Butare s'est rendue au Loiret pour discuter des actions déjà entreprises et à entreprendre dans le cadre du jumelage-coopération entre la Préfecture de Butare et le Département du Loiret.

Du côté français, Monsieur Nicolas SAMUEL, chargé de mission géographique pour le Rwanda au Ministère français de la Coopération et du Développement, a séjourné au Rwanda au mois de janvier 1989 dans le cadre de la préparation de la réunion de la commission mixte franco-rwandaise.

La France de 1989 célèbre le souvenir majeur dans l'histoire universelle qu'est la Révolution Française dont on fête aujourd'hui le bicentenaire. Branle-bas de combat depuis plusieurs mois à Paris et partout dans "l'espace français" pour préparer le 14 juillet 1989, l'effervescence manifestée par la Communauté francophone mondiale est le témoignage de l'intégration des acquis

.../...

de la Révolution française dans l'éthique universelle : acquis de liberté, d'égalité, et de fraternité qui ont inspiré profondément le mode de pensée et de vie des sociétés contemporaines.

Le Rwanda, membre actif du monde libre, s'inspire largement des principes de cette Révolution pour exprimer les valeurs philosophiques et humaines et qui sont les siennes. Il s'est associé profondément à cette commémoration, qui reste avant tout la fête de la liberté.

25. RELATIONS RWANDO-OUEST ALLEMANDES

Les relations d'amitié et de coopération établies entre le Rwanda et la RFA sont excellentes et qualifiées, à juste titre, d'exemplaires.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer la visite officielle que Monsieur Helmut SCHAEFFER, Ministre Fédéral des Affaires Etrangères et des Relations avec le Tiers-Monde, a effectuée au Rwanda du 2 au 5 février 1989. Les entretiens que le Ministre SCHAEFFER a eus avec les autorités rwandaises compétentes ont porté sur la coopération entre la République Fédérale d'Allemagne et le Rwanda et sur les projets financés par la RFA en cours de réalisation ou à réaliser dans le futur, notamment dans les domaines de la télévision et des sports.

Au niveau des relations entre le Rwanda et le Land de Rhénanie-Palatinat, il convient de rappeler la visite que Monsieur Jean Marie Vianney MUGEMANA, Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal, a effectuée en Rhénanie-Palatinat du 30 mai au 4 juin, à la tête d'une délégation composée de 5 Préfets de Préfecture. Au cours de cette visite, le Ministre MUGEMANA a eu des entretiens avec le Ministre-Président Carl-Ludwig WAGNER et le Ministre de l'Intérieur et des Sports, Monsieur Rudi GEIL. Ces entretiens ont mis l'accent sur le renforcement du jumelage-coopération entre le Rwanda et la Rhénanie-Palatinat.

.../...

Par ailleurs, une délégation de Militantes Députés conduite par Madame Immaculée NYIRABIZEYIMANA, Membre du Comité Central du MRND et Vice-Présidente du CND, a effectué une visite en Rhénanie-Palatinat du 28 mai au 6 juin 1989. A cette occasion, la délégation rwandaise a eu des entretiens avec les parlementaires allemands, les femmes cadres politiques et les associations féminines en vue d'échanger des expériences sur les structures et le fonctionnement des corps législatifs des deux pays et d'identifier les domaines d'intervention en faveur des projets des femmes rwandaises.

Du côté des autorités du Land de Rhénanie-Palatinat, il y a lieu de signaler la visite officielle que Monsieur Karl Ludwig WAGNER, Ministre-Président de ce Land a effectuée au Rwanda du 3 au 6 juillet 1989, visite qui se situe dans le cadre du renforcement des relations exemplaires d'amitié et de coopération vue sous l'angle du jumelage.

Cette nouvelle formule de coopération met un accent tout particulier sur des projets petits ou moyens qui intéressent soit une Commune soit une école. Il s'est avéré, en effet, que ce sont ces petits projets qui, par leur multiplication, finissent par avoir un effet de développement considérable.

C'est dans cette optique que cette visite avait pour objectif d'évaluer notamment l'avancement des projets ou d'en lancer d'autres.

Pendant son séjour, Monsieur WAGNER a eu des entretiens avec les hautes personnalités du pays, notamment avec le Secrétaire Général du MRND, le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal ainsi qu'avec le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

D'autre part, Monsieur Rudolf GEIL, Ministre de l'Intérieur et des Sports du Land de Rhénanie-Palatinat a effectué une visite de travail dans notre pays du 15 au 21 octobre 1989, à la tête d'une importante délégation comprenant notamment des Bourgmestres, des Sous-Préfets et des Représentants des cercles de jumelage-coopération.

.../...

Pendant son séjour au Rwanda, Monsieur GEIL a été reçu en audience par le Président HABYARIMANA Juvénal et a visité certaines Communes du pays en compagnie de son homologue rwandais.

Les deux Ministres se sont félicités de cette visite qui a permis de renforcer une fois de plus les relations d'amitié et de coopération entre le Rwanda et le Land de Rhénanie Palatinat.

Le Directeur Général de la Fondation Konrad Adenauer, Monsieur Hahn Wolfgang, a, quant à lui, séjourné au Rwanda du 26 octobre au 2 novembre 1989 dans le cadre des excellentes relations d'amitié et de coopération entre le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et la F.K.A.

Durant son séjour, Monsieur Wolfgang a eu des entretiens avec le Secrétaire Général du MRND au cours desquels les deux personnalités ont évoqué les relations bilatérales entre le MRND et la F.K.A.

A cette occasion, le Directeur Général de la F.K.A. a été informé de l'adoption récente du statut juridique de l'Institut du MRND par le Comité Central du MRND et de l'élaboration des programmes de formation en cours. Il a été également informé de l'état d'avancement du processus de mise en place des organes institutionnels de l'URAMA.

Le Secrétaire Général du MRND a par ailleurs exprimé son souhait de voir la coopération amorcée entre les deux institutions se renforcer encore davantage suivant les axes déjà identifiés à savoir :

- la formation et la sensibilisation des cadres et des membres de l'URAMA;
- l'appui financier aux groupements féminins et l'appui financier et logistique du Bureau Exécutif National de l'URAMA.

.../...

26. RELATIONS RWANDO-ITALIENNES

Les relations d'amitié et de coopération qui existent entre les deux pays sont très bonnes. Dans le cadre de ces relations, une délégation conduite par Monsieur Marcello RICOVERI, Conseiller au Ministère des Affaires Etrangères chargé de la Coopération au Développement pour l'Afrique Centrale et Orientale, a séjourné dans notre pays du 13 au 15 janvier 1989. Cette délégation avait pour mission l'examen des voies et moyens de démarrer rapidement les projets retenus en 1984 ainsi que la collecte de toutes informations utiles pour la préparation du futur programme de coopération.

Dans le cadre de l'excellence de ces relations, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a effectué une visite officielle à Rome en juin 1989. Cette visite a été placée dans la perspective de la prochaine réunion de la Commission Mixte de Coopération rwando-italienne prévue pour début 1990, et a permis en outre d'ouvrir officiellement l'Ambassade rwandaise résidente à Rome.

27. RELATIONS RWANDO-AUTRICHIENNES

Les relations d'amitié et de coopération entre le Rwanda et l'Autriche sont très bonnes et se sont concrétisées cette année par la visite officielle que le Docteur Aloïs MOCK, Vice-Chancelier et Ministre fédéral des Affaires Etrangères de la République d'Autriche, a effectuée dans notre pays du 29 au 31 janvier 1989, à la tête d'une importante délégation comprenant notamment des politiciens, des hommes d'affaires et des journalistes.

Les entretiens que le Docteur Aloïs MOCK a eus avec les hautes autorités rwandaises ont porté notamment sur les problèmes économiques du Rwanda, sur la coopération Nord-Sud et en particulier sur la coopération entre l'Autriche et le Rwanda, sur la dette des pays du Tiers-Monde ainsi que sur les échanges commerciaux entre l'Afrique et les pays industrialisés.

.../...

A l'issue de sa visite dont l'objet était d'intensifier la coopération entre le Rwanda et l'Autriche, le Docteur Aloïs MOCK a indiqué que la coopération autrichienne au Rwanda se concentrera sur les secteurs prioritaires tels que l'agriculture, les infrastructures, la santé et l'instruction publique.

28. RELATIONS RWANDO-AMERICAINES

Les relations politiques bilatérales entre le Rwanda et les USA sont et restent normales car elles sont soutenues par la volonté commune de les renforcer. Elles ont été surtout concrétisées par deux visites que le Ministre Rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a effectuées aux USA.

La première visite qui a eu lieu du 11 au 21 mai 1989 a été l'occasion de passer en revue tous les problèmes politiques africains et internationaux de l'heure, avec un accent particulier sur la question namibienne et sur la situation en Afrique Australe. Il faut souligner que, malgré les divergences de vues sur les moyens d'instaurer la paix en Angola, de démanteler l'apartheid en Afrique du Sud et de soutenir le processus d'indépendance du peuple namibien, les deux parties ont constaté la concordance fondamentale de leurs positions respectives vis-à-vis de ces questions.

Cette visite a aussi permis à notre Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale :

- 1° de relancer le dossier relatif à la visite du Président de la République Rwandaise aux USA désormais située en 1990 et dont les démarches préparatives se poursuivent,
- 2° d'aborder avec diverses autorités américaines la question des réfugiés rwandais dans toutes ses dimensions;
- 3° de rencontrer une délégation de réfugiés rwandais avec laquelle il a échangé des points de vue sur la problématique du rapatriement massif, sur les difficultés socio-économiques du Rwanda d'aujourd'hui ainsi que sur les progrès accomplis dans le règlement politique de la question des émigrés rwandais.

.../...

La seconde visite qui s'est déroulée du 7 au 14 octobre 1989, a notamment permis au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de procéder à l'ouverture officielle d'un consulat honoraire à Chicago dont la responsabilité a été confiée à Monsieur Glenn. L. FELNER et dont la mission principale est de nouer des relations d'amitié et d'affaires entre le Rwanda et la région du Mid-West des USA. L'ouverture de ce consulat honoraire constitue la première étape d'une série d'installations de ce genre de consulats aux USA car il est prévu d'en ouvrir **trois** autres pour appuyer l'action de l'Ambassade du Rwanda à Washington.

Enfin, les relations bilatérales rwando-américaines se sont poursuivies à d'autres niveaux par les échanges de délégations des deux côtés dans le cadre des contacts d'initiation ou de suivi des projets de coopération.

Il y a donc lieu d'affirmer que les relations entre le Rwanda et les USA vont se raffermir davantage puisque l'administration BUSH s'est révélée comme le **triomphe** et la continuité du régime de Ronald REAGAN.

Concernant la coopération économique en particulier, les démarches nécessaires seront poursuivies en vue d'attirer l'investissements des capitaux américains, surtout privés, dans différents secteurs de notre économie.

.../...

29. RELATIONS RWANDO-CANADIENNES

A l'Université du Québec à Montréal a eu lieu, le 1er avril 1989, la Commémoration du 25ème anniversaire de la fondation de l'Université Nationale du Rwanda, organisée conjointement par l'Amitié Canada-Rwanda et l'Ambassade de la République Rwandaise à Ottawa.

Les appuis financiers qui ont permis l'organisation de la journée ont été fournis à l'Amitié Canada-Rwanda (ACR) par les Universités, par le Ministère du Gouvernement du Québec et par l'A.C.D.I.

Notons en passant que l'Association d'Amitié Canada-Rwanda a été fondée en 1976 avec pour objectif notamment :

- de développer les relations d'amitié et d'échanges entre les Canadiens et les Rwandais;
- d'appuyer le peuple rwandais dans ses efforts de développement et de faire connaître ses efforts auprès du public et des organismes canadiens.

Les participants à la Commémoration de cette fête étaient au nombre de 350 personnes dont une importante délégation rwandaise comprenant, outre le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Recteur actuel de l'UNR et le Chancelier des Ordres Nationaux (ancien Recteur de l'UNR), le Révérend Père Georges Henri Levesque, la Représentante de l'A.C.D.I. et les Recteurs des Universités intéressées. L'assistance comprenait en grande majorité les anciens Coopérants à l'UNR et dans d'autres projets canadiens au Rwanda, et les étudiants rwandais poursuivant leurs études au Canada.

La Commémoration du 25ème anniversaire de l'UNR au Canada a été l'occasion pour l'Ambassade du Rwanda à Ottawa de rassembler les Rwandais et les amis du Rwanda en vue de mieux faire connaître notre pays. Elle a aussi été une occasion pour l'Ambassade de réunir les membres de la Cellule du MRND au Canada, afin de rencontrer le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de

la Recherche Scientifique, Monsieur Charles NYANDWI, ainsi que les autres membres de la délégation rwandaise.

Il convient de signaler que, profitant de son passage au Canada, le Ministre Charles NYANDWI et l'Ambassadeur du Rwanda au Canada ont visité l'Université du Québec à Rimouski le 6 avril 1989 et ont participé au lancement du Programme d'appui de Formation Technique et de Perfectionnement (PATP), projet de l'A.C.D.I. exécuté par l'O.N.G.-I.D.N.S. de la Pocatière. Cette cérémonie a été dirigée par Madame Monique Vézina, Ministre d'Etat à l'Emploi, à l'Immigration et au 3ème Age.

Ladite cérémonie, qui a eu lieu à l'Hôtel de ville de la Pocatière, a été l'occasion de lancer dans cette région du bas fleuve St-Laurent, un appel à expérimenter la coopération institutionnelle entre les institutions rwandaises et celles de la Pocatière similaires : hôpitaux avec hôpitaux, paroisses avec paroisses, écoles avec écoles.

En guise de conclusion, il convient de souligner que le Gouvernement Rwandais se réjouit des excellentes relations d'amitié et de coopération fructueuse qui unissent le Canada et le Rwanda.

Il y a lieu de signaler, à titre d'exemple, qu'au Rwanda, est en train de se former une Association jumelle de celle du Canada (Association d'Amitié Canada-Rwanda) citée plus haut. Cette Association s'appellera "Association Rwanda-Canada" et aura pour objectif de "favoriser les relations d'amitié entre les Rwandais et les Canadiens en privilégiant les initiatives qui cadrent avec le développement.

Il convient aussi de préciser que l'A.C.D.I. mène une action active au Rwanda dans le cadre de la formation, notamment à l'UNR, ainsi que dans beaucoup d'autres domaines de coopération destinés au développement de notre pays.

Le Gouvernement Rwandais reste persuadé que les bonnes relations qui existent entre le Canada et le Rwanda vont s'intensifier et se diversifier dans l'avenir, dans le cadre de l'assistance par le Canada à divers projets de développement de notre pays, et notamment à l'UNR.

.../...

30. RELATIONS RWANDO-CUBAINES

Malgré la volonté des Gouvernements rwandais et cubain d'étendre la coopération rwando-cubaine à d'autres domaines comme les secteurs économique, commercial, scientifique, sportif et médical, il faut reconnaître que, depuis l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays le 5/9/1979, on n'a enregistré qu'une coopération culturelle (huit ressortissants rwandais poursuivent actuellement leurs études supérieures à Cuba).

En outre, depuis le mois de février 1989, le Gouvernement cubain a été contraint de fermer plusieurs de ses missions diplomatiques et consulaires à l'étranger dont le Bureau de KIGALI de l'Ambassade de Cuba au Rwanda. Cette mesure a été dictée surtout par l'épuisement de l'économie cubaine par l'effort de guerre en Angola et par la conjoncture économique internationale défavorable due principalement à la chute des matières premières et non par une détérioration des relations entre nos deux pays. Cette précision a été donnée par le Chargé d'Affaires a.i de l'Ambassade de Cuba au Rwanda lors de l'audience (visite d'adieu) que le Ministre rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale lui a accordée le 6 mai 1989.

Ainsi donc, les relations d'amitié et de coopération entre le Rwanda et Cuba vont se maintenir comme par le passé, l'Ambassade de Cuba à Dar-Es-Salaam ainsi que notre Mission Permanente auprès des Nations Unies vont entretenir des contacts suivis avec les deux Gouvernements respectifs.

Ces contacts devraient aboutir au renforcement du volet culturel de notre coopération surtout par l'augmentation des bourses d'études octroyées au Rwanda et à la diversification de cette coopération.

31. RELATIONS RWANDO-MEXICAINES

On peut affirmer que les relations bilatérales entre le Rwanda et le Mexique sont encore à l'état embryonnaire.

.../...

En effet, le Rwanda a accrédité son Ambassadeur en poste à Washington comme Ambassadeur non-résident au Mexique. Lors de son dernier séjour dans ce pays en décembre 1988, il a été convenu avec les autorités mexicaines compétentes que l'un des moyens efficaces de renforcer les relations entre nos deux pays est l'accréditation d'un Ambassadeur mexicain non-résident à KIGALI. Ils ont, en outre, abordé la question d'ouvrir un poste de consul honoraire à Mexico.

Cependant, en date du 6 octobre 1989, la partie mexicaine a informé la partie rwandaise que les conditions actuelles de leur pays ne permettent pas d'accréditer un Ambassadeur non-résident dans notre pays. Ainsi, il y a lieu de craindre que les relations entre le Rwanda et le Mexique ne connaîtront pas d'évolution significative.

Dans les années à venir, les efforts devront être poursuivis pour que les relations rwando-mexicaines dépassent le cadre purement diplomatique pour se concrétiser par une coopération agissante.

2. RELATIONS RWANDO-ARGENTINES

Le Rwanda entretient avec l'Argentine des relations diplomatiques au niveau des Ambassades non résidentes depuis le 24 mars 1976 : l'Ambassadeur argentin accrédité à KIGALI a sa résidence à KINSHASA, tandis que l'Ambassadeur rwandais accrédité à Buenos Aires réside à Washington.

Il convient de signaler que le Gouvernement argentin avait invité le Président de la République Rwandaise à participer le 8 juillet 1989 aux cérémonies d'investiture du Président Carlos Saul Menem, élu le 14 mai 1989, et que c'est l'Ambassadeur de la République Rwandaise à Washington qui y a représenté le Chef de l'Etat.

.../...

Il est à espérer que les relations d'amitié qui existent entre le Rwanda et l'Argentine vont s'améliorer et se concrétiser par une véritable coopération notamment dans le domaine de la formation où l'Argentine, pays d'élevage, pourrait octroyer des bourses d'études et de stages à nos vétérinaires, ainsi que dans le domaine de la commercialisation des produits alimentaires et d'élevage.

33. RELATIONS RWANDO-COLOMBIENNES

Le Rwanda entretient avec la Colombie des relations diplomatiques au niveau des Ambassades depuis mars 1989. L'Ambassadeur rwandais accrédité à Bogota réside à New York, et il a présenté ses lettres de créances le 16 juin 1989. Il est à signaler qu'au niveau de la Colombie, aucun Ambassadeur n'a encore été accrédité au Rwanda.

Parmi les secteurs de coopération entre le Rwanda et la Colombie, pouvant être développés dans les débuts, il faut signaler le secteur culturel et scientifique.

D'autre part, maintenant que les relations rwando-colombiennes sont lancées, le Gouvernement Rwandais pourra désormais entamer les démarches auprès du Gouvernement colombien en vue de l'obtention du financement de stages et de voyages d'études dans les domaines agricole, agro-industriel et artisanal.

CHAPITRE II

ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES
ET REGIONALES

Chap.II. ACTIVITES DES ORGANISATIONS REGIONALES

1. ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (O.U.A)

Pour l'OUA, l'année 1989 aura été celle des préparatifs pour l'accession de la Namibie à l'indépendance. C'est dans ce cadre qu'il convient de placer la décision prise lors de la 49e session d'apporter un appui spécial à la SWAPO de 5.000.000 \$ US pour qu'elle puisse faire face aux activités pré-électorales et autres prévues au cours de la période de transition.. C'est aussi dans ce contexte que le Comité de Libération a libéré 2.000.000 \$ US et que le montant total de 7.000.000 \$ US a été remis par le Secrétaire Général de l'OUA au Président de la SWAPO, SAM NUJOMA. C'est également dans ce contexte qu'il convient de placer la mise sur pied d'un bureau de 15 observateurs de l'OUA à Windhoek avec pour mission de suivre tout le processus électoral, de s'assurer du bon déroulement de l'opération de rapatriement des réfugiés namibiens et de veiller à ce que les intérêts de la SWAPO ne soient lésés.

La 49^{ème} session du Conseil des Ministres tenue à Addis-Abéba du 20 au 25 février 1989 a eu en outre à adopter le budget programme 1989/1990 et l'a arrêté à la somme de 28.930.941 \$US contre 25.029.724 \$US pour l'exercice précédent.

Plusieurs activités ont eu lieu cette année dans le cadre de l'OUA. On peut citer notamment:

- La 10e session de la commission de la défense de l'OUA qui a tenu ses assises à Tripoli du 28 au 31 mars 1989 et qui a demandé que le Conseil des Ministres de l'OUA adopte le projet de protocole portant création d'un organe africain de défense ainsi que la création d'un bureau de conseiller Militaire au sein du Secrétariat Général de l'OUA.
- La tenue à Kigali du 24 au 29/4/1989 du séminaire régional de l'OUA pour la région de l'Afrique Centrale qui avait à évaluer la mise en oeuvre des déclarations et décisions prises par les différents Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA sur les questions de développement économique de notre continent.
- La tenue à Kampala du 3 au 5 mai 1989 des travaux de la 3e session ordinaire de la conférence des Ministres Africains de la Santé.

.../...

- La tenue à Harare du 29 mai au 1er juin 1989 de la 9e session de la conférence des Ministres Africains de l'Industrie.
- La tenue à Addis Abeba du 10 au 12 juillet 1989 de la 1ère conférence spéciale des Ministres Africains des Transports Maritimes.
- La tenue à Arusha du 10 au 12 juillet de la 52e session du Comité de Coordination de l'OUA pour la Libération de l'Afrique.

Les résultats de toutes ces conférences ainsi que les résolutions des 49e et 50e sessions du Conseil des Ministres tenues à Addis Abeba respectivement du 20 au 25 février 1989 et du 17 au 23 juillet 1989 ont eu à être examinés par le 25e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui a tenu ses assises à Addis Abeba du 24 au 26 juillet 1989.

Le 25e Sommet de l'OUA a été marqué plus que par le passé d'une prise de conscience collective de la part de toutes les délégations des problèmes qui entravent le développement économique et social des pays africains.

- Sur le plan politique, le 25e Sommet de l'OUA aura été un Sommet caractérisé par la maturité politique et dénué de toutes polémiques stériles. Ceci a été surtout dû au fait que les différends frontaliers qui déchirent le continent pour l'heure (Tchad-Libye, Sénégal-Mauritanie, Maroc-RASD) ont été écartés des débats publics et traités dans des cadres restreints; ce qui a évité des confrontations brutales. Faute de pouvoir réconcilier les protagonistes, le Sommet a encouragé la poursuite des efforts de médiation en cours, que ce soit pour ces différends ou pour les conflits internes fratricides qui déchirent certains pays (Angola, Mozambique,...).

L'indépendance de la Namibie a été aussi au centre des préoccupations. On a senti que chaque pays voulait apporter du sien pour que ce territoire accède à l'indépendance avec, à la clé, une victoire de la SWAPO sans contestation. Comme les moyens d'influencer ou de contrôler le processus électoral dont disposent les pays africains sont limités, il a été demandé au Conseil de Sécurité des Nations Unies de prendre ses responsabilités et de contrecarrer les manoeuvres sud-africaines d'intimidation de la population namibienne et d'inscription de non-namibiens comme votants entre autres.

.../...

Pour sa part, le Rwanda avec ses moyens limités a participé au financement de 5.000.000 \$US de subvention des activités pré-électorales décidé dans le cadre de l'OUA. Notre pays a versé en date du 26/9/89, 4.067 \$ US soit 324.513 FRW. En juillet 1989, le Gouvernement Rwandais a payé un billet d'avion trajet Addis-Abeba-Lusaka-Addis-Abeba pour Monsieur Risto KAPENDA, Représentant de la SWAPO à Addis-Abeba. Il se rendait à LUSAKA pour participer à une réunion organisée par la SWAPO; son coût est évalué à 68.530 FRWS.

Il y a lieu donc pour le Rwanda de se sentir fier **fi.** de cette participation car non seulement les élections libres et honnêtes ont eu lieu en Namibie du 7 au 11 novembre 1989, mais surtout ces élections ont été marquées par la victoire de la SWAPO qui a obtenu un score de 57% de voix.

Le soutien aux mouvements de libération d'Afrique du Sud pour l'éradication de l'apartheid ainsi qu'à la cause palestinienne et à la tenue d'une conférence internationale de paix au Moyen Orient associant pleinement l'OLP a été renouvelé.

Concernant les réfugiés d'Afrique, les solutions recommandées sont: le rapatriement volontaire, l'assimilation et l'installation dans les pays d'asile ainsi que la naturalisation de ceux qui en exprimeraient la demande.

Pour ce qui est de la coopération afro-arabe, le 25e Sommet de l'OUA a constaté une certaine léthargie quant à la concrétisation de cette coopération. Il semble que cette léthargie est due au fait que les arabes s'intéressent à l'Afrique noire pour la défense de leurs intérêts politiques et pour islamiser tout le continent alors que les pays africains noirs recherchent du côté des arabes une redynamisation de la coopération économique.

Néanmoins, le nouveau Président de l'OUA, Monsieur Hosni MOUBARAK, un arabo-africain, s'est engagé devant ses pairs à la faire progresser et Khartoum reste toujours disposé à accueillir la Conférence ministérielle arabo-africaine.

.../...

Sur la plan de l'environnement il est à noter que si la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux continue à susciter beaucoup de perplexité au sein des pays africains qui voudraient la signer (sous la pression des occidentaux), le 25e Sommet de l'OUA a décidé de mettre sur pied une convention africaine sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux pour contrebalancer celle de Bâle. Très prochainement, Bamako abritera une conférence ministérielle consacrée à l'environnement africain et au problème global du déversement des déchets dangereux. Le 25e Sommet de l'OUA a proclamé l'année 1991 "année africaine de l'environnement".

Sur le plan économique, il a été décidé d'intensifier la coopération régionale pour créer à plus long terme et sur le modèle du marché commun européen une communauté économique africaine qui serait le meilleur interlocuteur du Nord dans un dialogue Nord-Sud, à relancer au niveau des Chefs d'Etat.

Pour marquer l'intérêt que porte l'Afrique à son industrialisation, les années 1991-2000 ont été proclamées "deuxième décennie du développement industriel de l'Afrique" et le 20 novembre, "journée de l'industrialisation de l'Afrique".

Concernant les négociations ACP-CEE, il a été recommandé l'élimination de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires, l'assouplissement des règles d'origine, l'ajustement des critères de transformation pour les rendre plus favorables aux pays ACP ainsi que l'augmentation des ressources soumises au STABEX.

Pour ce qui est des programmes d'ajustement structurel, il a été décidé de s'en référer au cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques, CARPAS, qui propose des programmes à moyen et à long terme avec la participation des masses populaires, tenant compte des problèmes et des conditions spécifiques de chaque pays ainsi que des programmes régionaux de coopération économique.

Quant aux produits de base, le problème réside surtout dans le nombre restreint des produits qu'offrent les pays africains et la solidarité qui pourrait garantir la stabilité de leur marché n'existe pas.

Cette solidarité ne joue d'ailleurs pas non plus pour ce qui est du problème du flux de ressources et de la dette, chaque pays préférant discuter en privé les conditions d'endettement avec ses partenaires, ce qui hypothèque partiellement le succès d'une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique.

S'agissant de l'éducation, le Sommet a décidé d'institutionnaliser la Conférence des Ministres Africains de l'Education, sous l'égide de l'OUA, devant se tenir au moins tous les 2 ans.

Sur le plan du fonctionnement de l'OUA, on peut se féliciter de ce que ces assises aient eu à travailler sur des documents soigneusement élaborés et de ce que toutes les délégations aient promis de faire un effort pour s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation avant le mois de février 1990.

Le 25e Sommet a eu à élire 5 membres de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que le nouveau Secrétaire Général de l'OUA en la personne du tanzanien SALIM AHMED SALIM qui est entré en fonction en septembre 1989.

Dans la foulée du 25e Sommet de l'OUA, s'est tenue à Harare une réunion au Sommet du Comité ad hoc de l'OUA sur l'Afrique australe qui devait examiner la politique de l'Afrique vis-à-vis de la Namibie avant l'indépendance et vis-à-vis du système d'apartheid en Afrique du Sud. ~~Si~~ sur le premier point les principes retenus sont ceux issus du 25e Sommet, sur le second point le Comité ad hoc a eu à enregistrer des divergences entre l'ANC et le PAC, le premier étant favorable au dialogue avec le pouvoir blanc d'Afrique du Sud, le second le rejetant catégoriquement.

Le Comité ad hoc de l'OUA sur le différend sénégal-mauritanien mis sur pied par le 25e Sommet s'est réuni lui aussi plusieurs fois et a décidé qu'un sous-comité se rendra dans les 2 pays avant que le comité plénier ne se retrouve à Addis Abeba fin décembre 1989. La pierre d'achoppement semble être le fait que la Mauritanie ne veut pas discuter du problème de frontières alors que pour le Sénégal il s'agit d'un point vital.

A signaler enfin que du 4 au 6 mai 1989, Monsieur IDE OUMAROU, alors Secrétaire Général de l'OUA a effectué une visite officielle au Rwanda. Il s'agit là de la première visite officielle au Rwanda d'un Secrétaire Général de l'OUA.

2. COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS (CEPGL)

La CEPGL constitue sur le plan sous-régional un cadre privilégié pour les pays membres de concrétiser leur volonté de concertation en vue de promouvoir la politique de bon voisinage et un climat de sécurité indispensable pour le renforcement des relations d'amitié et de coopération. Les rencontres au Sommet organisées dans ce cadre, contribuent grandement à cet objectif.

La Onzième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL s'est tenue à Gisenyi (Rwanda) les 28 et 29 janvier 1989.

A cette occasion, le Président de la République Rwandaise a examiné avec Ses Collègues Zaïrois et Burundais les problèmes de sécurité à l'intérieur de la Communauté. Ils ont réaffirmé l'engagement de prendre des mesures concrètes et de les mettre en pratique en vue de décourager sur les trois territoires, toute organisation à caractère subversif ou toute activité subversive susceptible de porter atteinte à la sécurité intérieure ou extérieure des trois pays.

Entre autres décisions importantes prises à cet effet, la Conférence des Chefs d'Etat a mis sur pied une commission tripartite de sécurité chargée de veiller à l'application stricte des accords en matière de sécurité collective à l'intérieur de la Communauté. Cette commission tripartite de sécurité doit en principe se réunir tous les trois mois, sous le haut patronage du Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat. C'est dans ce cadre que se situe la rencontre que le Chef de l'Etat Rwandais a eue à MBUJI-MAYI (ZAIRE) le 6 Mai 1989, avec Ses Homologues Zaïrois et Burundais.

A cette occasion, les trois Chefs d'Etat ont insisté de nouveau sur le renforcement de la coopération en matière de sécurité collective dans un cadre de concertation régulière et de politique de bon voisinage.

.../...

A ce sujet, ils ont décidé que les services de sécurité de nos trois pays devront recenser entre autres tous les opposants vivant dans l'un ou l'autre pays et proposer si besoin en est leur refoulement vers d'autres pays d'asile, en dehors de la CEPGL. Le Rwanda en application de cette mesure, a expulsé 5 opposants burundais mais du côté du Burundi aucune action n'a encore été réalisée dans ce cadre.

En plus, lors de la rencontre des services de sécurité de la CEPGL à Kinshasa du 3 au 6 mai 1989, la partie burundaise n'est pas présentée.

Bref, malgré la volonté politique de nos trois Chefs d'Etat de collaborer étroitement pour la maintien de la sécurité entre les 3 pays, la partie burundaise est restée, et reste méfiante.

A Mbuji-Mayi, les 3 Chefs d'Etat sont revenus sur la question des réfugiés burundais victimes des événements de Ntega et Marangara et ont réaffirmé de nouveau de continuer à oeuvrer ensemble pour faciliter le rapatriement volontaire de ces réfugiés.

A propos de la sécurité à l'extérieur de la Communauté, lors du XIème Sommet de la CEPGL, il a été réaffirmé la position adoptée lors du 10ème Sommet de Bujumbura en janvier 1988, position selon laquelle "toute agression, toutes menées subversives dirigées contre un Etat membre de la Communauté entraîneraient une réaction immédiate des deux autres pays".

A Mbuji-Mayi, les 3 Chefs d'Etat sont revenus sur ce point, notamment lorsque le Chef de l'Etat zaïrois a rappelé les propos injurieux tenus à son encontre par le Colonel KADHAFI lors de son passage au Burundi et au Rwanda en 1985. L'expulsion des ressortissants libyens du territoire burundais a été également évoquée en référence aux activités libyennes qui visaient à destabiliser le régime du Président BUYOYA.

Il y a lieu de rappeler que sur cette question libyenne, le Président de la République Rwandaise et le Président de la République du Zaïre se sont convenus de suivre de très près les agissements des ressortissants libyens et d'échanger les informations sur leurs activités pour que leur présence dans la sous région ne soit pas une source d'insécurité envers l'un ou l'autre pays de la Communauté.

Toujours au niveau des problèmes politiques ayant trait à la sécurité, il sied de rappeler que le XIème Sommet de la CEPGL a examiné la question relative à la ratification de la convention sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et sur le droit d'établissement au sein de la CEPGL.

A ce sujet, les trois Etats membres de la CEPGL ont été invités à promouvoir les conditions nécessaires à la ratification rapide de cette convention. Il faut toutefois souligner que le Burundi, beaucoup plus que le Zaïre, reste très réticent à cet égard, en laissant entendre que dans les circonstances actuelles, il est difficile de concilier ce principe de la libre circulation des personnes avec les exigences de sécurité intérieure. Mais cela ne doit pas empêcher la poursuite des efforts de concertation au niveau des responsables des trois pays car l'essentiel est de maintenir l'esprit de compréhension et la volonté de collaborer.

Au-delà des questions purement politiques, le XIème Sommet de la CEPGL a pris certaines décisions pour faciliter le fonctionnement de la CEPGL et redynamiser la coopération intra-communautaire.

C'est ainsi que le Sommet a réussi à décriper la situation quant à la suppression des réunions des Commissions Techniques Spécialisées de la CEPGL souhaitée par le Burundi (le Rwanda et le Zaïre étaient pour le maintien), puisque les Chefs d'Etat ont décidé de substituer les réunions desdites Commissions à la réunion des experts habituellement préparatoires aux sessions du Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat. Ainsi, les **commissions** spécialisées se réuniront désormais à la veille des sessions du Conseil. Il en est de même pour les Assemblées Générales des Organismes Spécialisées de la CEPGL.

Dans le cadre du suivi du programme prioritaire de la communauté, la onzième Conférence des Chefs d'Etat a décidé l'implantation à Bujumbura de l'Institut de recherche sur les maladies tropicales et transmissibles au Rwanda, de l'Ecole de Formation d'Ingénieurs. Elle a en outre décidé de doter la Société Internationale pour l'Electricité des Pays des Grands Lacs (SINELAC) dont le siège est à Bukavu (Zaïre) d'un comité Exécutif et de confier le poste de Directeur Général au Rwanda.

.../...

Monsieur Bonaventure NYONI a été déjà désigné à cet effet.

Concernant les échanges commerciaux intra-communautaires, Ils ont décidé, au niveau des Chefs d'Etat, de tout mettre en oeuvre pour que ces échanges puissent être équilibrés et mutuellement avantageux pour tous les pays membres de la Communauté. C'est ainsi que le projet de protocole portant création du tarif préférentiel de la CEPGL, dont la signature aux assises du XIème Sommet était vivement sollicité par le Burundi et le Zaïre a été mis en veilleuse sur l'instance de la partie rwandaise, en attendant une étude plus approfondie sur l'impact dudit protocole sur les recettes douanières des Etats membres de la CEPGL.

Il sied enfin de noter que la XIème Sommet de la CEPGL a confié aux Ministres de la Justice et Président du Conseil Judiciaire, le soin de se pencher sur la question relative à la création d'une Cour de justice de la CEPGL pour régler les différends entre celle-ci et les tiers et de faire des recommandations appropriées et de créer auprès de chaque département de justice un bureau de coopération judiciaire de la CEPTL. La 3ème réunion des Ministres de la Justice et Président du Conseil Judiciaire s'est ainsi réunie à Goma (Zaïre) du 12 au 17 juin 1989 et a recommandé au SEP de la CEPGL de mener des études profondes sur la création de la Cour de Justice de la CEPGL.

Les autres réunions tenues dans le cadre de la CEPGL ont regroupé du 12 au 16 juin 1988 les responsables des Compagnies d'Assurances à Gisenyi, et Bujumbura a abrité du 24 au 29/6/1989 la 3ème réunion des Ministres et Commissaires d'Etat de l'Information.

Le prochain Sommet de la CEPGL aura lieu à Goma directement après le Sommet de la CEEAC prévu à Kigali du 25 au 27 /1/1990.

3. COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC).

Le premier semestre de 1989 a été caractérisé par le Vème Sommet de la CEEAC qui a tenu ses assises à Bangui en République Centrafricaine, auquel le Chef de l'Etat a participé personnellement le 8 mars 1989 et dont les travaux ont été axés sur les secteurs prioritaires de la Communauté, à savoir les transports et communications, l'agriculture, l'élevage et l'industrie, la libéralisation et l'intensification des échanges commerciaux intracommunautaires.

.../...

La CEEAC doit être progressivement mise en place au cours d'une période de 12 années subdivisées en 3 étapes de 4 années chacune et à chaque étape est assigné un ensemble d'activités qui doivent être engagées et poursuivies concurremment. C'est ainsi qu'après six années d'existence, la première étape qui consistait à la mise en place et à la consolidation des organes de la Communauté a déjà été franchie.

Dans le cadre de la coopération sous régionale en matière de transports, le Sommet de Bangui a décidé de signer l'Accord aérien entre les Etats membres de la CEEAC et en a recommandé la ratification dans les meilleurs délais. Il a chargé le Secrétariat Général d'organiser une réunion des responsables des compagnies aériennes et une réunion des Ministres chargés de l'Aviation Civile des Etats membres de la CEEAC et ce, au cours de l'année 1989 pour hâter les dossiers relatifs à la coopération dans ce domaine.

S'agissant du transport terrestre, le Secrétaire Général a été chargé de poursuivre les négociations déjà entamées en vue d'un financement pour la réalisation des études et projets y relatifs.

.../...

De plus, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC a décidé de déterminer les tronçons des axes routiers communautaires qui feront l'objet d'études et des travaux d'entretien prioritaires. Elle a convenu de ratifier ou d'adhérer à la Convention des Nations Unies de 1968 sur la signalisation et la circulation routière.

Compte tenu de l'importance de la libre circulation pour l'intégration économique, sociale et culturelle de la sous-région de l'Afrique Centrale, le Sommet de Bangui en a accepté le principe pour certaines catégories de ressortissants des Etats membres et a enjoint au Secrétariat Général d'organiser au cours de l'année 1989 une réunion des responsables de l'immigration des Etats membres, en vue d'en proposer les modalités pratiques de mise en oeuvre effective.

Le domaine de la libéralisation des échanges commerciaux intracommunautaires a tenu le haut du pavé lors des assises de Bangui au cours desquelles la date de la première Foire Commerciale de la Communauté a été fixée à Kinshasa du 16 au 31 juillet 1990. Dans ce même domaine, le Secrétariat Général a été chargé de fusionner en vue d'en minimiser les coûts et eu égard à leur interdépendance, les termes de références des études relatives à la structure et aux mécanismes de la promotion du commerce intracommunautaire ainsi qu'à la création d'une Banque Commerciale Communautaire.

Il y a lieu de rappeler que le Rwanda a déjà manifesté son intérêt pour abriter le siège de cette Banque Commerciale Communautaire.

Eu égard à la promotion rapide des échanges commerciaux entre les Etats membres de la CEEAC, le Sommet de Bangui a pris à cet effet une décision portant sur la définition du produit du cru originaire et sur l'établissement de la liste commune des produits du cru originaire ainsi que sur la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires sur ces produits.

.../...

S'agissant de la mise en place de la Chambre de Compensation de la Communauté dont le démarrage était prévu pour le 1er juillet 1989, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC en a fixé le siège à Kinshasa, en République du Zaïre. Elle a chargé le Secrétariat Exécutif de la Chambre de Compensation d'approfondir conjointement avec le Secrétariat Général de la CEEAC l'étude en vue de trouver une solution définitive au problème des écarts de change dans le budget de la Communauté.

La Conférence a décidé de répartir comme suit les postes-clés de la Chambre de Compensation : le poste de Secrétaire Exécutif a été attribué au Congo, les postes de Secrétaires Exécutifs Adjointes ~~retenant~~ au Rwanda et au Cameroun; le poste de Comptable est revenu au Tchad et ceux de Commissaires aux comptes à la République Centrafricaine et au Gabon. Rappelons que le Rwanda a déjà détaché Monsieur RUKARA Mathias pour occuper le poste de Secrétaire Exécutif Adjoint de la Chambre de Compensation de la CEEAC.

En outre, la 5e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a recommandé aux responsables des services d'immigration des pays membres de la CEEAC de se rencontrer en vue d'étudier les voies et moyens d'établir une libre circulation de certaines catégories des ressortissants à l'intérieur de la Communauté et d'identifier les postes frontaliers à homologuer comme points de passage officiels.

Les responsables d'immigration qui se sont rencontrés à Libreville, au Gabon, du 18 au 20 juillet 1989 ont, pour la plupart, affiché des réserves protectionnistes et rejeté ce projet à la commission ministérielle.

Il reviendra alors au Sommet de Kigali de statuer sur ce projet d'importance réelle pour nos populations à l'intérieur de la Communauté en général et pour le Rwanda qui connaît des problèmes d'exiguité vu son expansion démographique spécifique en particulier.

.../...

Quant à l'installation de la chambre de compensation de la communauté, elle a bien eu lieu à Kinshasa en date du 1er septembre 1989 et le Secrétaire Exécutif Adjoint de nationalité rwandaise, en la personne de Monsieur RUKARA NGIRENTE Mathias a déjà rejoint son poste d'attache.

Enfin, il sied de rappeler que notre pays a été retenu pour abriter en janvier 1990 le 6ème Sommet de la CEEAC et d'ores et déjà les services concernés s'attellent à sa préparation.

Lors des assises de Kigali, la partie rwandaise s'assurera de l'appui de ses partenaires dans la lutte de la reconquête du siège de la Banque Commerciale de la Communauté qui revêt une importance capitale pour notre pays.

4. CENTRE INTERNATIONAL DES CIVILISATIONS BANTOU (C I C I B A).

Durant la première moitié de l'année 1989, le Centre International des Civilisations Bantou a orienté ses activités surtout dans l'organisation de nombreux séminaires auxquels le Rwanda a participé. Le premier Séminaire s'est tenu à Kinshasa du 20 au 25 février 1989 et concernait le perfectionnement des Gestionnaires des micro-Stations du CICIBA. Le Séminaire sur l'archéologie s'est tenu à Libreville du 27 février au 9 mars 1989. Du 24 au 29 avril, toujours à Libreville et en collaboration avec le PNUD. et l'UNESCO, le CICIBA a pris l'initiative d'un Séminaire sous régional sur l'intégration de la culture dans la planification du développement en Afrique. La nature et l'importance de ce thème rencontrent les préoccupations majeures de notre pays en matière de la dialectique entre la contribution de la culture au développement économique et l'action de ce dernier au développement du Secteur Culturel. Un stage en Ethnomusicologie prévu à Butare (Rwanda) en juin 1989 a dû être post-posé à cause des contraintes financières du Centre.

Lors de la visite du Chef de l'Etat au Gabon, du 21 au 23 mai 1989, au cours de l'audience qu'Il a accordée au Secrétaire Général du CICIBA, Il a souligné l'urgence pour le CICIBA de chercher désormais à être opérationnel et non point à rester pratiquement dans la phase de démarrage. Pour y arriver, le CICIBA doit d'abord se débarrasser des problèmes de mauvaise gestion dont il souffre. .../...

Il doit ensuite définir son programme d'action régionale en matière de coopération culturelle et trouver les moyens financiers à y affecter.

Du 6 au 9 juillet 1989 s'est tenue la réunion des experts du CICIBA et du 10 au 12 juillet la 7e session du conseil d'Administration et la 5e Conférence des Ministres de la Culture du CICIBA.

Les experts ont constaté des déficiences à tous les niveaux tant dans la coordination des activités du Centre, la gestion administrative et financière quotidienne, l'élaboration des budgets et des programmes que dans la présentation des différents rapports d'activités. Concernant la programmation biennale, les experts ont rappelé que le CICIBA devait cesser de se considérer comme un organe d'exécution de ses programmes mais plutôt comme un organe de coordination, d'incitation et de suivi des programmes à réaliser dans les Etats membres. C'est pourquoi il a été proposé de réduire les activités à réaliser au Centre pour les intensifier dans les Institutions Nationales des Etats membres et ce, en ne considérant que celles jugées prioritaires. Concernant les factures impayées totalisant plus de 200 millions de FCFA, la réunion des experts a recommandé d'échelonner leur remboursement sur 3 ans à partir de l'exercice 1989 et a arrêté le budget pour l'exercice 1990 à 661.260.000 FCFA équilibré en dépenses et en recettes.

Ces recommandations ont été toutes entérinées par le Conseil d'Administration.

La Conférence des Ministres a été informée de l'état des négociations avec les bailleurs de fonds du CICIBA pour l'achèvement des travaux de construction de son siège. Le Gouvernement gabonais a approché certains bailleurs de fonds comme la CEE mais le dossier n'étant pas encore assez bien suivi, la table ronde n'a pas pu encore se tenir. Le Gabon a quand même rassuré que l'inauguration aura lieu le 12 mars 1991. Ce siège a déjà englouti 4,5 milliards de FCFA pour le gros oeuvre et il manque près de 5 milliards de FCFA pour le finissage et les équipements.

.../...

La Conférence des Ministres a insisté sur la nécessité de la coopération culturelle régionale CEE/CICIBA, adopté le budget 1990, nommé le congolais Théophile OBENGA à la tête du CICIBA pour un second mandat de 4 ans et noté avec satisfaction d'une part la promesse faite au Gabon par le Président Mozambicain d'adhérer au CICIBA et d'autre part les démarches en cours pour amener le Zimbabwe à y adhérer.

Au sujet de l'institutionnalisation de l'élection Miss Bantu, notre Pays a réitéré son refus catégorique d'adhérer à cette initiative qui ne cadre avec **aucun des objectifs** assignés au CICIBA.

5. GROUPE UNDUGU

Le Groupe UNDUGU, cadre informel de concertation entre les pays riverains du Bassin du Nil a tenu sa cinquième session ministérielle au Caire (Egypte) du 31 octobre au 2 novembre 1988.

Il sied de rappeler que le Rwanda qui jusque-là participait aux réunions du Groupe UNDUGU en qualité d'observateur, a à cette occasion annoncé officiellement, à la grande satisfaction de la République Arabe d'Egypte, qu'il participera désormais en qualité de membre à part entière.

La 5ème réunion du Groupe UNDUGU a mis l'accent sur l'intérêt de développer la coopération régionale au sein des pays membres du Groupe. A cet égard, l'Egypte a déclaré qu'elle allait poursuivre les démarches entamées auprès des organismes internationaux notamment le PNUD, pour obtenir le financement d'une mission d'identification de certains projets de développement qui intéresseraient les pays membres du Groupe UNDUGU. Ces projets portent essentiellement sur la mise en valeur des ressources en eau du Nil.

Il y a lieu de signaler qu'une mission d'information organisée à cet effet a établi un rapport préliminaire publié en juillet 1989, lequel rapport sera certainement soumis à la 6ème Conférence ministérielle du Groupe UNDUGU pour avis et considérations.

.../...

Entretiens, il avait été décidé que cette 6ème session de la Conférence du Groupe UNDUGU allait se tenir à Bangui (République Centrafricaine). Ce pays n'ayant pas été en mesure d'abriter la réunion, l'Egypte a effectué des démarches dans ce sens auprès de l'Uganda et du Burundi, qui n'ont pas donné leur position à cet égard. Parallèlement l'Egypte s'était adressée à la CFA à Addis Abéba pour demander que la prochaine réunion ministérielle du Groupe UNDUGU puisse se tenir dans ses locaux.

La CEA a déjà marqué son accord et les pays membres de l'UNDUGU viennent d'être invités par l'Egypte à tenir leur 6ème réunion à Addis Abéba au siège de la CEA, juste après la tenue du Conseil des Ministres de l'OUA, en principe en février 1990.

6. L'UNION DU MAGHREB ARABE

L'acte constitutif de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) a été signé le 17 février 1989 à Marrakech par les Chefs d'Etat du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, de Libye et de Mauritanie.

Entité depuis longtemps souhaitée par les peuples de la région, elle présente déjà le grand avantage que tous les pays membres ont en commun les mentalités, la culture, la religion et la langue.

Dans ce même ordre d'idées, l'histoire récente indique des unions avortées de la Libye avec l'Algérie, avec la Tunisie ou l'Egypte qui sont en fait demeurées de simples voeux pieux.

La création de l'Union du Maghreb Arabe a été accueillie chaleureusement par les populations des cinq pays maghrebins, saluée par l'Egypte, certains pays africains comme le Sénégal et la Guinée et approuvée par la Communauté Economique Européenne.

Comme ensemble régional, l'UMA va être une réalité vivante que le Rwanda ne peut ignorer car, sauf la Mauritanie, tous les autres pays membres sont nos amis directs (Algérie-Tunisie-Libye) ou indirects (Maroc, ami du Zaïre).

.../...

CHAPITRE III

ACTIVITES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHAPITRE III. ACTIVITES DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES

1. NEUVIEME SOMMET DU MOUVEMENT DES PAYS NON-ALIGNES

Le Mouvement des Pays Non-Alignés a tenu sa neuvième Conférence au Sommet à Belgrade (Yougoslavie) du 4 au 7 septembre 1989. Ce sommet fut préparé d'abord par la Conférence ministérielle du bureau de coordination du Mouvement des Pays Non-Alignés qui s'est tenu à Harare (Zimbabwe) en mai 1989, ensuite par la réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Pays membres du Mouvement, qui s'est tenue à Belgrade du 1er au 2 septembre 1989, juste avant l'ouverture de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le Sommet de Belgrade s'est penché d'une part sur les méthodes de travail du Mouvement des Non-Alignés dans le souci de moderniser ce dernier de manière à ce que son action s'adapte à l'évolution rapide du monde et qu'il accroisse sa capacité de suivre les événements et d'analyser ses implications à la lumière des principes et des objectifs du non-alignement.

A cet égard, le Sommet a souhaité que désormais les réunions du Mouvement soient organisées de manière à permettre des rencontres informelles entre les Chefs de délégation pour discuter des questions qui demandent leur attention particulière. Par ailleurs, le Sommet a insisté sur le fait que les débats doivent être caractérisés par leur brièveté, en mettant l'accent sur l'essentiel et en évitant des polémiques inutiles. La forme des documents de travail a aussi retenu l'attention du Sommet: les documents doivent se limiter aux thèmes de la réunion et ne pas être volumineux afin d'être facilement lisibles. Le Sommet a chargé le Comité ministériel formé à Nicosie en 1988 de poursuivre ses réflexions sur les voies et moyens d'améliorer les méthodes de travail du Mouvement.

D'autre part, le Sommet de Belgrade avait comme principaux points à son ordre du jour: la place des Non-alignés dans un monde placé sous le signe de la détente Est-Ouest; les problèmes économiques et la question de la dette; les problèmes de l'environnement, de la drogue, du terrorisme ainsi que les conflits régionaux.

.../...

A propos de la place des Non-Alignés dans un monde placé sous le signe de la détente, les Non-Alignés préconisent l'entente plutôt que la confrontation aussi bien sur les problèmes communs de l'humanité que sur les questions d'intérêt et de portée régionaux. Mais, considérant que le climat politique amélioré ne satisfait pas nécessairement aux impératifs économiques et particulièrement aux exigences des pays en voie de développement, ils concluent qu'une détente vide de contenus économiques n'aurait pas de chances d'aboutir.

Au sujet des problèmes économiques et de la question de la dette, les pays Non-Alignés affirment que l'accélération du développement exige avant tout un accroissement substantiel du transfert des ressources vers les pays en voie de développement, surtout vers les pays les moins avancés, une solution durable et globale du problème de la dette extérieure des pays en développement, la libéralisation du commerce mondial par la levée des barrières protectionnistes, des prix rémunérateurs pour les produits de base ainsi que des conditions monétaires stables.

Concernant les problèmes de l'environnement, les Non-Alignés considèrent la protection de l'environnement comme faisant partie intégrante du processus de développement. Aussi se sont-ils engagés à intensifier et à promouvoir la coopération internationale dans ce domaine afin d'empêcher l'effondrement de l'équilibre écologique mondial. Dans ce même cadre, ils ont fermement condamné le déversement des déchets toxiques et nocifs sur leur territoire.

A propos du problème de la drogue, les Non-Alignés ont condamné l'abus et le trafic illicite des drogues ainsi que le terrorisme qui les accompagne et ont souligné que la lutte contre ce fléau est l'affaire de tous les pays.

S'agissant du problème du terrorisme, les Non-Alignés ont condamné toutes les formes du terrorisme, en tenant à différencier le terrorisme, de la lutte légitime des peuples pour la libération nationale.

.../...

Evoquant les conflits régionaux, qu'ils se situent sur le continent africain, en Amérique Centrale, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient (Iran-Irak, Afghanistan, Liban etc...), les Non-Alignés ont fait refléter l'image du réalisme et du compromis qui doit caractériser les positions du Mouvement des pays non alignés en préconisant l'entente plutôt que la confrontation et en appelant les parties en conflit à un règlement pacifique.

Les Non-Alignés ont réaffirmé leur soutien au droit de tous les peuples vivant sous domination coloniale et étrangère, à l'autodétermination et à l'indépendance et ont condamné l'apartheid en soulignant la nécessité d'intensifier les pressions sur l'Afrique du Sud pour que ce pays abolisse complètement cette forme répugnante de racisme institutionnalisé.

Il y a lieu de noter parmi les principales décisions prises par le neuvième Sommet des Pays Non-Alignés qui s'est tenu à Belgrade:

- Le fait que le Mouvement a décidé d'accorder une grande priorité aux problèmes du Tiers Monde et qu'à cet effet, un groupe de travail a été formé comprenant 15 Etats, pour travailler à la concrétisation du dialogue Sud-Sud.
- Le fait que pour favoriser la relance du dialogue Nord-Sud à travers lequel devront se traiter les questions importantes portant sur les relations internationales, le problème de la dette, les questions de l'environnement, la question des droits de l'homme, un comité de quatre pays (Vénézuela, Egypte, Inde, Sénégal) formé à Paris en juillet 1989 auquel s'est jointe la Yougoslavie (qui assure la présidence en exercice du Mouvement des Non-Alignés depuis septembre 1989 pour un mandat de 3 ans), s'efforcera de faire les contacts nécessaires en vue d'amener les pays du Nord à accepter l'idée de relancer le dialogue Nord-Sud, si possible par l'organisation d'un Sommet à cet effet.
- Le fait que le Ghana a été choisi pour abriter en 1991 la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Pays Non-Alignés qui procédera à l'évaluation des résolutions adoptées au Sommet de Belgrade et déterminera la date et le lieu de la 10ème Conférence au Sommet des Pays Non-Alignés.

.../...

Dans l'ensemble, le neuvième Sommet du Mouvement des Pays Non-Alignés qui s'est tenu à Belgrade et qui a connu une forte participation (98 membres sur les 102 qui le composent, auxquels se sont joints de nombreux observateurs et invités) a marqué un pas dans le sens de renouveler et moderniser ses méthodes de travail pour les adapter aux changements qui s'opèrent dans le monde et pour pouvoir ainsi participer efficacement à la recherche de solutions appropriées aux problèmes politiques et économiques internationaux de l'heure.

2. TROISIEME SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS FRANCOPHONES.

Le IIIème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est tenu à Dakar du 24 au 26 mai 1989 sur invitation du Président Sénégalais Monsieur Abdou DIOUF.

Ce IIIème Sommet de la Francophonie, auquel le Chef de l'Etat rwandais a pris part, avait été préparé par la Conférence Ministérielle des pays membres tenue à Paris du 30 au 31 mars 1989, à laquelle le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a participé.

Le Sommet de Dakar a été l'occasion pour les Chefs d'Etat et de Gouvernements d'analyser la situation politique et économique internationale du moment.

Sur le plan politique, le Sommet a réitéré vigoureusement sa condamnation de l'apartheid et de ses effets néfastes sur la situation politique en Afrique Australe, dans le contexte particulièrement délicat du processus d'indépendance de la Namibie.

Au chapitre du Moyen-Orient, le Sommet s'est engagé à encourager la convocation d'une conférence internationale de paix sous les auspices de l'ONU, en vue de débattre définitivement des questions palestinienne et libanaise .

S'attaquant à l'épineuse crise économique du monde en développement, le Sommet s'est préoccupé de l'ampleur grandissante de la dette du Sud; il a cependant apprécié l'initiative bénéfique des pays du Nord qui contribuent à l'allègement de cette dette, et en l'occurrence de la France qui se propose d'annuler ses créances en faveur de 35 pays les plus pauvres d'Afrique.

.../...

Le Sommet est revenu sur la nécessité d'assainir l'économie mondiale par l'amélioration des termes de l'échange en faveur des pays producteurs de matières premières. De plus, il a recommandé le développement, sur place dans ces pays, d'industries de transformation basique de ces matières en vue de leur commercialisation sur les marchés internationaux.

Les problèmes d'environnement et leur interaction avec les problèmes de développement ont retenu l'attention des Chefs d'Etat, qui ont salué la tenue en 1992 d'une Conférence ad hoc des Nations Unies.

Les priorités de la coopération multilatérale francophone ont également été réaffirmées en ce qui concerne l'agriculture, l'environnement, l'énergie, la culture et la communication, etc..., ainsi que le nouveau secteur de l'éducation-formation. En matière de culture, le respect et le développement des langues et cultures nationales ne ~~sauront être~~ mis en question, ce qui rencontre heureusement les vues du Gouvernement Rwandais telles qu'affirmées dès le premier Sommet en 1986.

Concernant les perspectives de la Communauté francophone, l'accent a été mis sur la formation, l'édification d'un espace scientifique commun, la communication et les contacts linguistiques entre le français et les langues nationales. Quant à l'avenir des institutions, le Sommet a décidé de maintenir les Internationaux de Suivi et de Préparation, ainsi que l'intégration de l'ACCT dans les structures globales de la Communauté.

Dans ce cadre, le Rwanda a été élu troisième Vice-Président du Bureau de la Conférence (au Sommet) et membre du Comité International de Suivi. Cette élection signifie désormais une participation plus active à la mise en oeuvre des décisions de la Communauté. A cet effet, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a recommandé à Monsieur le Président de la République:

- la nomination du Représentant de notre pays au Comité International de Suivi;
- l'intégration des questions de la Francophonie dans les attributions du Service chargé des Affaires Culturelles à la Présidence de la République;

.../...

- la création d'une Commission Nationale Rwandaise pour la Francophonie, et d'un Secrétariat Technique ad hoc de niveau "division" au Département ayant l'enseignement supérieur, la culture, et la recherche scientifique dans ses attributions.

Le IVe Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté se tiendra à Kinshasa en 1991.

Il y a lieu de mentionner en outre, au titre d'actualité de ladite communauté, la tenue des Premiers Jeux de la Francophonie qui ont eu lieu au Maroc du 8 au 22 juillet 1989, et auxquels notre pays a délégué une formation d'athlètes et un artiste.

3. CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DE FRANCE ET D'AFRIQUE

La dernière conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique (15ème édition) s'est tenue à Casablanca en décembre 1988. C'est elle qui a décidé qu'entre un sommet franco-africain et un autre, se tiendra une conférence des Ministres des Affaires Etrangères pour évaluer ce qui a pu être réalisé au niveau des conclusions et recommandations issues du Sommet précédent.

C'est dans ce cadre que s'est tenue à Casablanca (Maroc) du 23 au 24 novembre 1989, la Conférence ministérielle franco-africaine de suivi qui a été l'occasion à d'un échange d'informations et de considérations sur la situation politique et économique internationale en général et sur les problèmes politiques et économiques qui préoccupent le continent africain en particulier. La Conférence a également pris note de l'état d'exécution des projets de coopération retenus lors du dernier Sommet dans le cadre de la coopération franco-africaine.

Ainsi, les questions internationales qui ont retenu l'attention ont porté notamment sur les changements qui s'opèrent actuellement en Europe de l'Est et sur les conséquences à craindre de ces changements au sujet des relations entre l'Europe et l'Afrique. Dans le même contexte, les perspectives de l'Europe unifiée de 1993 et du marché unique européen qui va se constituer ont été évoquées en rapport avec les appréhensions que cet événement suscite et eu égard au risque que court l'Afrique de perdre le marché de ses matières premières.

.../...

A ce sujet, les pays africains ont exprimé au cours de la conférence, leurs inquiétudes sur l'avenir de la coopération entre l'Europe et l'Afrique tandis que la France soulignait pour sa part, qu'il n'y a pas lieu de trop s'inquiéter; que l'Europe des "douze" n'accordera pas son aide à l'Europe/au ^{de l'Est} détriment du continent africain, mais que les pays africains doivent se préparer à la compétitivité s'ils veulent maintenir et consolider leur accès au marché européen de 1993.

Les participants à la Conférence ministérielle franco-africaine de Casablanca ont estimé qu'une coopération basée sur la co-responsabilité et sur le dialogue Nord-Sud redynamisé est de nature à favoriser la solution de la crise économique et financière que connaissent les pays en développement et en particulier les pays africains.

A cet égard, la France a réaffirmé son engagement à soutenir les pays africains auprès de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Internationale pour rechercher des solutions justes aux problèmes de la dette, de la détérioration des termes de l'échange, de l'effondrement des cours des matières premières etc..., facteurs qui entravent le développement économique et social du continent africain.

La Conférence a pris note, avec satisfaction, des efforts déployés par la France en vue de réaliser les projets de coopération retenus lors du XVème Sommet France-Afrique. Il s'agit notamment du projet de création d'un observatoire du Sahara et du Sahel qui permettra de lancer une série d'études et d'actions contre la sécheresse et l'avancée du désert; du projet de lutte contre les criquets pèlerins et autres criquets ravageurs de cultures. La conférence a aussi apprécié la manière dont la France s'emploie à développer la coopération dans les domaines de la recherche scientifique et médicale, en référence notamment à l'ouverture prochaine à Casablanca par l'Institut Pasteur, d'un centre de biologie clinique et du futur centre régional de MENOUE-FAYA, en Egypte, pour l'étude et le traitement des maladies du foie en Afrique. La Conférence s'est enfin félicitée de la disponibilité de la France à aider les pays africains à assurer la protection de leurs aéroports, dans le cadre du programme de lutte contre le terrorisme aérien.

.../...

Au sujet de la situation politique en Afrique, la Conférence s'est particulièrement penchée sur la Namibie, en soulignant l'appui que les pays africains doivent apporter au peuple namibien pour faire bien aboutir le processus déjà engagé pour l'indépendance de ce pays. La situation en Afrique du Sud et les quelques signes positifs à l'actif du régime de Frederik DE KLERK ont été également considérés, mais la conférence a tenu à souligner que ces faits ne doivent pas faire relâcher les pressions qu'il faut exercer sur le régime de Prétoria jusqu'à l'abolition totale de l'odieux système de l'apartheid.

La Conférence ministérielle franco-africaine de suivi a retenu que le 16ème Sommet France-Afrique aura lieu en France au cours du premier semestre de 1990 (très probablement au mois de juin), et que quatre mois avant la tenue du Sommet, les pays participants recevront du pays organisateur, un mémorandum donnant les thèmes retenus pour le Sommet, avec des justifications quant au choix de ces thèmes et les implications de ces thèmes sur la situation politique et économique internationale.

La Conférence ministérielle franco-africaine de suivi tenue à Casablanca a connu une large participation car 39 délégations étaient au rendez-vous.

..../...

4 . 44e SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES

La 44e session ordinaire de l'AGNU a tenu ses assises au siège de l'Organisation à New York de septembre à décembre 1989.

Les thèmes principaux qui auront dominé la session sont sans conteste la confirmation de l'évolution positive des relations Est-Ouest, dans le sens de la détente entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique, et l'expansion des idées de liberté, de démocratie et des droits de l'homme selon l'optique occidentale.

Cependant, la session s'est de nouveau penchée sur les questions traditionnelles de la santé économique et sociale du monde, de la dette, du désarmement, de l'apartheid, du terrorisme sous ses diverses formes, ainsi que sur des problèmes relatifs à l'environnement et au fléau de la drogue, rançons du développement.

Certes, ces questions ne sont pas ressenties avec la même sensibilité par tous les pays. Ainsi, malgré une volonté manifeste de consensus sur la plupart des grands problèmes du monde contemporain, les débats en plénière et en Commissions ont révélé la persistance, en cette époque de transition, de profonds clivages entre les groupes géopolitiques.

Les pays occidentaux, sous la houlette des Etats-Unis d'Amérique, restent focalisés sur l'état des relations EST-OUEST, sur les idées de démocratie libérale, de liberté, de droits de l'homme, ainsi que sur les problèmes d'environnement, de drogue et de terrorisme.

Les pays socialistes veulent acquérir une figure de proue en matière de désarmement et se hisser à l'avant garde des artisans de la nouvelle ère de paix et de sécurité internationale; ils se déclarent prêts à faire d'importantes concessions dans ce domaine. Le caractère relativement conciliant de

.../...

cette attitude sur la scène internationale semble lié aux difficultés socio-politiques intérieures actuellement vécues par ces pays.

Quant aux pays du Tiers-Monde, particulièrement d'Afrique et d'Amérique latine, ils restent, plus que jamais, fondamentalement préoccupés par l'endettement, l'effondrement des cours des principales matières premières et par la crise du sous-développement économique et social qui en découle.

Les pays africains veillent d'autre part à ce que la Communauté internationale maintienne sa pression sur le gouvernement sud-africain en vue de l'élimination de l'apartheid. Une session extraordinaire de l'AGNU sur l'apartheid doit par ailleurs avoir lieu dès la clôture de la 44^e session ordinaire de l'AGNU.

Sur le plan des grands événements, la session ordinaire de 1989 restera dans les annales de l'Assemblée Générale de l'ONU pour avoir vu l'adoption de la Convention universelle sur **les** droits de l'enfant, au terme de nombreuses années de tractations.

La position du Rwanda à l'égard des questions traitées n'a pas connu d'évolution significative dans la mesure où la teneur profonde des grands dossiers de l'AGNU n'a pas changé. La délégation rwandaise a soutenu comme par le passé les résolutions conformes aux intérêts du Rwanda en tant qu'Etat souverain, dans le cadre des groupes africain et non aligné dont il est partie, et dans le contexte d'un équilibre bien compris à l'égard de ses relations de coopération

On retiendra que les débats de cette année tant en plénière qu'au sein des commissions ont reflété de façon significative l'état général des rapports entre les grandes puissances militaires d'une part et d'autre part les préoccupations essentiellement économiques et sociales des autres Etats de la planète qui ne sont ni liés ni protégés par aucun des grands pactes politiques, économiques et militaires du monde actuel.

Le climat favorable s'est confirmé dans le sens de la détente et d'une potentialité de foi renouvelée envers l'organisation des Nations Unies. Cependant cette prise de conscience

nouvelle et la volonté de consensus qui s'imposent aujourd'hui aux grandes querelles passionnées de naguère ne sauraient dissimuler d'une part la persistance de niveaux élevés de méfiance et de clivages entre les deux grands aux chapitres du désarmement, de la paix et de la sécurité internationale, et d'autre part les revendications de plus en plus angoissées du Tiers-Monde sous développé, à la fois proie de conflits régionaux continuels et victime des déséquilibres économiques du monde contemporain.

Le vœu unanime des non-alignés et des économiquement pauvres d'élargir la détente aux questions économiques et sociales reste entièrement inassouvi, et il faudra renflouer le dialogue Nord-Sud et la Coopération Sud-Sud de nouvelles ressources morales et techniques pour sortir de la crise.

5. 76e CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL
GENEVE, DU 7 AU 28 JUIN 1989

La 76e session de la Conférence Internationale du travail à laquelle le Rwanda a été représenté par le Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle, a traité notamment de deux grandes questions d'actualité qui entravent la coopération internationale, à savoir l'ajustement structurel en vue du redressement économique et le service de la dette.

Le rapport du Directeur Général du BIT qui a servi/aux de base débats de ces questions montre qu'il existe une voie pour redresser les déséquilibres de l'économie mondiale et reconforter les politiques d'ajustement imposé à tous les pays.

Le rapport demande en outre aux pays industrialisés d'accorder une attention particulière à la situation de stagnation des échanges commerciaux et au fait que les pays en développement qui sont lourdement endettés, ont besoin de la solidarité des pays riches pour redresser leur situation économique notamment en développement leurs exportations sans que le poids de l'ajustement ne pèse tragiquement sur les catégories les plus pauvres.

Le rapport préconise que, pour sortir de la crise qui continue de frapper un grand nombre de pays, il est primordial de consacrer les ressources nécessaires à la santé, à l'éducation et à la formation, ceci devant être accompagné d'un choix judicieux des politiques macro et micro-économiques par des réformes institutionnelles dans la sphère économique par une discipline budgétaire et monétaire plus stricte.

Les thèmes abordés au sein des commissions ont été sanctionnés par des résolutions ayant trait notamment au respect du principe de la participation tripartite des délégations à la conférence de l'OIT, au rôle des entreprises dans la croissance de l'emploi, à la nécessité d'éveiller la conscience de tous les pays sur le problème persistant des dommages causés à l'environnement.

Dans le but de permettre la réalisation d'une paix universelle et durable entre les nations ainsi qu'entre les diverses couches sociales, la Conférence a adopté les résolutions concernant la promotion du travail indépendant, le SIDA sur le lieu de travail, les drogues et les droits de l'homme. Elle a en outre invité les gouvernements à appliquer la convention (107) concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants et a mis au point de nouvelles normes de sécurité en ce qui concerne le travail de nuit.

La Conférence a pris note de l'importance des produits chimiques dans l'industrie, l'agriculture et les services et a reconnu la pertinence de la préoccupation face aux risques qui y sont associés; des projets de textes d'une convention et d'une recommandation relative à la sécurité dans la manipulation des produits chimiques ont été adoptés.

6. 42e ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE, GENEVE
DU 8 AU 22 MAI 1989

La 42ème Assemblée Mondiale de la Santé à laquelle le Rwanda a été représenté par le Ministre de la Santé avait à l'ordre du jour 32 points dont le principal était l'examen du projet de budget-programme de l'OMS pour 1990-1991 d'un montant de 653.740.000 \$ USA (ce qui représente une croissance effective nulle).

En outre, étaient inscrits à cet ordre du jour les points concernant l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des stratégies de la santé pour tous, le plan d'action pour le programme de l'OMS "tabac ou santé", le Programme élargi de vaccination et un plan d'action pour l'éradication de la poliomyélite d'ici l'an 2000.

Au cours de cette Assemblée, la demande de la Palestine de passer de son statut d'observateur à celui de membre à part entière de l'OMS a été rejetée et une résolution adoptée par 83 voix contre 47 et 20 abstention (dont le Rwanda) a demandé au Directeur Général de poursuivre ses études sur cette demande palestinienne et sur ses incidences sur l'activité de l'OMS en consultation avec toutes les organisations et tous les organes appropriés, et de présenter un rapport sur le résultat de ses études à la prochaine Assemblée pour lui permettre de prendre une décision.

La même résolution prie le Directeur Général d'entreprendre sans tarder, en collaboration avec tous les Etats membres de l'OMS, avec les organismes intergouvernementaux et non-gouvernementaux et avec les autres parties intéressées, une assistance suffisante pour améliorer les conditions sanitaires du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés.

Par ailleurs, l'OMS a approuvé à l'unanimité une résolution demandant aux Etats membres de prendre des mesures appropriées pour empêcher l'achat et la vente des organes humains en vue de leur transplantation et pour interdire leur trafic commercial et décourager toutes les pratiques qui facilitent ce trafic.

Les délégués à la 42e Assemblée Mondiale de la Santé ont en outre exhorté les pays à entreprendre une action concertée pour soutenir le personnel infirmier et les sages-femmes étant donné la "situation critique" qui caractérise actuellement leur profession. Le rapport soumis à l'Assemblée indique que la majorité des pays connaissent une pénurie d'infirmières qualifiées et que des infirmières abandonnent leur profession à cause des mauvaises conditions de travail.

Concernant le SIDA, l'Assemblée a demandé au Directeur Général d'envisager un deuxième Sommet des Ministres de la Santé sur les programmes de Prévention du SIDA.

Lors de la 43ème Assemblée Mondiale de la Santé qui s'ouvrira à Genève le 7 mai 1990, les discussions techniques porteront sur le thème "le rôle de la recherche en santé dans la stratégie de la Santé pour tous d'ici l'an 2000.

7. QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

La Commission des droits de l'homme dont le Rwanda est membre (1987-1989), a tenu sa 45ème session à l'Office des Nations Unies à Genève du 30 janvier au 10 mars 1989.

Cette session a été caractérisée par une atmosphère calme contrairement aux sessions antérieures. Ce fait observé avec satisfaction par les délégations découle essentiellement du climat de détente qui s'est amorcé ces derniers temps entre les deux superpuissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique.

.../...

The first part of the report deals with the general conditions of the country, and the second part with the results of the various expeditions. The first expedition was made in the month of June, and the second in the month of July. The results of these expeditions are given in the following table:

Expedition	Date	Route	Distance	Remarks
1st	June 1st	From the station to the river	10 miles	Very hot weather, no water found
2nd	July 1st	From the station to the mountains	15 miles	Very hot weather, no water found

The results of these expeditions are given in the following table:

Expedition	Date	Route	Distance	Remarks
3rd	August 1st	From the station to the mountains	15 miles	Very hot weather, no water found
4th	September 1st	From the station to the mountains	15 miles	Very hot weather, no water found

The results of these expeditions are given in the following table:

Expedition	Date	Route	Distance	Remarks
5th	October 1st	From the station to the mountains	15 miles	Very hot weather, no water found
6th	November 1st	From the station to the mountains	15 miles	Very hot weather, no water found

The results of these expeditions are given in the following table:

Expedition	Date	Route	Distance	Remarks
7th	December 1st	From the station to the mountains	15 miles	Very hot weather, no water found

Dans le cadre du 40ème anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (10/12/1988), la Commission s'est félicitée du travail important déjà accompli dans le domaine de la codification des textes normatifs dont l'instrument essentiel est la Déclaration Universelle des droits de l'homme, qui a eu une influence considérable sur la législation et même sur la jurisprudence d'un très grand nombre d'Etats.

Le succès de la 45ème session peut être mesuré également par le nombre important et la qualité de personnalités qui ont pris part à ses travaux telles que le Vice-Président de l'Afghanistan, le Premier Ministre de la France, le Cardinal CASAROLI, le Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies et plusieurs Ministres...

Pour sa part, la délégation rwandaise a participé activement aux travaux de la Commission. Sa prise de position sur les différentes questions a été guidée par le souci constant de garder un juste équilibre, en veillant d'une part sur les intérêts du Rwanda et en ménageant d'autre part, les relations d'amitié et de coopération qui existent entre notre pays et les pays amis dont les dossiers étaient sur la table de la Commission pour examen.

Notre pays a ainsi terminé son mandat de trois ans (1987-1989) en tant que membre de la Commission des droits de l'homme.

.../...

8. SESSIONS ANNUELLES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le Conseil économique et social (ECOSOC) a tenu ses première et seconde sessions de 1989 respectivement du 2 au 24 mai 1989 au siège de l'ONU à New York et du 5 au 26 juillet 1989 au Palais des Nations à Genève.

Comme d'habitude, les travaux du Conseil à sa première session portent essentiellement sur les questions d'ordre social et humanitaire tandis que ceux de sa seconde session portent sur les questions d'ordre économique.

Au cours de sa première session, le Conseil a examiné entre autres, les questions relatives aux stupéfiants, au développement social, à la femme et aux droits de l'homme.

En ce qui concerne la question des stupéfiants, le Conseil a insisté sur la nécessité pour les Etats membres de l'ONU d'accélérer le processus de signature et de ratification de la Convention des Nations Unies contre le trafic illécite de stupéfiants et de substances psychotropes signée à Vienne le 20 décembre 1988, afin qu'elle puisse entrer en vigueur aussi rapidement que possible.

Au sujet des questions relatives à la femme, le Conseil a accordé une importance particulière à la tenue en 1990 d'une session spéciale de la Commission de la condition de la femme en vue d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des stratégies prospectives d'action de Nairobi. Le Conseil a, dans ce contexte, insisté pour qu'une préparation adéquate de cette réunion soit faite. Il a attiré l'attention sur le fait que l'année 1989 marque le dixième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (18 décembre 1989) et a souligné que les Etats parties devraient prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en application.

Au titre des questions relatives aux droits de l'homme, le Conseil a abordé dans l'ensemble les mêmes thèmes qu'à la 45ème session de la Commission des droits de l'homme dont le rapport servait de base aux débats du Conseil.

.../...

S'agissant du développement social, il y a lieu de relever qu'il existe une divergence de vues entre pays en développement et pays industrialisés à propos du rapport de 1989 sur la situation sociale dans le monde. C'est ainsi que les pays occidentaux se sont opposés au projet de résolution présenté à ce titre par les pays membres du Groupe des 77, demandant au Secrétaire Général d'en faire une version élargie à présenter à la 45ème session de l'Assemblée Générale et contenant une analyse des rapports entre les tendances de l'économie mondiale et celles de la situation sociale dans le monde, ainsi qu'une étude de l'impact des ajustements structurels et de la dette extérieure des pays en développement sur leur situation sociale.

Au cours de la première session, le Conseil a procédé aux élections et nominations aux divers organes de l'ONU.

Le Rwanda a été élu aux organes suivants : ECOSOC (1990-1992) et Conseil MONDIAL DE L'ALIMENTATION (1990-1992).

La seconde session consacrée aux questions économiques a vu l'attention du Conseil portée sur les questions relatives notamment à l'environnement, à la revitalisation de l'ECOSOC, aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, aux préparatifs de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement, à la session extraordinaire de l'Assemblée Générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, etc..

Le Conseil a procédé également à un examen approfondi de la question des modifications des déséquilibres structurels de l'économie mondiale et leurs incidences sur la coopération économique internationale, en particulier dans les pays en développement.

A cette fin, le Conseil était saisi d'un important document intitulé "Étude sur l'économie mondiale 1989" qui donne une évaluation des principaux faits nouveaux survenus dans l'économie mondiale en 1988 et au début de 1989, ainsi que les perspectives en ce qui concerne la poursuite de l'expansion économique.

.../...

Il ressort de cette Etude qu'au cours des années 80, l'écart entre le niveau de développement économique des pays développés et celui d'un grand nombre de pays en développement s'est encore accentué et que c'est à juste titre que les années 80 ont été qualifiées de "décennie perdue" pour de nombreux pays en développement.

La crise de la dette extérieure demeure le principal obstacle au développement d'un grand nombre de pays et un facteur d'instabilité politique et sociale. Depuis 1983, les problèmes de la dette entraînent un transfert net de ressources financières des pays en développement vers les pays développés et au cours de la même période, un grand nombre de pays en développement les plus pauvres en sont venus à dépendre presque exclusivement de l'aide publique au développement (APD) pour leurs rentrées nettes de ressources, bien que jusqu'ici le montant de l'APD n'ait pas atteint l'objectif fixé (0,7% du PNB).

La seconde session de l'ECOSOC s'est déroulée, en général, dans un climat serein caractérisé par un esprit de dialogue, ce qui a facilité le déroulement des travaux du Conseil. Cette atmosphère de détente a permis aux délégations de mener des négociations fructueuses sur un grand nombre de questions dont le Conseil était saisi.

La recherche constante du consensus tout le long des négociations a démontré que les Etats membres peuvent accomplir beaucoup lorsque la volonté politique existe.

Il y a lieu de se féliciter que le Conseil a adopté pratiquement tous les projets de résolution sans vote (sauf quatre sur un total de 32).

Le Conseil n'a pas pu mener son examen triennal des orientations d'ensemble des activités opérationnelles de développement qui était prévu pour cette session parce que la documentation nécessaire n'était pas disponible.

Notre pays ayant été réélu pour un nouveau mandat de trois ans (1990-1992) à l'ECOSOC, il importe de renforcer si possible notre participation aux sessions futures de l'ECOSOC pour traduire l'intérêt que le Rwanda attache à ses travaux.

.../...

9. COLLOQUE DE KIGALI SUR LES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

Le Ministère de la Justice a organisé pour la deuxième fois en deux ans, un colloque international sur l'application des droits de l'homme en Afrique. Le Colloque s'est tenu à Kigali du 13 au 17 mars 1989 et a rassemblé d'éminentes personnalités du Burundi, de la Tanzanie, de l'Uganda et du Zaïre, ainsi que des conférenciers prestigieux venus de l'ONU, de l'OUA, de la Commission Internationale des Juristes, de l'Union Interafricaine des Avocats, d'Amnesty International et d'Universités africaines et américaines.

L'événement qui a constitué sans conteste un succès pour notre pays, a été l'occasion d'une réflexion de haut niveau sur la pratique des droits de l'homme dans les pays représentés et en Afrique en général. Il a été placé dans le cadre de la Commémoration du 40e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Au titre des grands intervenants du Colloque, il y a lieu de noter la participation active des personnalités internationales suivantes :

- Monsieur Marc BOSSUYT (Belgique) Président de la 45e session de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU;
- Monsieur Isaak NGUEMA (Gabon), Président de la Commission des Droits de l'homme et des Peuples de l'OUA;
- Monsieur Francis WODIE (Côte d'Ivoire), membre d'Amnesty International et Professeur de Droit International à l'Université d'Abidjan;
- Monsieur Amos WAKO (Kenya), membre de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU et Secrétaire Général de l'Union Interafricaine des Avocats;
- Monsieur Adama DIENG (Sénégal), Conseiller Juridique à la Commission Internationale des Juristes;
- Monsieur Grace IBINGIRA (Uganda), membre de la Commission des Droits de l'Homme et des Peuples;
- Monsieur Leonard SPEARMAN (USA), Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Kigali.

.../...

Le ton du Colloque a été donné par le Ministre de la Justice qui a souligné la détermination de notre pays d'assurer la promotion et la protection des droits de l'homme non seulement par sa politique intérieure, mais également à travers l'organisation d'échanges avec les pays frères épris de justice et de paix, afin que notre sous-région puisse porter fièrement le flambeau d'humanité et de droit à travers l'Afrique et le monde.

Parmi les recommandations essentielles du Colloque il y a lieu de souligner les points suivants :

- la ratification, la publication et la mise en oeuvre, par tous les pays parties à la Charte africaine des droits de l'homme, des instruments juridiques africains et internationaux en la matière, et la mobilisation générale de l'opinion en faveur du respect des droits et libertés fondamentales des citoyens;
- l'indépendance morale et politique du pouvoir judiciaire vis-à-vis de l'Exécutif, comme fait déontologique primordial, et l'amélioration des conditions de vie et de travail des magistrats;
- la promotion des droits de la femme par son éducation et l'institution de codes de la famille; la lutte contre la discrimination sociale et politique, ainsi que contre le génocide et l'apartheid;
- la création d'un comité de suivi et d'un centre sous-régional de promotion des droits de l'homme.

10. CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION ET LA SIGNATURE DE LA CONVENTION MONDIALE SUR LE CONTROLE DES MOUVEMENTS TRANSFRONTIERES DE DECHETS DANGEREUX : BALE (SUISSE), 20-22 MARS 1989.

La Conférence diplomatique pour l'adoption et la signature de la Convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux s'est tenue à Bâle (Suisse) du 20 au 23 mars 1989. Le Rwanda y été représenté par son Ambassadeur à Berne.

.../...

Les objectifs de la Conférence étaient les suivants:

- adopter la convention régissant le contrôle des mouvements trans-frontières des déchets dangereux et l'ouvrir à l'adhésion des Etats;
- prendre des mesures concrètes pour réduire les dépôts des déchets dangereux afin de prévenir une catastrophe écologique et politique;
- réaffirmer le principe selon lequel il est interdit à tout pays d'exporter les déchets toxiques sans le consentement du receveur.

Les travaux de la Conférence se sont achevés sur un constat d'échec. Néanmoins tous les 110 pays représentés ont signé l'acte Final qui n'est en somme qu'un accord sur les principes.

Il convient de signaler que les africains présents à ladite conférence ont demandé que la Convention comporte une clause interdisant formellement à tout pays africain de servir de dépotoir de déchets toxiques.

En effet, la Convention accusait des lacunes dans sa formulation et était une source de tentation pour les pays pauvres et en particulier les pays africains dans la mesure, où, faute de ressources, ceux-ci pourraient accepter l'offre alléchante des pays industrialisés en acceptant le déversement sur leurs territoires des dits déchets alors qu'ils n'ont pas de moyens techniques pour les incinérer ou pour les enfouir dans leurs sous-sol avec tous les dangers que pareille manoeuvre comporte pour la santé des populations et la préservation des écosystèmes.

En marge de la Conférence, le groupe africain a adopté une résolution visant l'interdiction pour tout pays d'importer et d'exporter les déchets dangereux quels que soient les prétextes et les intérêts avancés.

La participation du Rwanda à ces assises a constitué un témoignage du souci de notre pays pour le renforcement de la coopération internationale. Le Rwanda est membre du PNUE et sa participation devait contribuer positivement à la prise de mesures concrètes en faveur du refus des dépôts de déchets toxiques et de la protection de l'environnement.

.../...

CHAPITRE IV

FAITS POLITIQUES SAILLANTS DE L'ANNEE 1989 ET
PRINCIPALES QUESTIONS DE POLITIQUE INTERNATIONALE

CHAPITRE IV. FAITS POLITIQUES SAILLANTS DE L'ANNEE 1989
ET PRINCIPALES QUESTIONS DE POLITIQUE
INTERNATIONALE

1. SITUATION POLITIQUE EN ANGOLA:

La situation politique en Angola a été marquée principalement par le déclenchement du processus de paix illustré notamment par le Sommet de Gbadolité tenu le 22 juin 1989 sous la houlette du Chef de l'Etat zaïrois le Maréchal MOBUTU SESE SEKO.

A cette occasion, un accord a été acquis entre le Gouvernement de Luanda et l'UNITA prévoyant un cessez-le-feu qui, dans la suite n'a pas été respecté. Les forces de Luanda auraient tenté à nouveau une offensive contre l'UNITA dans le Sud-Est Angolais en août et septembre 1989. Ceci a amené plus d'un observateur à affirmer sans ambages que l'Accord de Gbadolite a été conclu dans la précipitation et que de cet accord, il n'est resté que la poignée de main "historique" entre le Président Angolais Edouardo Dos SANTOS et le Chef de l'UNITA Jonas SAVIMBI.

L'on estime en effet qu'après la réunion de Gbadolité, des ambiguïtés et des incertitudes sont apparues: le Président zambien Kenneth KAUNDA aurait déclaré que le sort de Jonas SAVIMBI avait été réglé de manière que celui-ci se résignait à l'exil pour sauver les siens et amener leur intégration politique à Luanda.

Jonas SAVIMBI aurait rejeté en bloc ces déclarations mettant ainsi les acteurs des accords de Gbadolite dans l'embarras. Le Président MOBUTU a voulu relancer le contact entre les protagonistes angolais le 15 octobre 1989 en rencontrant dans sa résidence privée de la Côte d'Azur (Sud de la France) Jonas SAVIMBI, Herman COHEN, Secrétaire d'Etat Adjoint américain chargé des Affaires Africaines, et les Chefs de la diplomatie angolaise et sud-africaine.

Parallèlement, le Président Félix HOUPHOUET BOIGNY faisait comprendre qu'il était encore ami du leader de l'UNITA, et qu'il s'était décidé à user de sa puissance et de son prestige en faveur de celui-ci.

.../...

C'est ce qu'il a fait le 30 octobre 1989 en réunissant à YAMOUSBOUKRO ses pairs de Zambie, de Sao-Tomé et Principe et du Gabon pour appuyer le processus de paix en Angola.

2. LA NAMIBIE SUR LA VOIE DE L'INDEPENDANCE

Après les incidents sanglants du mois d'avril 1989 entre les guérilleros de la SWAPO, qui avaient tenté de faire leur retour en force en Namibie, et l'armée d'occupation sud-africaine, après de multiples manoeuvres sud africaines d'intimidation de la population namibienne, après les appréhensions exprimées que le GANUPT (Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition) ne soit à la hauteur de sa principale tâche d'assurer des élections "libres et honnêtes", lesdites élections, émaillées d'incidents mineurs, se sont déroulées du 7 au 11 novembre avec la participation massive de plus de 95% des inscrits. Les leaders des partis en lice, dont notamment SAM NUJOMA de la SWAPO, l'administrateur sud-africain Louis PIENAAR et le Représentant spécial des Nations Unies pour la Namibie Martti AHTISSAARI ont été unanimes pour confirmer le bon déroulement de ces élections.

A l'issue du scrutin, la SWAPO a remporté 41 sièges sur les 72 que ^{doit} compter l'Assemblée constituante, suivie par la DTA avec 21 sièges, l'UDF avec 4 sièges et l'ACN avec 3 sièges, les 3 sièges restants étant dévolus à de petites formations de droite. L'Assemblée constituante a commencé l'élaboration de la constitution du futur Etat namibien et aura à mettre sur pied le premier Gouvernement qui fixera la date de l'indépendance.

3. EVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE EN AFRIQUE DU SUD.

L'année 1989 a été marquée par une amorce de changement de la politique générale sud-africaine. Après la signature des accords de New-York le 22 décembre 1988, l'Afrique du Sud n'avait plus le choix ^{et} elle devait se désengager de la guerre d'Angola et du territoire namibien.

.../...

Dans le cadre de ce désengagement, l'Afrique du Sud a retiré toutes ses troupes d'Angola et le 21/11/1989 les derniers soldats sud-africains ont quitté le territoire namibien, à l'exclusion de l'enclave de Walvis Bay que l'Afrique du Sud considère, en violation des résolutions des Nations Unies, comme lui appartenant.

Autre fait marquant : l'accession au pouvoir le 14/9/1989 de Frederik DE KLERK en remplacement de Piether BOTHA dont la santé avait commencé à chanceler. Le Président DE KLERK a annoncé d'emblée qu'il sera l'homme des réformes, du dialogue et de la réconciliation nationale.

Monsieur DE KLERK a eu l'occasion de présenter quelques gages de bonnes intentions. C'est ainsi qu'il a déjà rencontré Monseigneur Desmond TUTU, le Pasteur métis Allan BOESAK et le Révérend CHICANE, 3 des leaders du MDM (Mouvement Démocratique de Masse), alliance de plusieurs mouvements anti-apartheid proches de l'ANC; libéré 8 prisonniers politiques dont le célèbre Walter SISULU ancien Secrétaire Général de l'ANC; autorisé 2 manifestations publiques de grande envergure arborant les drapeaux de l'ANC ouvert interdit depuis 1960, et c'est ainsi que le Gouvernement a/ les plages à toutes les races/a ^{et} annoncé la prochaine abolition de la ségrégation de tous les lieux publics à l'exclusion des écoles, des hôpitaux, des hôtels privés et de l'habitat.

Monsieur DE KLERK a, en outre, annoncé la levée de l'état d'urgence si cette mesure ne devait pas engendrer l'anarchie et les violences ainsi que la levée d'interdiction des organisations politiques, y compris l'ANC, si elles renonçaient à la violence mais cela devant se faire pas à pas.

Parallèlement, des entretiens ont eu lieu entre Monsieur Nelson MANDELA, Chef historique de l'ANC et Monsieur GEOFF MASEMOLA, dirigeant du PAC, en vue d'harmoniser les positions de 2 partis. Bref, tout laisse augurer de l'engagement prochain du dialogue sur l'avenir politique du pays dont la majorité noire ne saurait être écartée car, avec la

.../...

grève de 3.000.000 de noirs pendant les élections de septembre 1989 qui a paralysé l'économie du pays, Monsieur DE KLERK a compris que cette force devait être intégrée dans l'appareil de l'Etat. Il sait que l'avenir économique de son pays en dépend et cela dans une large mesure car avec l'indépendance de la Namibie, beaucoup de ressources risquent de ne plus être disponibles, déclenchant une crise économique sans précédent dans l'histoire de ce pays, d'où la volonté d'ouverture manifestée par le Gouvernement.

4. SITUATION POLITIQUE AU SOUDAN:

Le Premier Ministre du Soudan Monsieur SADEK EL MAHDI a été renversé le 30 juin 1989 par un coup d'Etat militaire dirigé par le Général de Brigade OMAR HASSAN EL BECHIR.

Un Conseil de Commandement de la Révolution de Salut National (CCRSN) a été mis en place et est constitué par quinze Officiers dont sept Généraux de Brigade, cinq Colonels, Deux Lieutenant-Colonels et un Commandant.

L'ex-Premier Ministre SADEK EL MAHDI qui a été arrêté une semaine après son renversement, devrait comparaître devant la justice pour répondre des accusations portées à sa charge, dont la mauvaise gestion des affaires publiques du pays. Il était toujours en prison à la fin de l'année 1989.

Ce Coup d'Etat fut la conséquence d'une crise socio-politico économique qui a secoué le Soudan depuis l'avènement du régime de Gafaar EL NIMEIRY actuellement en exil en Egypte, et qui a été lui aussi renversé par un Coup d'Etat militaire.

L'on se souviendra en effet que le régime de NIMEIRY avait longtemps délaissé les six millions de noirs du sud, animistes et chrétiens.

Monsieur John GARANG, alors Lieutenant dans l'armée de Gafaar NIMEIRY, s'était rallié à la cause du sud en 1983, lorsqu'il y fut envoyé pour mater une mutinerie des garnisons de Bor et de Pibor. Dès son arrivée dans la région, il fonda le Mouvement Populaire de Libération du Sud-Soudan qui plaida la cause des Noirs du Sud, longtemps méprisés par le pouvoir central arabo-musulman.

..../...

L'avènement du régime de SADEK EL MAHDI n'a pas changé d'un iota la situation des Noirs du Sud-Soudan et John Garang a continué son combat.

A cela s'ajoutent les difficultés économiques du Soudan qui ont été caractérisées ces dernières années par de violentes émeutes à Khartoum suite aux brutales hausses des prix décidées par le Gouvernement. La police avait notamment tiré sur les manifestants.

C'est dans cet imbroglio que l'armée a pris le pouvoir le 30 juin 1989, écartant ainsi Monsieur SADEK EL MAHDI.

Les nouveaux maîtres de Khartoum avaient promis les négociations avec les forces du Colonel John GARANG ainsi que le redressement de la situation économique.

Les premières négociations tenues à Addis-Abeba du 19 au 20 août 1989 ont échoué et cet échec était prévisible étant donné que chaque protagoniste avait affiché publiquement à l'avance ses exigences déjà inconciliables.

Le cessez-le-feu longuement maintenu par la junte militaire soudanaise n'a pas suscité plus d'illusions que les travaux de la Conférence pour le dialogue national tenue à Khartoum du 9 septembre au 19 octobre 1989, qui réunissait une centaine de "sages" (militaires, universitaires et personnalités politiques) mais sans la participation des Chefs de la guérilla sudiste. De son côté, le Colonel John GARANG répétait que la Conférence ne représentait rien pour lui d'autant plus qu'elle ne débattait que des propositions éloignées de ses options à savoir, l'intégration de l'APLS dans l'armée régulière, l'union nationale, l'abolition de la loi islamique, la révision de la constitution et l'organisation d'élections générales.

C'est en effet en date du 29/10/1989 que les forces rebelles du Colonel John GARANG ont attaqué et pris le contrôle de la ville de **Kurmuk**, près de la frontière éthiopienne et cette reprise des combats a suscité des réactions de part et d'autre des pays de la région notamment la Libye, l'Irak, l'Arabie Saoudite et l'Egypte qui ont promis leur soutien au Gouvernement de Khartoum tandis que la Syrie, la Yougoslavie et la Turquie avaient "promis de fournir leur aide".

.../...

Concernant la conférence du dialogue national, l'idée de fédéralisation du pays née de cette conférence a été vite rejetée par le Colonel John GARANG qui l'a qualifiée de "plan secret" de la junte militaire destiné à la partition ou à la sécession du pays.

Les recommandations rendues publiques le 21 octobre 1989 portent sur la création d'un système fédéral avec l'organisation d'élections au suffrage universel; la charia (loi islamique) et la coutume comme les deux principales sources de la législation au Soudan; l'instauration dans chaque Etat; d'un gouvernement, d'une instance législative élue et d'un corps judiciaire appliquant ou pas la charia; autant de propositions que le Colonel John GARANG, qui se dit partisan d'un Soudan unitaire et laïque, semble toujours considérer comme inacceptables.

Le Soudan, comme on le voit, reste aux prises avec lui-même et plus aujourd'hui qu'avant le coup d'Etat du 30 juin 1989 car la faille qui sépare le Nord et le Sud paraît s'approfondir.

La situation est donc actuellement instable et l'on pourra réellement parler de "processus de paix" lorsqu'un dialogue franc aura débuté entre la junte et l'APL; toutefois il faudra établir des bases communes, aujourd'hui inexistantes, pour que s'engage un tel dialogue. Or rien ne semble actuellement certain tant les options idéologiques des uns et des autres sont loin d'être compatibles.

5. LE SENEGAL ET SES VOISINS

L'année 1989 a été presque celle de tous les dangers pour le Sénégal. Ceci s'explique par l'accumulation des tensions internes et surtout externes qu'a connue le pays, caractérisée notamment par la dégradation des relations du Sénégal avec ses voisins immédiats, à savoir le conflit qui l'oppose à la Mauritanie, le litige frontalier entre le Sénégal et la Guinée-Bissau ainsi que le gel de la confédération séné-gambienne.

.../...

a. La crise sénégal-mauritanienne

La crise sénégal-mauritanienne s'est déclenchée le 9 avril 1989 par la mort de deux Sénégalais et la prise en otages de 13 autres. L'incident part d'une dispute entre les cultivateurs du village sénégalais de Diawara et les bergers mauritaniens dont les troupeaux étaient en divagation sur les champs de leurs voisins sénégalais.

A ceci s'ajoute la longue série d'humiliations, de tracasseries, d'abus d'autorités, de détentions arbitraires, de refoulements et de spoliations qui étaient depuis longtemps, le lot quotidien des ressortissants sénégalais vivant dans des villes mauritaniennes en contradiction flagrante avec l'esprit des accords bilatéraux et multilatéraux signés entre les deux pays sur la circulation des personnes.

Dans ce méli-mélo de scènes de pillage et de vandalisme accompagnées d'actes de sauvagerie inouïe, le Maure du Sénégal n'est pas épargné car il subit presque le même sort que le Sénégalais de Mauritanie.

Il sied cependant de faire remarquer que le conflit mauritano-sénégalais n'a pas pour principale cause "l'incident de Diawara", mais plutôt qu'il a une origine territoriale, politico-raciale et économique.

En effet, les deux pays ne parvenaient pas à s'entendre sur la frontière commune telle qu'elle a été tracée par le colonisateur. La Mauritanie revendique la propriété d'une île que le Sénégal considère comme la sienne, alors que la discrimination raciale que subissent les négro-africains de Mauritanie aggrave la situation conflictuelle entre les deux communautés.

Sur le cas précis de la Mauritanie, les dirigeants de Nouakchott ne parvenaient pas à contenir le malaise profond qui couvait à l'intérieur des frontières où le Maure pense encore avoir quelque chose de supérieur (comme du "Sang aryen") sur le négro-africain.

Enfin, la fameuse rupture des équilibres socio-économiques provoqués par le chômage et le sous-emploi ainsi que la misère et le désespoir des jeunes sans perspectives d'avenir ont été tels au Sénégal et en Mauritanie que la moindre étincelle a suffi pour mettre le feu aux poudres.

Les relations entre les deux pays se sont empirées jusqu'à la rupture des relations diplomatiques le 21 août 1989, décision prise par le Sénégal suite à la décision Mauritanienne déclarant l'Ambassadeur du Sénégal en Mauritanie, persona non grata. Toutefois, les tractations se poursuivent entre les 2 pays et le comité ad hoc de l'OUA pour voir comment réconcilier les 2 pays frères ennemis.

b. Différend frontalier entre le Sénégal et la Guinée-Bissau

Le conflit entre le Sénégal et la Guinée-Bissau est purement territorial. La Guinée-Bissau conteste le tracé de la frontière tel qu'il existe aujourd'hui alors que le Sénégal l'accepte comme tel.

La vraie cause du conflit serait l'existence de gisements de pétrole dans les eaux côtières dont chacun des deux pays se réclame propriétaire. En 1983, le Sénégal et la Guinée-Bissau étaient parvenus à un accord pour confier leur litige au Tribunal Arbitral de Genève. Mais contre toute attente la Guinée-Bissau a contesté le verdict qui a été rendu par le tribunal et qui est favorable au Sénégal. Elle a alors décidé d'en saisir la Cour Internationale de Justice. Ce comportement a irrité le Sénégal, lequel a désormais opté pour la fermeté.

c. Gel de la Confédération Sénégalienne

Les raisons du gel de la confédération sénégalienne sont mal élucidées dans les déclarations officielles des deux pays, mais on laisse entendre que les Gambiens auraient demandé que la présidence de la Confédération Sénégalienne soit assurée alternativement par les Chefs d'Etat des deux pays. Les Sénégalais ne l'auraient pas accepté et auraient exigé le maintien des clauses de la Charte qui confèrent au Chef d'Etat Sénégalais la faculté d'être le Président de la Confédération et au Chef de l'Etat gambien d'être le Vice-Président.

.../...

La force du droit étant inefficace, le Gouvernement Sénégalais a retiré ses gendarmes de Gambie. Pour sa part, le Gouvernement gambien a demandé que soit gelée la confédération sénégalienne, ce que le Gouvernement Sénégalais a accepté.

6. SITUATION DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE

Le climat conflictuel qui depuis un certain nombre d'années, s'est établi en Ethiopie et en Somalie a connu une recrudescence au cours de l'année 1989.

S'agissant de l'Ethiopie, il sied d'emblée de remarquer que Mengistu Haïlé Mariam, le seul Maître en Ethiopie, continue de régner sur un pays dont les guerres de l'Erythrée et du Tigré vont s'empirant.

Cette situation par ailleurs précaire s'est envenimée par la tentative de putsch du 16 mai 1989 alors que le Président Mengistu venait de commencer une visite officielle en République Démocratique Allemande.

La révolte, fomentée par le Chef d'Etat-Major et un certain nombre d'officiers, tire son origine lointaine et indirecte dans la gravité de la crise que traverse le régime éthiopien rendu responsable de l'installation d'un pouvoir policier dans le pays, de la socialisation impopulaire de l'économie nationale et de la montée vertigineuse des dépenses militaires représentant 60% du budget de l'Etat. L'envoi d'un mémorandum en 6 points par les Chefs militaires au Colonel MENGISTU qui le rejette immédiatement, aurait constitué la cause directe du putsch manqué du 16 mai au cours duquel plusieurs officiers généraux et des civils ont trouvé la mort.

Par ailleurs, il convient de noter l'aspiration manifeste au changement du peuple éthiopien et le désaccord évident entre le Président et l'Armée qui préconisent notamment la fin de la guerre fratricide en Erythrée et au Tigré et la garantie des libertés fondamentales.

Dans le même ordre d'idées, la guerre qui se poursuit au Tigré et en Erythrée semble être réprouvée aussi bien par les Ethiopiens eux-mêmes, démunis, que par l'URSS agacée par le gaspillage de sa coûteuse aide militaire. Ce pays négocie le retour de ses 1.500 Conseillers militaires au moment où les soldats cubains cherchent à regagner leur pays avant la fin de 1989.

.../...

L'URSS aurait ensuite exercé des pressions, contre une quelconque ouverture.

C'est face à l'aggravation de la situation que le chengo (Parlement éthiopien) a réagi. le 5 juin 1989 par un programme de paix à engager avec toutes les parties opposées au gouvernement central tout en excluant l'hypothèse de sécession.

Depuis, l'opposition s'est montrée favorable à des négociations directes avec le gouvernement en place. C'est dans ce contexte que le FPLE (Erythrée) a eu des entretiens en septembre et en novembre 1989 sous les auspices de l'ancien Président américain Jimmy Carter, et ce fut en octobre le tour du FPLT (Tigré) sous l'égide italienne.

Les négociations entre le Gouvernement éthiopien et les rebelles erythréens auraient porté sur la formule fédérale ou fédérative que pourrait revêtir le gouvernement au sein duquel l'Erythrée porterait un statut spécial; le modèle tanzanien semble avoir retenu leur attention. Le choix de MWALIMU NYERERE à la coprésidence des négociations entre le Gouvernement éthiopien et le FPLE corroborerait cette tendance.

Mais le réalisme appelle à la prudence car le pays compte plus d'un mouvement d'opposition qui doivent être incorporés dans le processus de paix, faute de quoi ils rallumeraient des foyers d'opposition en vue de se constituer en interlocuteur incontournable. Le Président MENGISTU, lâché par ses anciens amis, CUBA et URSS, tout en négociant avec les principaux leaders des partis d'opposition (Erythrée et Tigré), cherche le soutien du côté d'Israël avec qui il a rompu les relations diplomatiques. Le rétablissement des relations diplomatiques avec Israël irait donc dans le même sens que celui du come-back américain qui se manifeste notamment par la récente foulée des visites effectuées à Addis-Abéba par Messieurs Herman Cohen et Jimmy Carter.

De leur côté, les pays arabes n'ont pas vu d'un bon oeil le retour d'Israël en Ethiopie et menacent même de rompre leurs relations diplomatiques avec ce dernier pays et soutenir ouvertement les rebelles de l'Erythrée.

.../...

La rédemption de ce pays viendrait donc de l'issue heureuse des négociations que le Gouvernement éthiopien mène avec le FPLE et le FPLT.

Parlant de la situation en Somalie, il y a lieu de noter que le Président Mohamed Siad Barré qui a célébré son vingtième anniversaire au cours de l'année 1989 règne sur un pays délabré par le marasme économique et social doublé d'une situation politique critique.

En date du 14 juillet 1989 des troubles subséquentes à la mort de l'Evêque catholique italien Salvatore Colombo ont éclaté à Mogadiscio, capitale de la Somalie.

Ces incidents emporteront certaines hautes personnalités dont trois Ministres à savoir : Messieurs Ahmed Mohamoud Farah, Osman Jama Ali et Yasin Hadji Ismail du clan Issak opposé à celui qui a la majorité dans le régime en place en Somalie.

Il y a lieu d'indiquer que les Issak constituent exclusivement le Mouvement National Somali (MNS) et que le second Mouvement actif est le Front Démocratique du Salut Somalien (FDSS), ce dernier regroupe plusieurs ^{clans} dont les Ogaden mutinés de l'armée gouvernementale. Le MNS et le FDSS ont été rejoints par le Mouvement Patriotique Somalien (MPS) actif dans la région de KISMAYO. Dans ce contexte d'extrême fractionnement du pays, l'on doute que la proposition du Président Siad Barré d'introduire le multipartisme dans le pays rencontre un accueil favorable de la part de l'opposition malgré les rencontres de juin et d'août 1989 respectivement avec le MNS et le FDSS ainsi qu'avec le MNS et le MPS, Mouvements avec lesquels il tentait un rapprochement. Par ailleurs, l'on notera que le MNS et le MPS sont dans la voie de créer un front commun.

Pendant que des rumeurs de changement à la tête du pays se répandent, rien ne présage une modification de l'état des rapports de force entre les troupes gouvernementales et la guérilla divisée et incapable de s'infiltrer dans la capitale.

.../...

Pourtant, c'est au sein de la junte au pouvoir que pourraient éclater des dissensions vu l'existence des partisans du courant "constitutionnel" composé des membres du Politburo du Parti Socialiste Révolutionnaire Somali, de la faction "tribaliste" et du troisième courant incarné par Mohamed Said Samatar.

Dans ce contexte de conjoncture difficile, la Somalie s'active dans le retour aux vieilles alliances notamment avec l'URSS, dont le rapprochement s'est fait par l'intermédiaire de la Libye.

En revanche, le Gouvernement américain jusqu'alors principal fournisseur d'armes défensives ainsi que d'aide financière substantielle et alimentaire, a reconsidéré sa position.

Néanmoins, la somalie n'a pas perdu tout espoir de renouer avec les anciens pourvoyeurs occidentaux en particulier l'Italie, et cela malgré l'assassinat de Monseigneur Colombo.

Mais cette aide italienne permettra-t-elle d'enrayer le marasme économique dans lequel sombre la Somalie? Celle-ci connaît un déficit du Commerce extérieur estimé à 300 millions de \$ par an et ne peut plus utiliser sa principale source de revenus, l'exportation du bétail, qui représente près de 70 % des recettes d'exportation.

Dans cette atmosphère de "ni paix ni guerre", les lendemains s'annoncent plutôt sombres. En effet, le Gouvernement népotiste est épuisé; l'armée qui voit s'amplifier la mutinerie (plus de quatre grands officiels viennent de rejoindre l'opposition (le MNS) est fatiguée et démoralisée par les échecs, la population affamée et terrorisée est régulièrement forcée à se déplacer.

Ces circonstances ne favorisent toutefois pas le renforcement de l'opposition. En effet, le MNS demeure hostile aux clans Ogaden et majertein; le FDSS pour sa part, connaît des dissensions en faveur des MNS et de l'armée gouvernementale. La guérilla quant à elle est également affaiblie par les dissensions entre ses Chefs militaires et la direction extérieure de son Mouvement.

Le salut de la Somalie ne viendra que du rapprochement des différentes grandes tendances politiques et de la constitution d'un gouvernement démocratique qui restent les seuls voeux des Américains.

Par ailleurs, la paix dans la région dépendrait également du soutien arabe (Libye en tête) aux mouvements d'opposition en Ethiopie (FPLT et FPPE) et en Somalie (MNS et MPS) qui instituerait ces mouvements en interlocuteurs valables dans les négociations sur la pacification de la Corne de l'Afrique. Telle est la situation qui prévaut dans cette région du continent africain à la veille du nouvel an 1990.

7. SITUATION AU SAHARA OCCIDENTAL

Le conflit du Sahara Occidental qui perdure depuis bientôt 15 ans avait pourtant connu au début de cette année 1989 quelques développements positifs suite d'une part, à l'acceptation par le Maroc et le Front POLISARIO du principe d'un référendum d'autodétermination sous le contrôle des Nations Unies et, d'autre part, grâce à la rencontre à MARRAKECH (en janvier 1989) entre le Roi HASSAN II du Maroc et des représentants du Front POLISARIO.

Il y a également lieu de signaler, dans le cadre des efforts entrepris pour le règlement du conflit, la nouvelle dynamique de l'Union maghrébine concrétisée notamment par la rencontre du Président algérien avec le Roi HASSAN II du Maroc peu avant la tenue en février 1989 du Sommet de l'Union du Maghreb Arabe ainsi que la visite effectuée dans la région, en juin 1989, par le Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Javier PEREZ DE CUELLAR. Au cours de cette visite en effet, le Secrétaire Général de l'ONU a eu des entretiens avec les autorités marocaines, mauritaniennes, algériennes et avec les représentants du POLISARIO, entretiens au cours desquels des ébauches de solutions au conflit ont été amorcées notamment le cessez-le-feu et l'organisation du référendum.

Malgré ces efforts de concertation, certains obstacles se dressent encore sur le chemin de la paix dans la région surtout avec la dernière reprise des combats. Toutes les parties concernées ne semblent pas vouloir manifester la volonté politique indispensable à la résolution du conflit. Il persiste en effet un réel blocage dans le dialogue entre le Maroc et le Front POLISARIO suite aux exigences inconciliables de l'une et de l'autre partie.

C'est ainsi par exemple qu'à propos du référendum d'autodétermination, les saharouis demandent comme préalable au référendum, l'évacuation de l'armée marocaine. Les Marocains par contre refusent le démantèlement du mur, le retrait massif de leurs troupes, et le contrôle des opérations de vote. A cet égard, les Nations Unies ne prévoient que la prise en charge par la communauté internationale de la haute administration, tandis que l'infrastructure administrative civile marocaine, la sécurité publique, le transport etc... resteraient en place durant le référendum.

.../...

La RASD quant à elle exige le départ préalable de tous les fonctionnaires marocains et leur remplacement par des fonctionnaires de l'ONU ou de l'OUA.

Un autre point de désaccord à citer est que, lors de sa rencontre avec les dirigeants de la RASD, le Roi HASSAN II a placé l'autonomie du Sahara Occidental dans le cadre d'un royaume restructuré, mais les Sahraouis refusent l'autonomie et exigent une indépendance totale qu'ils ne veulent pas sacrifier au bénéfice de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

Il y a lieu de relever que la vie de l'UMA est conditionnée par le respect de l'accord instituant ladite union notamment l'article qui stipule qu'aucun Etat membre ne doit servir de point de départ d'attaques armées contre un autre pays membre. Malheureusement, cette clause très favorable au Maroc, serait difficilement respectable par certains Etats membres de l'Union surtout par la Mauritanie qui, confrontée au redéploiement de l'essentiel de ses troupes face au Sénégal, n'a pas de forces nécessaires pour dissuader les troupes sahraouis de mener leurs attaques en se servant de la partie septentrionale de son territoire.

Par ailleurs, le Roi HASSAN II a organisé dans son pays le 1er décembre 1989 un référendum visant à faire reculer de deux ans les élections générales. Le report de ces élections initialement prévues pour l'été 1990 corroborerait la position marocaine selon laquelle le SAHARA Occidental est un territoire marocain. En effet, dans l'entendement du Roi HASSAN II, les élections générales au Maroc seraient incomplètes si les habitants du Sahara Occidental considéré par lui comme un territoire marocain ne participaient pas au vote. Il faut donc attendre deux ans; le temps de confirmer l'appartenance du Sahara Occidental au Royaume du Maroc.

Face à cet enjeu que constitue le Sahara Occidental, il y a lieu de noter que même si l'opposition entre l'Algérie et le Maroc n'est plus ouvertement déclarée, les divergences algéro-marocaines sont réelles et portent beaucoup plus sur les moyens de parvenir à une solution au Sahara occidental que sur la nature de la solution elle-même.

.../...

En plus, le conflit entre le Sénégal et la Mauritanie vient de compliquer la situation. En effet, on estime, dans les milieux marocains que les colonnes du POLISARIO transitent par le nord mauritanien devenu actuellement un espace ouvert depuis que l'essentiel des troupes ont été redéployés face au Sénégal.

Compte tenu de toutes ces considérations, le problème du conflit du Sahara Occidental reste entier et seule une médiation tenant compte des différents préalables pourra permettre de régler le différend à l'amiable.

.../...

8. CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN.

Depuis la proclamation, le 15 novembre 1988 à Alger, de la création de l'Etat Palestinien indépendant par le Conseil National Palestinien, la situation politique au Moyen-Orient n'a pas connu d'évolution significative.

En effet, la persistance de la politique agressive d'Israël dans les territoires palestiniens arabes occupés demeure une menace grave contre la paix et la sécurité internationales.

Au niveau de la communauté internationale, les efforts visant la recherche d'une solution durable au problème palestinien se sont poursuivis. Des pressions visant à amener le Gouvernement israélien à dialoguer avec l'OLP se sont multipliées. Les Etats-Unis, la France, le Japon, l'URSS et d'autres pays ont demandé à Israël de négocier avec l'OLP. Toutefois, les Etats-Unis prônent les négociations directes et s'opposent à la Conférence internationale comme cadre de négociations.

Du côté de l'OLP et des pays arabes, on observe que le camp des Palestiniens et des pays arabes modérés s'est renforcé tandis que celui des radicaux a perdu de son influence. Par ailleurs, deux points de vue différents divisent les leaders palestiniens à propos de la mise sur pied d'un Gouvernement provisoire en exil.

Pour les uns, un Gouvernement devait être mis en place aussitôt après la proclamation de l'Etat palestinien tandis que pour les autres, ce Gouvernement devait être installé en même temps que se tiendra la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient sous les auspices de l'ONU.

Toutefois, il y a eu un accord sur quatre points principaux à propos desquels l'OLP affirme ne plus pouvoir faire de concessions:

- Non reconnaissance d'une Délégation conjointe jordano-palestinienne, ou égypto-palestinienne ou toute autre Association à la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient;

.../...

- Projet de négociations directes avec Israël en dehors du cadre de cette Conférence; mais sur ce, l'OLP accepte d'avoir des contacts préliminaires éventuels pour faciliter la tenue de la Conférence;
- Exclusion de toute possibilité de renoncer au droit à l'autodétermination et à un Etat indépendant en acceptant une autonomie palestinienne limitée à l'intérieur des territoires palestiniens occupés;
- Poursuite du soulèvement populaire palestinien (INTIFADA) dans les territoires occupés, ^{car} il faut établir une distinction claire entre la lutte pour la libération et le terrorisme.

De son côté, Israël continue à refuser tout dialogue avec l'OLP ainsi que l'éventualité de création d'un Etat indépendant et durcit encore sa position en déclarant haut et fort que la colonisation juive dans les territoires occupés sera renforcée.

On perçoit cependant une opposition latente à l'intérieur d'Israël même, sur la façon dont ce pays devrait répondre à l'ouverture du Chef de l'OLP ainsi qu'au dialogue engagé entre les Etats-Unis et l'OLP.

A en juger par les déclarations des leaders de l'OLP et d'Israël, les deux parties conviennent que le conflit proche-oriental doit être réglé à la table des pourparlers. Mais, qu'est-ce qui les en empêche? D'un côté, le Premier Ministre d'Israël, ITZHAK SHAMIR, insiste pour mener les pourparlers non pas avec l'OLP, mais avec les représentants arabes palestiniens que la population des territoires occupés doit élire à des conditions proposées par lui-même. De l'autre côté, ces conditions ne sont pas acceptables pour l'OLP.

Au mois de septembre 1989, le Président égyptien, Hosni MOUBARAK a avancé son propre projet de paix en dix points, définissant les conditions et la procédure de la tenue des élections dans les territoires occupés. Ce plan est ainsi libellé.:

1. Israël s'engage à reconnaître les résultats des élections quels qu'ils soient;
2. Pour contrôler le processus des élections, des observateurs internationaux sont désignés;

3. Les Palestiniens élus se voient accorder l'immunité, sous une forme quelconque;
4. Pour la durée des élections, les troupes israéliennes sont retirées des circonscriptions de vote;
5. Israël s'engage à entamer des pourparlers sur le règlement définitif du problème; l'accord qui sera réalisé portera sur trois à cinq ans. Cette période doit être transitoire;
6. Cessation de la politique d'Israël de colonisation des terres occupées;
7. Les candidats doivent avoir la pleine liberté pour exprimer leurs opinions;
8. Des restrictions doivent être introduites pour les Israéliens entrant sur les territoires occupés le jour des élections;
9. Les Palestiniens de Jérusalem-Est doivent avoir le droit de participer aux élections;
10. Le principe "la terre en échange de la paix" doit être adopté par Israël comme faisant partie d'un règlement exhaustif du conflit.

Les observateurs estimaient que ce plan pourrait être acceptable pour les deux parties mais le Premier Ministre israélien vient de le rejeter en faveur du plan BAKER, Secrétaire d'Etat américain. C'est le 5 novembre 1989 que Mr. Itzhak SHAMIR a accepté les suggestions des Etats-Unis pour organiser un dialogue entre Palestiniens et les représentants de l'Etat hébreu.

A l'instar du Président égyptien Hosni MOUBARAK, Monsieur BAKER propose, mais de façon plus vague et moins contraignante, que des Palestiniens et des représentants de l'Etat hébreu se retrouvent au Caire pour discuter des moyens de mettre en oeuvre le projet israélien d'élections dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza.

Toutefois à la demande expresse de son parti, le Likoud, Mr. SHAMIR a formulé deux réserves: le dialogue ne devra porter que sur l'organisation des élections et non sur la question du statut final des territoires et il ne pourra avoir lieu avec des représentants, directs ou indirects de l'OLP. Le Premier Ministre israélien entend obtenir sur ces deux points, des assurances de la part des Etats-Unis.

.../...

Les dirigeants palestiniens ont évité de se prononcer sur le plan BAKER; apparemment, l'initiative américaine les divise profondément. Néanmoins, le Comité Exécutif de l'OLP a rappelé qu'il lui revenait d'avoir le dernier mot dans la désignation de tout négociateur palestinien.

En acceptant le plan BAKER, Mr. SHAMIR a désamorcé provisoirement la possibilité d'une crise intérieure car les travaillistes avaient menacé de quitter le Gouvernement en cas de rejet du plan BAKER. La position du Premier Ministre israélien et Chef du Likoud a suscité le courroux des durs de son parti à savoir MM. Ariel SHARON, Itzhak MODAI et David LEY, qui ont voté contre Monsieur SHAMIR.

Pour sa part, le Ministre des Affaires Etrangères de l'URSS, Monsieur Edouard CHEVARDNADZE, a proposé au leader de l'OLP, Monsieur Yasser ARAFAT, et au Ministre des Affaires Etrangères d'Israël, Monsieur Moshe ARENS, de se rencontrer en URSS et d'entamer un dialogue direct.

Le chemin conduisant à la paix au Moyen-Orient paraît long et difficile.

En conclusion, l'on peut dire que les diverses initiatives en cours (dialogue amorcé entre les Etats-Unis et l'OLP, le plan SHAMIR, le plan MOUBARAK) n'ont pas fait évoluer la question du Moyen-Orient et qu'il n'existe pas toujours, ni entre les parties concernées, ni au sein du Conseil de sécurité, un accord suffisant pour permettre la convocation d'une Conférence internationale de paix au Moyen-Orient qui est perçue par la grande majorité de la Communauté internationale comme le meilleur moyen de trouver une solution politique globale et durable au conflit israélo-arabe.

Notre pays appuie la cause palestinienne et apporte son soutien moral et diplomatique au peuple palestinien qui mène, par le biais de son Organisation, l'OLP, une lutte légitime pour sa liberté et son autodétermination.

.../...

9. CONFLIT IRANO-IRAKIEN

Contrairement à l'année 1988, 1989 n'a pas connu une évolution satisfaisante du Conflit irano-irakien vieux de 8 ans.

L'on se souviendra que les deux belligérants avaient accepté de cesser les hostilités et d'engager des négociations directes sur des questions restées en suspens conformément à l'Accord de cessez-le-feu intervenu le 20 août 1989 sur base de la résolution 598 du Conseil de Sécurité.

En effet, la mise en application de cet accord se heurte à certains points de divergence notamment le sort des prisonniers de guerre.

D'après certaines statistiques, l'Iran en détiendrait 70.000 et l'Irak 25.000 en plus des personnes déplacées dont le nombre atteint un demi-million. Depuis le mois de novembre 1988, les négociations pour l'échange des prisonniers n'ont pas réellement avancé malgré l'intervention du Comité International de la Croix Rouge (CICR). Pour l'instant, seuls quelques dizaines de prisonniers malades et blessés ont été échangés.

Ensuite, il subsiste le problème des opposants Kurdes irakiens et Moudjahidines iraniens qui pourrait faire rebondir le conflit.

En fait, le gouvernement irakien continue de réfuter les accusations d'emploi d'armes chimiques par son armée contre la minorité kurde. En outre, l'Iran soutient et héberge plusieurs minorités religieuses (Chaldéens, Arméniens) et ethniques (kurdes, Turques) expulsées d'Irak. De son côté, l'Iran est aussi en mauvais termes avec les Moudjahidines, appuyés par l'Irak.

Cependant, les deux pays, fatigués et ruinés par 8 ans d'efforts de guerre, affichent une volonté de paix. C'est pourquoi, on peut se féliciter de ce que les deux pays aient commencé, au cours de cette année, la reconstruction de leurs grandes villes frontalières complètement rasées de la carte par les bombardements.

L'autre point positif est la bonne disposition de l'Iran de renoncer à l'idée de faire désigner l'Irak comme seul et unique responsable du conflit, et lui imposer ainsi le dédommagement des pertes subies.

Avec la médiation de la Communauté internationale, il y a lieu d'espérer que la paix reviendra entre les deux nations, peut-être lentement.

10. LES EVENEMENTS DU MOIS DE MAI 1989 EN CHINE

Depuis la fondation de la Chine Communiste en 1949, la Chine a toujours connu des divisions internes d'ordre économique, social et politique qui ont pris de l'ampleur sous le régime actuel de Deng Xiao Ping en 1986 et en 1989.

Longtemps écarté du pouvoir par Mao Tsé-Toung, Deng Xiao Ping est revenu en force après la mort de son rival en 1976.

Rétabli dans ses fonctions par le Comité Central en 1977, Deng Xiao Ping exerce un pouvoir dictatorial. En même temps, il entreprend des réformes successives du système communiste chinois d'où se déguise une sorte de capitalisme.

L'ouverture vers l'Occident charme les intellectuels et les étudiants qui ont depuis longtemps rêvé de liberté, mais leurs espoirs^{se} sont vite évanouis face à l'attitude de fermeté de Deng.

En 1986, les manifestations estudiantines se multiplient et le conflit se cristallise autour du limogage en février 1987 de Monsieur Hu Yao BANG, alors Secrétaire Général du Parti.

En effet, Monsieur Hu Yaobang a été limogé en 1987 pour excès de libéralisme et pour être trop favorable aux revendications des étudiants et des intellectuels chinois. Il incarnait à leurs yeux, une volonté de démocratiser le régime et surtout une figure de dirigeant non corrompu et désireux de garder le contact avec le peuple.

Sa mort le 15 avril 1989, déclencha un mouvement de protestations et de manifestations par des milliers d'étudiants descendus dans les rues et soutenus par les journalistes, les professeurs d'Universités, les intellectuels, les artistes et les petits

.../...

commerçants tous excédés par diverses contraintes qu'ils subissaient de la part des dirigeants du Parti. Les manifestants se sont rassemblés sur la Place TIANANMEN-centre symbolique de la Capitale-pour rendre hommage à feu Hu Yaobang et réclamer plus de démocratie et de liberté.

Dans quelques jours, les protestations avaient gagné toutes les grandes villes de la Chine et défiaient ostensiblement le pouvoir public. Les manifestants allaient jusqu'à réclamer le départ de la vieille garde communiste.

C'est ainsi que le 18 mai 1989 le Bureau Politique du PCC s'est réuni et a décidé l'instauration de la loi martiale à partir du 20 mai et l'intervention de l'Armée Populaire de Libération dans la nuit du 3 au 4 juin 1989. Deng Xiao Ping était soutenu par ses partisans fermes, Monsieur Yang Shangkun(Président de la République) et Monsieur Li Peng(Premier Ministre). L'intervention fit 1.300 morts et plusieurs blessés.

Entretiens, Zao Ziyang, Secrétaire Général du Parti et ami de feu Hu Yaobang s'est opposé à ces mesures répressives.

C'est alors qu'il a été accusé de manipuler les étudiants pour renverser les structures du Parti et de l'Etat et instaurer un régime bourgeois. Face à son comportement "anti-révolutionnaire", il a été démis de toutes ses fonctions dans tous les organes du Parti.

Après avoir mâté le mouvement de revendication, les procès se sont multipliés ainsi que les exécutions sommaires.

Malgré la condamnation par la Communauté internationale, le Premier Ministre Li Peng a nié en bloc les accusations de massacre mais s'est plutôt insurgé contre la campagne de désinformation menée par les "Impérialistes".

Dans la foulée des événements, Zao Ziang a été remplacé à la tête du Parti par Jiang Zemin, 63 ans, ancien maire de Shanghai. Les troupes sont restées toujours déployées dans les grandes artères de la Capitale pour éviter tout nouveau débordement. Les cours obligatoires d'idéologies ont été organisés sur les campus et les sorties vers l'étranger ont été limitées.

Le 5e Plenum du PCC s'est réuni en novembre appelant la persévérance dans la voie d'un socialisme aux caractéristiques chinoises.

Malgré sa fermeté, Deng Xiao PING, 85 ans, avait à maintes reprises ces derniers mois exprimé sa volonté de se retirer de la direction des affaires de l'Etat. Cependant, il avait différé son départ en raison du mouvement pro-démocratique du mois de mai 1989.

Estimant que le calme était rétabli, Deng Miaoping a démissionné de la Présidence de la Commission Militaire Centrale du PCC en faveur de Jiang Zemin, le 9 novembre 1989. L'accession de Zemin à ce poste fait de lui le Chef des armées et le Dauphin du régime.

Cependant, notent les observateurs, son pouvoir se trouve limité par la promotion de deux frères, tous Généraux, au sommet de cette même Commission.

Il s'agit du Président de la République, Yang Shangkun, 82 ans, l'un des plus fervents partisans de la répression, qui en devient 1er Vice-Président et de Yang Baiging, son frère cadet de 63 ans, Chef des Commissaires Politiques de l'Armée qui devient Secrétaire Général de ladite Commission.

Même si le mouvement pro-démocratique a été maté par les armes à l'heure actuelle, sur le plan politique, les dirigeants chinois auront des difficultés à réprimer la conscience de toute une nation qui a soif de la liberté.

.../...

11. LA REUNIFICATION DE LA COREE

Cette année 1989, les relations inter-coréennes ont été marquées par une intense activité diplomatique qui a permis des pourparlers devant concrétiser l'idée de réunification de la nation coréenne.

Le problème de la division de la frontière coréenne remonte vers les années 1940 avec l'accord intervenu entre les USA et l'URSS pour désarmer les troupes nipponnes au niveau du 38e parallèle.

Cette partition de la Corée aboutit par la suite à la formation de deux régimes opposés sur le plan idéologique, la République Populaire Démocratique de Corée, et la République de Corée, Capitaliste.

Depuis les années 1970, la RPDC mène des démarches en faveur de la réunification. Elle pose trois principes fondamentaux : la réunification pacifique, la réunification indépendante et la réunification visant la grande union nationale; le processus final étant la création d'une République Confédérale de Koryo regroupant les deux gouvernements autonomes mais avec une ^{même} identité de vue sur le plan militaire et diplomatique.

La Corée du Nord a reformulé cette proposition de solution du problème de la réunification lors d'une réunion qui a regroupé en date du 7 novembre 1988 à Pyongyang le Comité Populaire Central, le Comité Permanent de l'Assemblée Populaire Suprême et le Conseil d'Administration de la RPDC.

Elle estime que la paix doit viser la réunification consécutive au retrait des troupes étrangères, au désarmement au nord et au sud et au dialogue franc qui doit être engagé entre les parties responsables de la tension.

Cette proposition a été jugée prématurée voire même utopique par la République de Corée qui a fait une contre-proposition.

.../...

Le 9 septembre 1989, à l'ouverture de la session parlementaire, le Président Rho Tae-Woo a proposé la création d'un "Commonwealth" à la coréenne.

Le Commonwealth aurait pour mission de maintenir une coexistence pacifique entre les deux **Corées** et de restaurer l'homogénéité nationale, de restituer et de développer la Communauté nationale par l'intégration économique des deux Corées dans les domaines économique, social, culturel et autres et de préparer l'unification nationale. Le Commonwealth serait vécu à travers 5 institutions de concertation bilatérale à tous les niveaux. Le but final serait la formation d'une République unifiée.

En réaction aux propositions de la Corée du Sud, la Corée du Nord a suggéré le 28/9/1989, la convocation en février 1990 d'une Conférence Consultative pour la réunification nationale.

Ainsi, un nombre égal de représentants des autorités, des principaux partis politiques ainsi que des organisations sociales des deux parties participeraient à ces discussions.

Au cours de cette année, et plus que par le passé, les autorités de Séoul et de Pyongyang ont manifesté le même souci d'engager un dialogue en vue de concrétiser la réunification de la nation coréenne.

Le problème qui subsiste est celui de trouver un compromis entre l'approche de la Corée du Sud favorable à la création d'une République Démocratique unifiée et celle de la Corée du Nord qui propose la création d'une confédération des deux **Corées**, en gardant cependant chacune son système politique.

Le Rwanda, pays épris de paix, d'unité et de concorde nationales, estime que la réunification de la péninsule Coréenne doit être réalisée par les Coréens eux-mêmes, pacifiquement et de façon indépendante.

.../...

C'est pourquoi, au cours de l'année 1989, les contacts que les autorités rwandaises ont pu avoir avec les responsables nord et sud-coréens ont été les occasions d'encourager les pourparlers souhaités en vue de réaliser la réunification de la nation coréenne.

12. EVOLUTION DE LA SITUATION AU KAMPUTCHEA

Au cours de l'année 1989, le problème du Kamputchéa a connu des développements qui avaient suscité beaucoup d'espoir auprès de la Communauté internationale.

En effet, la tenue de la Conférence internationale sur le Cambodge qui a réuni, à Paris, les quatre factions politiques du Kamputchéa et dix-huit autres pays ainsi que le Secrétaire Général de l'ONU et l'annonce par le Vietnam du retrait de ses troupes du Kamputchéa, sont deux faits importants à la fois encourageants et prometteurs.

Cependant, si la Conférence de Paris a réussi à mettre au point divers éléments d'un règlement d'ensemble, certaines questions politiques de fond ont empêché la formulation de l'accord global du fait que les deux principaux protagonistes khmers, le Prince SIHANOUK et Mr. HUN SEN, Chef du régime de Phnom-Penh ont adopté des positions rigides laissant peu de marge à un compromis. Il n'y a donc pas eu d'accord sur la formule d'un gouvernement transitoire et sur un mécanisme international de contrôle du retrait des troupes vietnamiennes.

Le Prince SIHANOUK insistait sur la formation d'un gouvernement de coalition quadripartite, comprenant également les nationalistes de Monsieur SON SANN et les Khmers rouges de Mr Khien SAMPHAN, tandis que Mr HUN SEN ne reconnaissait que deux factions, la sienne et celle du Prince, et manifestait, derrière une acceptation d'une solution globale des problèmes internes et internationaux, sa préférence pour un découplage qui le laisserait maître du jeu après le départ des Vietnamiens.

.../...

Le problème crucial dans l'équation cambodgienne demeure les Khmers Rouges. En effet, aucun règlement n'est concevable avec la participation des Khmers Rouges, non seulement parce qu'ils sont inacceptables, mais ^{aussi} parce qu'ils n'ont qu'un seul objectif : reprendre le pouvoir par tous les moyens. A ce propos, le Secrétaire d'Etat américain, James BAKER, n'a pas caché son inquiétude lorsqu'il a exprimé sa conviction profonde que les Khmers Rouges ne devraient jouer aucun rôle dans l'avenir du Cambodge. Mais vouloir écarter les Khmers Rouges de la scène politique revient à ignorer le rôle de la Chine **sans laquelle aucun accord durable ne peut être obtenu.**

L'hostilité entre Cambodgiens, d'un côté les Khmers Rouges appuyés par la Chine et le régime de Phnom-Penh soutenu par le Vietnam de l'autre côté, est donc totale. Cette situation irrécyclable a conduit le Prince SIHANOUK à démissionner de la présidence de son Mouvement (FUNCINPEC), mais pas de celle des trois factions de la résistance, en invoquant sa lassitude des querelles entre les clans qui l'entourent.

Les grands (USA, URSS et Chine) n'ayant pas manifesté une volonté intangible d'apaiser ce conflit régional, le risque d'une véritable guerre ne peut être écarté puisque les deux camps semblent assurés de bénéficier d'aides militaires tant qu'un règlement international n'interviendra pas.

En effet, six semaines seulement après le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge, les Khmers **rouges**, armés par les Chinois, sont de retour dans l'Ouest où ils menacent déjà la principale ville de Battambang. Les Khmers Rouges et leurs partenaires non communistes, les partisans de SIHANOUK et de SON SANN, affirment se battre non **pas** pour prendre le pouvoir, mais pour contraindre les autorités de Phnom-Penh à faire des concessions. Mais, en cas de succès, les Khmers Rouges qui auront alors fait le gros du travail, abandonneront-ils le devant de la scène politique au profit des gens de SIHANOUK ?

.../...

On comprend donc l'embaras des Occidentaux, surtout des Américains. En tolérant jusqu'ici l'exigence chinoise d'une participation des Khmers Rouges au pouvoir, ils risquent de voir ces derniers revenir en force.

La Conférence de Paris sur le Cambodge a donc été soldée par un échec. La bonne volonté française a eu pour effet, paradoxal, de souligner l'essentiel, à savoir qu'il ne peut y avoir ni accord ni paix au Cambodge avec les Khmers Rouges.

Notre pays suit avec intérêt l'évolution du problème du ~~Kampuchéa~~ et appelle de tous ses voeux l'avènement d'une paix durable dans ce pays.

13. SITUATION EN AFGHANISTAN

La guerre civile qui déchire l'Afghanistan depuis l'invasion soviétique de ce pays en décembre 1979 est encore loin de prendre fin.

En effet, malgré les Accords de Genève sur l'Afghanistan signés le 8 avril 1988 sous les auspices des Nations Unies et le retrait des troupes soviétiques de ce pays le 05 février 1989, la guerre fait toujours rage entre le régime communiste de Kaboul installé et soutenu par les soviétiques et les Moudjahidines du peuple soutenus principalement par les Etats-Unis et le Pakistan.

Le retrait des troupes soviétiques devait entraîner, de l'avis des observateurs, la chute inévitable et imminente du régime de Kaboul. Cependant, la suite des événements a prouvé le contraire car, jusqu'à ce jour, le Gouvernement de Kaboul tient toujours et a même infligé de cuisantes défaites militaires aux forces de la résistance.

La faiblesse des Moudjahidines réside dans leurs rivalités ethniques, religieuses et politiques. Même la formation, en mars 1989, d'un Gouvernement provisoire par la résistance s'est avérée incapable de résoudre le problème

.../...

des rivalités qui attisent la division des adversaires du régime de Kaboul.

Aussi est-il pour le moment difficile d'entrevoir l'issue des sanglants événements qui déchirent l'Afghanistan depuis 10 ans. Cependant, un règlement politique semble se dessiner à l'horizon : la formation d'un gouvernement de compromis incluant des membres de la résistance et du régime en place à Kaboul, formule que les Américains et les Moudjahidines avaient jusqu'ici rejetée fermement, réfutant la légitimité d'un pouvoir installé et entretenu par l'envahisseur soviétique. Sinon, une véritable menace de guerre civile encore plus féroce entre les extrémistes et les modérés est à craindre.

14. SITUATION POLITIQUE AU NICARAGUA

Depuis le mois de janvier 1987, le Nicaragua a connu une intense recrudescence de l'activité militaire de la part des forces antisandinistes. Cette recrudescence est provenue des infiltrations massives des contras en provenance des camps installés au Honduras et qui ont rejoint les guérilleros anti-sandinistes qui étaient déjà sur place.

L'on peut dire que la guerre d'usure menée par les Contras avec un soutien accru des Etats-Unis d'Amérique qui leur donnent une information sur les techniques de sabotage et le maniement des armes sophistiquées, risque de plonger encore davantage le Nicaragua dans une situation dramatique qui était, au demeurant, aggravée par de sérieuses difficultés socio-économiques.

Face à cette recrudescence, et malgré les accords de mars 1988 conclus dans le cadre des négociations d'Esquipulas et malgré le Traité de TELA, signé le 7 août 1989 au Honduras entre les 5 Présidents d'Amérique Centrale, qui prévoyait le démantèlement de la Contra au 7 septembre 1989, la guerre n'est pas totalement terminée au Nicaragua, car la Contra a poursuivi ses coups de mains, entretenant l'insécurité dans certaines zones du pays.

.../...

Il est important de signaler que pour ramener la paix au Nicaragua, le plan de démobilisation des Contras dépendait de la bonne volonté du Honduras pour contrôler les camps établis sur son territoire, mais surtout de la décision américaine de se plier ou non aux accords signés par les 5 pays de la zone.

Il sied aussi de signaler qu'au sommet des Amériques qui a réuni en fin de semaine du mois d'octobre 1989 à l'occasion de la célébration du Centenaire de la Démocratie au Costa Rica, 16 Chefs d'Etat et de Gouvernement à San Jose, Capitale du Costa Rica, le leader sandiniste, Monsieur Daniel Ortega, a annoncé la levée du cessez-le-feu dans son pays décrété unilatéralement en mars 1988 envers les Contras. Il faudrait préciser qu'en annonçant la décision de lever le cessez-le-feu dans son pays, Monsieur Ortega a expliqué que son pays ne pouvait pas rester les mains liées par une trêve unilatérale devant la recrudescence des attaques de la Contra, une guérilla financée par les Etats-Unis.

Cette annonce a ravivé les déchirements provoqués dans le continent par le Nicaragua, accusé traditionnellement par les Etats-Unis d'être la tête de pont de la subversion communiste en Amérique Centrale. Par ailleurs, le Président Daniel Ortega a tenu à préciser que le cessez-le-feu pourrait être maintenu si les Etats-Unis s'engageaient à aider la démobilisation des Contras installés au Honduras.

Il conviendrait de noter d'autre part que la direction de la Résistance nicaraguayenne (R.N.)-ou Contra- a accepté de rencontrer les représentants du Gouvernement sandiniste du Nicaragua, les 9 et 10 novembre 1989. L'opposition armée nicaraguayenne a donné accord à cette rencontre, à l'invitation de la Commission internationale de Vérification et de contrôle constituée par l'ONU, et par l'Organisation des Etats Américains (OEA).

Mais pendant ces deux journées de négociations, les représentants du Président Daniel Ortega ont persisté à manifester la même exigence à savoir : obtenir le démantèlement

.../...

des bases installées au Honduras et que tous les Contras déposent les armes avant le 5 décembre 1989. A cette demande, les adversaires du régime sandiniste ont opposé une série de propositions dont la principale d'entre elles est le retour au cessez-le-feu en vigueur depuis mars 1988 au Nicaragua et rompu par Managua le 1er novembre 1989. Aussi, les discussions ont-ils été suspendues et se poursuivront ultérieurement dans la Capitale américaine.

Il reste à se demander si la situation redeviendra normale après les élections du 25 février 1990 pour lesquelles Washington a demandé à ses alliés français, britanniques, Ouest-Allemands et Autrichiens d'aider l'opposition nicaraguayenne au régime de Managua, en finançant Madame Violeta Chamorro, candidate de l'Union Nationale de l'Opposition (UNO) contre Monsieur Daniel Ortega, le Président sortant, qui a été à nouveau proposé comme porte-drapeau par le front sandiniste.

15. SITUATION POLITIQUE EN ARGENTINE

Les élections générales qui ont eu lieu en Argentine le 14 mai 1989 ont constitué l'événement le plus marquant dans ce pays au cours de l'année 1989, en raison de la défaite du parti radical au pouvoir au profit des péronistes qui avaient été écartés par le Coup d'Etat du 24 mars 1976.

C'est Monsieur Carlos Menem (59 ans) qui a été élu et officiellement investi le 8 juillet 1989 pour six ans dans ses fonctions de Chef de l'Etat argentin, en tant que 46ème Président.

Il sied de signaler que, dans son discours de prise de fonctions, Monsieur Carlos Menem a annoncé qu'il s'appliquerait à fermer les blessures internes pour que l'armée de terre en tant que partie intégrante de la société, puisse contribuer à la pacification et à la réconciliation nationale.

Le Rwanda suit l'évolution de la situation politique en Argentine dont les relations diplomatiques avec notre pays ont été établies le 24 mars 1976.

.../...

16. SITUATION POLITIQUE AU PANAMA

Le 7 mai 1989 ont eu lieu à Panama les élections générales qui auraient été gagnées par Monsieur Guillermo Endara, leader de l'Opposition, avec environ 70 % des suffrages exprimés. Mais ces élections ont été annulées le 10 mai 1989 par le Tribunal électoral, après une brutale répression d'une manifestation pacifique de l'Opposition au régime du Général Manuel Noriega, homme fort de ce pays.

L'annulation de ces élections a déclenché l'hostilité des pays latino-américains et d'Amérique Centrale ainsi que des Etats-Unis. Des pays comme le Mexique, le Costa-Rica, le Pérou, le Guatemala et le Venezuela ont pris acte de la victoire de l'Opposition au Général Noriega, tandis que le Honduras a demandé, plus discrètement, que le résultat du scrutin soit respecté. Par ailleurs, l'Argentine, le Brésil, la Colombie ^{et} l'Uruguay ont exprimé leur profonde consternation devant une situation qui éloigne un peu plus le Gouvernement de Panama de la Communauté démocratique d'Amérique latine.

Mais, le 31 août 1989, le Conseil d'Etat du Panama, qui comprend les membres du Gouvernement et les responsables des forces armées, dont le Général Noriega, a annoncé la désignation d'un nouveau Président, Monsieur Francisco Rodriguez, en remplacement de Monsieur Solis Palma, dont le mandat expirait le 1er septembre 1989.

Le Conseil a également dissous l'Assemblée nationale et celle des municipalités. Un nouveau Vice-Président a aussi été désigné, en la personne de Monsieur Carlos, qui fut Ministre des Affaires Extérieures de 1978 à 1980 et Ambassadeur aux Etats-Unis et en Espagne.

D'autre part, le communiqué du Conseil d'Etat publié le 30 septembre 1989, à l'issue d'une réunion à laquelle participait le Général Noriega, a annoncé également qu'une Commission législative de 41 membres sera formée (sans toutefois préciser le processus de désignation), qu'un Tribunal électoral sera restructuré dans les plus brefs délais et qu'une nouvelle loi électorale sera proclamée pour garantir la pureté de l'élection.

.../...

Il est à signaler qu'un mois après la désignation du nouveau Président panaméen, a eu lieu à Panama un soulèvement de quelques 200 mutins qui ont saisi le Quartier Général des Forces Armées, mais qui a été aussitôt étouffé. Ainsi, après ce Coup de Putsch avorté, les forces loyalistes ont repris la situation en main à Panama.

Il convient de souligner qu'en définitive, la majorité des Panaméens et même la Communauté Internationale souhaitent que le Général Noriega soit écarté du pouvoir afin que soit rétablie la démocratie au Panama et ce, à la satisfaction de tous les panaméens civils et militaires. Mais il est souhaitable que ce retour à la démocratie se fasse en paix et par voie de médiation entre toutes les tendances, sans intervention d'une puissance militaire étrangère qui, pour beaucoup de Panaméens, aurait des conséquences négatives.

Face à cette situation regrettable qui prévaut au Panama, le souhait du Rwanda est celui du rétablissement de la paix et de la démocratie dans le respect de la volonté souveraine de tout le peuple panaméen.

17. PROBLEME DE LA DETENTE ET DU DESARMEMENT

L'arrivée au pouvoir de l'administration BUSH en janvier 1989 et la confirmation du processus de démocratisation des institutions politiques en URSS sous la bannière de la perestroïka et de la glasnost chères au Président GORBATCHEV ont créé un nouveau climat de confiance et de concertation dans les relations Est-Ouest et favorisent l'évolution vers un règlement de l'épineuse question de la détente et du désarmement.

Du côté soviétique, les nouvelles propositions sur le désarmement ont été annoncées par le Président GORBATCHEV dans son discours prononcé le 7 décembre 1988 devant l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York. Le Chef du Kremlin avait alors annoncé son plan et ses priorités sur la limitation et la réduction des armements ainsi que le retrait de l'Europe de 500 têtes nucléaires. Il avait lancé, sur la table des négociations conventionnelles commencées à Vienne en mars 1989, des propositions

très proches de celles des Occidentaux et avait dit être prêt à retirer les armes nucléaires tactiques du Pacte de Varsovie si les Occidentaux en font autant dès 1991. Rappelons que les négociations de Vienne visent la réduction des forces conventionnelles en Europe et la disparition des symétries existant actuellement au profit du Pacte de Varsovie.

Aussi la proposition avancée par l'URSS a-t-elle suscité une inhabituelle satisfaction de la part de Washington dont le ton soudain optimiste contraste avec la méfiance qui était généralement de règle. La Maison Blanche a confirmé que l'URSS avait fait part de sa volonté d'accepter des plafonds pour le nombre de chars, de pièces d'artillerie et de transports des troupes en Europe ainsi que la limitation pour les USA et l'URSS à 30 pour cent du nombre total des équipements militaires dans ces trois catégories.

En réponse à ces propositions soviétiques, le Sommet de l'OTAN qui s'est tenu le 29 mai 1989 à Bruxelles a été marqué par des propositions du Président BUSH en matière de réduction des armements conventionnels, des propositions de réduction de 15 à 20 pour cent des troupes américaines stationnées en Europe et une diminution réciproque des forces aériennes de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, les négociations en cours à Vienne sur le désarmement, l'accord devant être mis en oeuvre d'ici 1992 ou 1993. Le Président BUSH a également proposé de ramener les forces américaines et soviétiques en Europe à un plafond égal de 275.000 hommes. Ce plan américain a été approuvé par l'OTAN et par l'URSS qui le considère comme "un pas sérieux et important dans la bonne direction".

18. BOULEVERSEMENTS SOCIO-POLITIQUES EN EUROPE DE L'EST

Les événements survenus en Europe de l'Est depuis le mois d'août 1989 viennent confirmer, si besoin était, que la fièvre de la tension internationale a baissé et que les rapports et les relations entre l'Est et l'Ouest sont entrés dans une période de mutation positive.

A Varsovie, le Parti Communiste, en reconnaissant, après une cuisante défaite aux élections parlementaires et sénatoriales du mois d'août 1989, que le socialisme, dans sa forme actuelle, a échoué car il n'a pas été à la hauteur des défis de la civilisation et n'a pas répondu aux aspirations de la société, a renoncé à son "rôle dirigeant".

Ce qui a permis, en septembre 1989, la formation d'un gouvernement non communiste dirigé par le syndicat indépendant **SOLIDARITE**.

A Budapest, en octobre dernier, le Parti Communiste s'est sabordé lui-même et s'est transformé en Parti Socialiste Hongrois. Il a renoncé à l'idéologie marxiste. Le nouveau régime a détruit le rideau de fer de la frontière entre l'Autriche et la Hongrie et s'est acheminé vers un régime démocratique à l'occidentale.

En République Démocratique Allemande, le choc entre le peuple et le régime fut irrésistible. Le Gouvernement et le Bureau Politique durent démissionner en bloc les 7 et 8 Novembre 1989. L'événement inimaginable qui ébranla les bastilles du totalitarisme communiste fut l'effondrement du Mur de Berlin dans la nuit du 9 au 10 novembre 1989.

L'ouverture de la frontière entre la République Démocratique Allemande et la République Fédérale d'Allemagne, le déplacement ininterrompu de l'Est à l'Ouest des centaines de milliers d'Allemands et de Berlinois à la découverte de l'autre partie de leur peuple et de leur ville à la précipitation du dégel en République Démocratique Allemande n'avaient d'autre but.

.../...

ou d'autre signification que d'exprimer l'unité retrouvée du peuple allemand et son passé de grande Nation européenne.

Le Mur abattu avait été construit en 1961 pour symboliser l'écrasement et la division du peuple allemand. Les Alliances qui encadrent les deux Allemagnes vont se désintégrer en laissant un vide à la place du système actuel de sécurité européenne. Si la réunification politique de l'Allemagne n'est pas encore dans toutes les têtes, la réunification économique quant à elle, a déjà pris le train. L'on pense déjà à une Allemagne réunifiée sous forme de confédération et de neutralité et à la disparition à long terme des deux Alliances, l'OTAN ne pouvant survivre sans la République Fédérale d'Allemagne et le Pacte de Varsovie sans son fer de lance qu'est la République Démocratique Allemande.

En Tchécoslovaquie, le 24 Novembre 1989, sous la pression populaire, le Bureau Politique du Parti Communiste a été remplacé et les nouveaux dirigeants ont accepté de procéder à des réformes politiques et économiques. Pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, un gouvernement à majorité non communiste a été formé le 11 décembre 1989.

Le même vent de liberté a déjà gagné la Bulgarie. Ne restera bientôt plus qu'à faire tomber le régime roumain qui se veut le dernier symbole de l'orthodoxie marxiste.

Tout cela a abouti au relâchement de la tension dans les relations internationales et a déclenché le processus de détente visant à apporter des solutions politiques concertées aux différents conflits régionaux.

C'est dans cet esprit qu'a été amorcé le règlement de certains conflits régionaux tels que le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan, le retrait des troupes cubaines d'Angola, le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge ainsi que l'organisation des élections parlementaires pacifiques qui ont eu lieu en novembre 1989 en Namibie et devant conduire à l'indépendance de ce pays l'année prochaine.

.../...

CONCLUSION

C O N C L Ū S I O N

Voici, brièvement présenté, l'état d'exécution de la mission assignée au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en matière de politique extérieure. L'on peut d'ores et déjà affirmer sans se tromper que le bilan de notre politique extérieure pour l'année 1989 est positif.

Par sa politique de bon voisinage, le Rwanda continuera toujours d'entretenir des relations privilégiées avec les pays limitrophes pour asseoir un climat de sécurité, prélude à un développement économique dans une sous-région stable.

Dans ce cadre, le Ministère s'attachera à mettre en exécution et à assurer un suivi régulier des recommandations politiques et de coopération issues des Commissions Mixtes avec les pays voisins comme le Burundi, la Tanzanie, l'Uganda, le Zaïre et le Kenya.

Par sa politique d'ouverture tous azimuts, le Rwanda continuera à développer les relations d'amitié et de coopération agissante avec tous les pays épris de paix, de liberté, de justice en pratiquant sa politique extérieure basée sur la paix, le respect mutuel, le non-alignement positif, la compréhension, la solidarité et la complémentarité entre les peuples.

Nos relations avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales seront développées en référence à nos besoins prioritaires. Notre pays continuera donc à respecter les engagements pris envers les organisations dont il est membre en versant régulièrement ses contributions dans la mesure du possible.

Cependant, étant donné la crise économique que traverse notre pays, l'on devrait opérer des priorités en considérant les organisations viables et non viables. Les Organisations qui nous lient aux pays limitrophes devraient être prioritaires.

.../...

Bref, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, imbu de tous le programme gouvernemental du nouveau mandat 1989-1993 et surtout des quatre principes fondamentaux à savoir la rigueur, la concertation, la transparence et la solidarité, et malgré la crise économique qui s'acharne sur notre pays, maintiendra toujours l'élan nécessaire pour mener à bonne fin la politique extérieure de notre pays telle que libellée dans le discours programme du 15 janvier 1989: "la politique extérieure du Rwanda continuera à viser par tous les moyens, le renforcement des relations d'amitié avec le monde international, et des efforts qu'il déploie, dans un esprit de solidarité, d'entente et de stabilité régionales, pour que toutes nos forces soient mises au service d'un seul objectif: le combat pour le développement bien compris de notre région, capable de trouver elle-même les solutions à nos problèmes".

Le Rwanda continuera aussi à se servir des Ambassades, des cellules du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement à l'étranger et des Consulats Honoraires pour promouvoir son image de marque à l'étranger.